



les cahiers de l'animation

31

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

L'Institut National d'Éducation Populaire est un établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Éducatives du Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs. Il contribue au perfectionnement de ceux qui, à titre bénévole ou professionnel, exercent des fonctions importantes dans l'animation. Il organise des stages de formation et de perfectionnement, des journées d'études, des colloques nationaux et internationaux sur les problèmes de Jeunesse, d'Éducation Continue, de Loisirs et d'Animation.

S'adresser pour le calendrier des activités à M. le Directeur de l'Institut National d'Éducation Populaire - Département de la Formation et des Stages.

L'Institut National d'Éducation Populaire édite 3 séries de « Documents de l'I.N.E.P. » :

- Série I : Documentation
- Série II : Études et Recherches
- Série III : Documents iconographiques

Le Département des Études, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Éducation Populaire a été créé en 1971 pour contribuer à la qualification des activités socio-éducatives par la diffusion d'études et de recherches théoriques et appliquées sur la formation à l'animation et sur l'animation. Le Département des Études, de la Recherche et de la Documentation édite une revue : « Les Cahiers de l'Animation ». Cette revue entend être l'instrument d'échanges et de liaisons entre chercheurs, experts, formateurs et animateurs socio-culturels.

Pour l'achat des « Documents de l'I.N.E.P. » et l'abonnement aux « Cahiers de l'Animation » (4 fois par an - 100 pages), s'adresser à l'Institut National d'Éducation Populaire - Service des publications. Tél. : 958 49 98.

Le service de documentation de l'I.N.E.P. est ouvert aux chercheurs, formateurs, experts et animateurs du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, et le samedi de 10 h à 12 h.

Directeur de la publication : N. Deny

Directeur de la rédaction : R. Labourie

Rédactrice en chef : G. Poujol

Secrétaire de rédaction : A. Dozol

Rédaction : C. Baret, P. Besnard, M. Boulanger, J.F. Chosson, R. Dujardin, J. Fouquet, P. Gallaud, G. Gentil, C. Guérin, G. Guilhaume, C. Huet, B. Jung, L. Kellermann, R. Lachat, I. Lochard, F. de Manoel, I. Mazel, B. Miège, J.M. Mignon, A. Oberti, B. Sachs, M. Simonot, C. Vincent.

Maquette de couverture : M. Violette

SOMMAIRE

Renseignements, abonnements.	I à VIII
— Jacques LE MOUËL : chômage - maladie ou chômage - banalisé	1
— Pierre MOULINIER : Aide à la création d'emplois d'utilité collective : un programme modeste mais révélateur	19
— Jean Paul CALLEDE : Les activités sportives et d'expression corporelle dans les équipements socio-culturels	27
— Une animatrice à l'hospice	45
— Odile TIMBART, Lydie BONNET : les dépenses culturelles des départements en 1975	53
— Jean-Marie MIGNON : De la vie communautaire aux fonctionnaires du travail social en Grande-Bretagne	63
— Un colloque sérigraphique à l'I.N.E.P.	71
 INFORMATIONS,	
Vie des Associations : Colloque de la D.A.P. Grenoble — V ^e congrès de Peuple et Culture — Journées d'études I.N.E.P. sur « Associations et Municipalités » — Deux regroupements : l'UNAVAC et le CNPA	75
Animation — Formation — Profession : L'éducation des adultes au Conseil de l'Europe. Bilan de l'expérimentation des missions d'éducation permanente — A propos de la mise en place du D.E.F.A. : une étude de l'A.F.A.S. — Textes officiels : Chèques-formation — Contrôle des connaissances (D.E.F.A.)	85
Audio-visuel et animation : La formation des jeunes téléspectateurs — De la diapositive au diaporama — La production du cinéma (analyses d'ouvrages).	93
Notes documentaires : Analyse de revues et de livres.	103
Organisations internationales	129
Résumés — Summaries	135

LES CAHIERS DE L'ANIMATION N° 30

ACTION CULTURELLE
ACTION SOCIO-CULTURELLE

- Geneviève POUJOL : La généalogie du débat socio-culturel/culturel
- Michel SIMONOT : Création, créativité, expression
- Gérard KOLPACK : L'action socio-culturelle aujourd'hui : le point de vue de la F.F.M.J.C.
- Claude SAGEOT : Un faux débat
- Pierre GAUDIBERT : La modernisation de l'héritage : la perte du sens
- Jean-François CHOSSON, Paul LOUPIAS, Jean LAFORGE : l'animation de l'espace rural. Pour un renouvellement des hypothèses pour la recherche et l'action
- Création, pouvoir, société : un débat autour de Gildas BOURDET
- Démarches culturelles : un débat entre Jean HURSTEL et Gildas BOURDET

On peut se procurer ce numéro spécial en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI

en joignant à la commande un chèque de 25 F à l'ordre de Monsieur l'Intendant de l'Institut National d'Éducation Populaire.

ABONNEMENT 1981 A LA REVUE « LES CAHIERS DE L'ANIMATION »

Pour tout abonnement ou achat par correspondance, s'adresser à l'Institut National d'Education Populaire, Service des Publications, 11 rue Willy Blumenthal, 78160 MARLY-le-ROI.

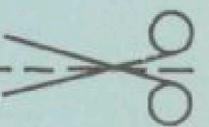
Tout abonnement part du 1er janvier de l'année en cours :

Abonnement simple :
France 90 F
Etranger 120 F

Abonnement couplé :
(abonnement d'un an aux Cahiers de l'Animation + l'ouvrage « Education en Afrique : Alternatives ».
France 125 F
Etranger 160 F

Prix du numéro : simple 30 F

Pour vous abonner, remplir le bulletin ci-dessous et le **joindre** à votre chèque postal (3 volets) ou chèque bancaire à l'ordre de **M. l'Intendant de l'I.N.E.P.**



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "CAHIERS DE L'ANIMATION"

(à renvoyer à : I.N.E.P.- Service des Publications, 11, rue Willy Blumenthal - 78160 Marly-le-Roi)

Adresse du destinataire :

Envoi de la facture à :

Nom : M.Mme.Mlle

Nom :

.....

.....

Profession :

.....

N° : Rue :

N° : Rue :

.....

.....

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

.....

.....

Nombre d'abonnements demandés

Abonnement choisi : simple
 couplé

Pour l'étranger : Envoyer un chèque en francs français à l'ordre de **M. l'Intendant de l'I.N.E.P.**

N.B. Les mandats internationaux ne sont pas acceptés. **Joindre dans tous les cas le chèque au bulletin.**



BULLETIN DE COMMANDE DES DOCUMENTS DE L'I.N.E.P.

Institut National d'Education Populaire Service des Publications - 78160 MARLY-LE-ROI

NOM (en capitales) Prénom

Profession

Adresse

.....

- Commande les "Documents de l'I.N.E.P." suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Frais 3,00 F

Total

Chèque (postal ou bancaire) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P. à joindre à ce bulletin

A facturer en exemplaires.

Adresse du destinataire

Envoi de la facture à

Nom : M. Mme. Mlle.

Nom :

Profession :

.....

N° : Rue :

No : Rue :

Code postal

Code postal :

Ville :

Ville :

.....

.....

COLLECTION "DOCUMENTS DE L'I.N.E.P."

SERIE ETUDES ET RECHERCHES

- XX TITMUS (C.) – L'éducation des adultes et l'éducation communautaire en Grande-Bretagne. – Actes des Journées d'Etudes sur l'éducation des adultes en Grande-Bretagne, INEP 1975. – 1977 20 F
- XXI Eléments pour l'histoire de l'éducation populaire. Actes du Colloque INEP de mai 1975. – 1976 20 F
- XXIII HERRMANN (Jean) – Entre la lyre et le compas. Notes pour une scénographie de l'espace ludique. – 1976 30 F
- XXVII PERRIN (E.). – Les utilisateurs socio-culturels de la vidéo et l'apprentissage du langage vidéo. – 1979 20 F
- XXVIII DURNEZ (J.L.), GROUSSET (L.M.), LEMOINE (C.) – Etude sur la formation des moniteurs de centres de vacances. – 1979 25 F
- XXIX GUERIN (C.), MAZEL (I.) – Des maisons pour l'enfance. – 1979. 25 F
- XXXIII GALLAUD (P.), MAZEL (I.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) – Les adolescents – Enquêtes et propositions sur les loisirs (Laval, Nevers, Le Creusot) – 1980. 35 F

SERIE DOCUMENTATION

- XXX HENRI-BOURGAIN (B.), GALLAUD (P.) – Bourses et fondations pour les loisirs des jeunes – 1979 20 F
- XXXI OBERTI (A.) – Pour connaître la télévision. Choix de textes – 1980 35 F
- XXXII D.E.R.D. – Les formes d'éducation non conventionnelle en France – 1980. 25 F
- XXXV GALLAUD (P.) – Les adolescents : 20 nouvelles expériences de loisir. – 1981. 35 F
- XXXIV SACHS (B.) – Les adolescents : choix de textes : valeurs, comportements, loisirs – 1978, réédition complétée. 1981. 35 F

SERIE ICONOGRAPHIQUE

- XXV VIOLETTE (M.), LAJUDIE (G.), BOUTEILLE (B.), PRUDAT (A.L.)
Formes animées, marionnettes, théâtre d'animation. Expériences de formation par la création. – 1979. 35 F

OUVRAGES HORS SERIE – CAHIERS DE L'ANIMATION

- POUJOL (G.), LABOURIE (R.) – Les cultures populaires – Co-édition I.N.E.P. - Editions Privat – 1979 53 F
- POUJOL (G.), DOZOL (A.) – La formation des animateurs socio-culturels. – Edition 1980 25 F
- MIGNON (J.M.), MIGNOT-LEFEBVRE (Y.) – Education en Afrique : Alternatives. Projets éducatifs et nouveaux modes de développement – Co-édition Cahiers de l'Animation - Agecoop - Editions Privat – 1980 45 F

EXPORTER LA FORMATION

AVANT-PROPOS

EXPORTER LA FORMATION ?

Introduction au numéro.

Alain Meignant

PROBLÉMATIQUE DE LA FORMATION ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS UN PAYS JEUNE.

Le cas du Maroc.

Taïbi Belmaachi

LE POINT DE VUE DE L'EXPORTATEUR.

Entretien avec Paul Di Rosa, directeur à Sicojep.

Paul Di Rosa

EXPORTER LA FORMATION APPELLE QUELQUES PRÉCAUTIONS.

François Viallet

LE TRANSFERT DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES.

Une expérience au Zaïre. 1975-1978.

Roger Dhoyer

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET LA FORMATION LIÉE AUX TRANSFERTS.

Janine Freiche

POUR UNE POLITIQUE D'EXPORTATION.

Jean-Louis Egli

L'EXPORTATION DE LA FORMATION DANS LE SECTEUR DU B.T.P.

Entretien avec le directeur technique du G.F.C.-B.T.P.

Jean Negrel

LA FORMATION DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE DES RELATIONS BILATÉRALES.

Alain Boucher

CHOIX TECHNOLOGIQUES, CHOIX DE SOCIÉTÉ, CHOIX DE DÉVELOPPEMENT, CHOIX PÉDAGOGIQUES.

Éléments pour une réflexion.

Jean-Marie Collombon

FORMATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES.

Colloque international organisé par le Cuces-Universités.

Roland Vorobleff, Gérald Bogard, Patrick Senault

CONTRAT DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE ET CONTRAT D'APPRENTISSAGE INDIVIDUEL.

Le cas I.P.G.P./Dauphine.

Pierre Jacquemot

NOTES DE LECTURE

Alfred Sauvy : *La machine et le chômage, le progrès technique et l'emploi*. Ouvrage collectif : *Usines et ouvriers*. Ingmar Granstedt : *L'impasse industrielle*. Alain Masson : *Mainmise sur l'enfance*. Georges Snyders : *Il n'est pas facile d'aimer ses enfants*. Michel de Certeau : *L'invention du quotidien, arts de faire*. Luce Giard, Pierre Mayol : *L'invention du quotidien, habiter, cuisiner*. Paulette Maudire : *Expression, corps, éducation*.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

D.E.S.S. de formation permanente de l'université de Paris I. Etudes réalisées ou co-réalisées par l'Institut national de l'audiovisuel. Une publication de l'Unesco sur le transfert de connaissances.

RENCONTRES

La naissance de l'U.F.U.T.A.

Ce numéro a été coordonné par Alain Meignant.

54-55

OCTOBRE 1980

Université de Paris Dauphine,
Place de Lattre de Tassigny - 75775 Paris Cedex 16

Abonnement un an (cinq numéros) :
le numéro 35 francs, numéro double 50 francs.

LES CAHIERS DE L'ANIMATION N° 28
LES C.T.P. : DES ACTEURS DE L'EDUCATION
POPULAIRE .

Les Conseillers Techniques et Pédagogiques du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs sont probablement les agents de l'Etat qui ont le plus contribué à l'évolution de l'Education Populaire.

Formant d'abord (1945) un petit groupe d'Instructeurs spécialisés qui allait participer au mouvement de décentralisation culturelle, ils ont vu leur nombre s'accroître lentement, et leurs interventions de formateurs s'étendre au domaine des sciences humaines et aux nouvelles formes d'animation. Témoins de la substitution des professionnels aux bénévoles, protagonistes obligés des activités socio-éducatives, les Conseillers Techniques et Pédagogiques ont toujours été partisans d'une pédagogie imaginative, toute orientée vers la création.

Comprenant des études et des entretiens, ce numéro spécial des Cahiers de l'Animation consacré aux C.T.P. est à la fois une contribution à l'histoire institutionnelle de l'Education Populaire, et une contribution au débat permanent sur l'animation et à la formation. Il constitue, cinq ans plus tard, une sorte de suite au numéro 8 (épuisé) de la revue (« Un été de stages »)...

Ce numéro spécial a été réalisé par
Michel BOULANGER, C.T.P.

On peut se procurer ce numéro spécial en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI

en joignant à la commande un chèque de 25 F. à l'ordre de Monsieur l'Intendant de l'Institut National d'Education Populaire.

LES CAHIERS DE L'ANIMATION N° 29

L'action culturelle auprès des enfants

Les cahiers de l'Animation proposent un ensemble d'articles sur le thème « l'action culturelle auprès des enfants ». Le lecteur habitué à la revue de l'I.N.E.P., sera peut-être étonné de trouver ici un ton et un style différents des numéros précédents. La raison en est que nous avons fait appel davantage à ceux qui font l'action culturelle qu'à ceux qui l'observent. Aussi auteurs, créateurs, artistes racontent, se racontent, s'interrogent, s'irritent ou s'enthousiasment sur un mode personnel, littéraire et militant, créateurs qu'ils sont, impliqués dans et par leur action.

Au sommaire de ce numéro :

- Annie OBERTI : Avant-propos, suivi de l'action culturelle et l'école
- Catherine DASTE, Françoise PILLET, Christine FOUCHE : La pomme verte : l'exploitation pédagogique d'un spectacle
- Maurice YENDT : Le théâtre des jeunes années : deuxième esquisse
- Jean-François CAMUS : Les ciné-clubs d'enfants : refus d'infantiliser
- Gérard LEFEVRE : Pour un cinéma d'art et d'essai auquel les enfants ont droit
- Geneviève LE CACHEUX : L'animation des bibliothèques pour enfants : une réalisation de la ville de Caen
- Mission d'action culturelle en milieu scolaire : La jeunesse scolaire à la rencontre du musée
- Chantal GUERIN : Pour l'animation musicale des centres de loisirs : compte rendu d'une expérience effectuée à Angoulême
- Bernard MIEGE : Les industries culturelles aux enfants : « Que vous êtes jolis, que vous me semblez beaux »
- Annie OBERTI : Annexe documentaire, bibliographie

On peut se procurer ce numéro spécial en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

Service des Publications

78160 MARLY-LE-ROI

en joignant à la commande un chèque de 25 F. à l'ordre de Monsieur l'Intendant de l'Institut National d'Education Populaire.

LES JEUNES : CHOMAGE - MALADIE

OU CHOMAGE BANALISÉ ?*

Différents vécus du chômage

En quelques années le chômage des jeunes est devenu un des problèmes majeurs des pays occidentaux.

Aujourd'hui, en France, près d'un demandeur d'emploi sur deux a moins de vingt-cinq ans. Pour la première fois depuis le début de l'ère industrielle les jeunes sont ainsi massivement touchés par le chômage. Si la crise de 1929 a eu pour conséquence un chômage sans précédent, il ne semble pas, en effet, que les jeunes en furent les principales victimes, mais bien plutôt les adultes de sexe masculin (1). En ce sens le chômage des jeunes est une réalité sociale relativement nouvelle qui nous invite à une réflexion sur sa spécificité.

Vivre un chômage, lorsqu'on est adulte, ce n'est pas facile et cela reste une épreuve traumatisante pour la majorité des travailleurs (2). En est-il de même pour les jeunes ? Connaissent-ils eux aussi ce sentiment d'angoisse et de vide, cette perte d'identité dont nous parlent les ouvriers victimes d'un licenciement collectif, auteurs de l'ouvrage « **Nous, travailleurs licenciés** » (3) ?

En raison du statut du chômeur dans notre société et des difficultés multiples rencontrées dans la recherche d'emploi, on pourrait penser que le chômage produit une certaine uniformisation des comportements et des attitudes. En réalité, il apparaît, tout au moins en ce qui concerne les jeunes, que les vécus du chômage peuvent être très différents d'un individu à un autre. Si certains sont effectivement traumatisés par la perte d'emploi, d'autres prennent du recul, réfléchissent sur la place qu'occupe le travail dans leur vie et élaborent des projets qui parfois ne sont pas forcément en rapport avec la recherche d'un emploi.

*Cet article a été publié par « Prévenir » N° 1, Cahier d'étude et de réflexion édité par la coopérative d'édition de la Vie Mutualiste. Il reprend un certain nombre des conclusions d'une thèse de 3^e cycle dirigée par Paul-Henry Chombart de Lauwe.

Cf. : J. Le Mouél. **Vécus du chômage et représentations du travail. Etude psychosociologique auprès de jeunes chômeurs de la région parisienne.** Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Oct. 1979, 356 p.

(1) Michon. F. **Chômeurs et chômage.** Paris, P.U.F., 1975, p. 259.

(2) Cf. Le chômage, in **Observations sociales**, N° 1, Ministère du travail et de la participation, 1979, (Sondage IFOP).

(3) Un groupe d'ouvriers, **-Nous, travailleurs licenciés.** Paris, Union générale d'édition, 1976, 317 p.

Au départ il s'agissait là pour moi d'une constatation empirique effectuée dans le cadre de l'Agence nationale pour l'emploi où j'exerce les fonctions de conseiller professionnel. Le but de la recherche que j'ai effectuée étant précisément d'essayer de comprendre les raisons de cette diversité d'attitudes et de comportements.

Le fondement essentiel de cette diversité est à chercher dans les attitudes des jeunes à l'égard du travail, attitudes qui ne sauraient être dissociées de leurs images et de leurs représentations globales de la société. Telle est, très schématiquement résumée, la conclusion de cette recherche.

Certes, le chômage de la population que j'ai étudiée ne peut être considéré comme représentatif du chômage des jeunes dans son ensemble. Une étude aussi concentrée géographiquement et aussi limitée dans son champ d'observation ne saurait rendre compte de la multiplicité des attitudes et des comportements des jeunes privés d'emploi (1). Mais, précisément, mon but était moins de dresser l'inventaire des situations de chômage que de dégager, pour certaines d'entre elles considérées comme particulièrement significatives, les mécanismes d'ordre psychologique et social qui les sous-tendent et de les situer dans la transformation sociale.

Les résultats obtenus par une telle approche (2), caractérisée essentiellement par une analyse aussi approfondie que possible de l'itinéraire et de la situation de chacun des jeunes, interrogés en relation avec ses représentations et ses aspirations, ne donnent donc qu'une image imparfaite et incomplète de la diversité des vécus du chômage. Du moins auront-ils permis de mettre en évidence, ne serait-ce que partiellement, l'enjeu et les sens des transformations en cours, notamment à travers l'analyse des images et des représentations du travail, et de dégager ainsi les deux pôles autour desquels semble s'articuler le vécu du chômage : chômage-maladie et chômage banalisé.

Par quels processus tel ou tel jeune est-il « attiré » vers l'un ou l'autre de ces pôles ? En quoi les transformations du marché du travail, d'une part, et du travail en tant qu'activité et valeur, d'autre part, déterminent-ils différents types de vécus du chômage ? Telles sont les questions auxquelles la recherche dont je rends compte ici a tenté d'apporter des éléments de réponse.

DU CHOMAGE-MALADIE AU CHOMAGE BANALISÉ

C'est au cours même de l'enquête que ces deux pôles sont apparus. Les définir, c'est essayer de comprendre quel statut notre société réserve aux chômeurs et comment

(1) L'enquête a eu lieu dans la région parisienne entre septembre 77 et mars 78. Tous les jeunes interrogés sont issus de milieux populaires et aucun n'a un niveau scolaire supérieur au baccalauréat. La plupart vivent en foyer de jeunes travailleurs.

Après une sélection, une population expérimentale a été constituée ; dix jeunes chômeurs ont ainsi été retenus afin de mener une étude approfondie sur chacun d'eux. Ces entretiens individuels se sont déroulés pendant une période de trois mois. Chacun a été vu plusieurs fois.

(2) Ce type de méthode s'inscrit dans les recherches menées au Centre d'Ethnologie sociale et de Psychologie.

Cf. « Transformations sociales et rapports de pouvoir. »

C.e.s.p. orientations et travaux, E.H.E.S.S., 1977.

ce statut évolue ou est remis en cause aujourd'hui, notamment du fait des nouvelles attitudes des jeunes à l'égard du travail.

Le chômage-maladie

« Un homme qui est né dans un monde déjà possédé, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance qu'il peut justement leur demander et si la société n'a pas besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la plus petite partie de nourriture, et en fait il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert vacant pour lui ». Aussi connu soit-il ce texte de Malthus (1) méritait d'être reproduit ici car, de par son caractère abrupt, il permet de mieux comprendre l'origine de la « maladie », le sentiment d'exclusion dont souffrent encore aujourd'hui nombre de chômeurs. Jusqu'au XXe siècle en effet, ainsi que le rappelle R. Ledrut, ceux-ci sont véritablement traités comme des indigents n'ayant aucun droit particulier si ce n'est celui de solliciter la charité. Et il faudra attendre la Constitution française de 1946 pour que le droit au travail — que ne cessait de revendiquer l'ensemble du mouvement ouvrier depuis près d'un siècle — soit enfin officiellement reconnu et qu'un dispositif d'assistance soit mis en place par l'Etat, ce que le Parlement avait refusé en 1930.

D'exclus, les chômeurs devenaient des assistés. La charité publique remplaçait la charité privée. Car c'est bien de charité qu'il s'agissait encore, les indemnités ayant été calculées de manière à inciter fortement les intéressés à rechercher un emploi. Déjà la « hantise », le « spectre », le « mythe » du chômeur professionnel — pour reprendre les expressions de R. Ledrut — était là.

Et bien que, par la suite, les luttes ouvrières aient permis d'arriver à un meilleur système d'indemnisation et que la crise économique actuelle ait en quelque sorte « banalisé » le chômage, il n'en reste pas moins que beaucoup de chômeurs continuent de se sentir exclus, assistés, honteux voire malades, au sens propre du terme.

Sur ce plan l'étude menée par le groupe d'ouvriers de Saint-Etienne, en collaboration avec le Centre d'ethnologie sociale et de psychosociologie, apporte des informations précieuses sur le traumatisme subi à la suite d'un licenciement (2). Leurs témoignages et leurs analyses montrent que celui-ci est en grande partie dû au fait qu'ils se sont sentis dépossédés de ce qui faisait leur vie : l'usine, le travail, les relations de camaraderie. Quant au fait d'avoir retrouvé un emploi ensuite, il n'élimine pas pour autant le sentiment d'insécurité, l'angoisse, la peur de l'avenir même, chez certains.

Car, chez ces travailleurs (3) la valeur attachée au travail était et a continué d'être très forte. R. Ledrut le constate également : « la situation de chômage est (...)

(1) Malthus. Essai sur le principe de population, cité par R. Ledrut, in *Sociologie du chômage*, Paris, P.U.F., 1966, p. 422.

(2) *Nous, travailleurs licenciés*, (ouvrage collectif), Paris Union Générale d'Édition, 1976.

(3) Il convient de préciser que parmi ceux-ci il y avait très peu de jeunes et que la plupart avaient une bonne qualification professionnelle.

humiliante socialement pour tout chômeur qui aspire profondément à retrouver son statut de travailleur occupé, qui se sent l'objet d'une exclusion (...) et dont le moi a investi les valeurs de l'emploi assez profondément » (1). Autrement dit, plus l'investissement de soi dans le travail est important, plus le traumatisme du licenciement est grand. Dans un article au titre significatif « *Chômeur à en être malade* » (2), Pierrette Sartin rappelle que pendant longtemps on a considéré que le chômage était une faute imputable au chômeur et qu'il ne concernait que les « mauvais travailleurs ». C'est pourquoi un fort sentiment de culpabilité subsiste encore aujourd'hui chez nombre de chômeurs.

Dans une société toute organisée autour du travail, le chômeur est un être « anormal », note Bertrand Bellon (3). « Anormal » dans la mesure où il est quelqu'un qui, notamment aux yeux des autres travailleurs actifs, arrive à vivre sans travailler. C'est un « assisté » et tout est fait pour lui faire croire que c'est lui qui a une dette envers la société.

Traumatisé et culpabilisé, le chômeur qui investit fortement dans le travail n'a qu'une hâte : retrouver rapidement un emploi. Mais le fait, précisément, d'être dans un tel état constitue un handicap supplémentaire et risque même comme le remarque Pierrette Sartin, de le rendre « *inapte à la recherche d'emploi* ». Le chômage se prolongeant, certains finissent ainsi par perdre totalement confiance en eux et diminuent de fait le rythme de leurs recherches. Vécu comme une « maladie », le chômage peut avoir des conséquences dramatiques et conduire au suicide.

Si l'on veut comprendre l'origine de la « maladie », il faut donc tenir compte de ces deux faits : le travail est une valeur fondamentale dans notre société. En conséquence, perdre son emploi équivaut à en être exclu socialement et moralement ; le chômeur continue d'être considéré comme un « assisté », à la charge de la société, d'où le sentiment de culpabilité, de « dette » qu'il éprouve.

La notion du travail apparaît dès lors centrale pour l'analyse des vécus du chômage : plus le travail est valorisé, plus on s'y investit, plus la perte d'emploi risque d'être vécu comme une « maladie ».

C'est précisément pour cette raison que l'on peut supposer que les jeunes sont susceptibles d'échapper quelque peu à cette « maladie ». Diverses recherches montrent en effet que ceux-ci, ou tout au moins une partie d'entre eux, n'ont plus les mêmes attitudes à l'égard du travail que leurs aînés (4). Si le travail n'a plus la même valeur pour eux, s'il est « désacralisé », on peut penser que le chômage les affecte moins. Quelles raisons auraient-ils de se sentir exclus alors même qu'ils ne se reconnaissent pas dans ce système qui valorise le travail ? Bref, il se peut qu'ils vivent un chômage différent, un chômage banalisé.

(1) R. Ledrut - *Sociologie du chômage*, op cit, p. 454.

(2) P. Sartin - *Chômeur à en être malade*, in *Projet* janvier 1975, n° 71.

(3) B. Bellon - *Le volant de main d'œuvre*, Paris, Le seuil, 1975, 237 p. Cf. ch. II, pp. 17-32.

(4) notamment J. Rousselet *l'Allergie au travail*, Paris, Le Seuil, 1974, 277 p.

Le chômage banalisé

Si l'on peut être traumatisé par le chômage lorsque (et parce que) l'on s'investit totalement dans le travail, que se passe-t-il quand le travail ne représente plus la même valeur ?

Si un certain nombre d'études ont été réalisées sur les attitudes des jeunes à l'égard du travail, ou sur le chômage, peu de recherches ont pris en compte le lien entre le vécu du chômage et ces nouvelles attitudes que l'on observe aujourd'hui. Un rapport réalisé par le C.O.R.D.E.S. (1) traite bien de cette question mais ses auteurs estiment néanmoins que ce sont surtout les jeunes issus des classes moyennes et ayant déjà un certain niveau scolaire qui sont le plus susceptibles de prendre leurs distances vis à vis du travail.

Pourtant on voit mal pourquoi les jeunes issus de milieux populaires ne seraient pas eux aussi concernés par cette désaffection à l'égard du travail. C'est quand même eux qui subissent les conditions de travail les plus pénibles, c'est à eux que sont confiées les tâches les moins intéressantes et les moins enrichissantes. C'est eux enfin que les entreprises utilisent le plus comme une pure force de travail mobilisable et démobilisable à volonté, grâce notamment aux contrats à durée déterminée. Autant de raisons, non pas de refuser le travail — est-ce possible ? — mais de moins s'y investir.

Autant l'ouvrier professionnel effectue un travail dont il peut être fier (2) et qui le définit socialement, autant le jeune O.S., soumis à des tâches parcellaires et répétitives dont le sens lui échappe, ne peut se reconnaître dans le produit de son travail. Il est ainsi amené de fait à rechercher hors de l'atelier, hors de l'usine, cette identité qui lui est déniée. Il ne va plus tenter de se définir en tant que producteur, mais va revendiquer, comme on a pu l'observer dans les luttes de ces dernières années, sa qualité de « jeune », de « femme », de « immigré », de « Breton »... Son rapport au travail tend à devenir plus instrumental. Il n'exerce plus un métier, il occupe un poste de travail. Et s'il change de poste, il n'a rien à perdre, puisque non qualifié. Au contraire, cette mobilité inhérente à la nature des postes qu'il est susceptible d'occuper lui permet de réaliser, par intermittence et hors de l'entreprise, ce à quoi il aspire. Entre deux emplois il pourra ainsi voyager, faire de la musique, etc., ou lutter sur d'autres fronts : écologie, groupes femmes, anti-nucléaire, etc. Ces fronts qui sont considérés comme « secondaires » par les organisations syndicales.

Il n'est pas étonnant dès lors que ce type de jeunes ait du mal à se reconnaître dans les revendications avancées par ces organisations, notamment dans une des plus anciennes de celles-ci : la revendication du « droit au travail ». Il serait en effet

(1). O. Galland et M. V. Louis - *Les jeunes chômeurs* - Contrat C.O.R.D.E.S. 20/76, publié par le Centre de Recherches « Travail et Société », Paris IX, 1978, 241 p.

(2) Voir à ce sujet l'ouvrage collectif : *Le mur du mépris*. Paris, Stock, 1978. Ce sont surtout des ouvriers professionnels qui s'expriment, et précisément, en dénonçant le mépris patronal, ils revendiquent que l'on reconnaisse, entre autres, la « qualité » de leur travail.

Dans son enquête sur « les jeunes ouvriers », la C.G.T. constatait également que l'intérêt pour le travail croit avec la qualification. Cf. *Les jeunes ouvriers*, Paris, Ed. du Centre d'études économiques et sociales de la C.G.T., 1974, 307 p.

plutôt tenté de considérer que ce droit au travail n'est en fait que « le droit de se faire exploiter » ; et de lui opposer le fameux « droit à la paresse » cher à Paul Lafargue (1).

On peut donc penser que pour ces jeunes le chômage est moins traumatisant que pour leurs aînés, qu'il est banalisé.

Un chômage banalisé, c'est-à-dire un chômage qui ne soit pas vécu comme une exclusion, car on ne peut se sentir exclu d'un système dans lequel on ne se reconnaît pas. Or ces jeunes précisément ne se reconnaissent pas dans le système d'organisation du travail qui prévaut aujourd'hui. Un chômage qui ne soit pas culpabilisant, car peut-on encore se sentir coupable lorsque l'on a conscience que c'est la société qui a une dette envers soi, et non l'inverse ?

Autrement dit, le chômage ne peut-il pas être aussi pour certains un moment de liberté, un temps libre, puisque dégagé des contraintes du travail ? Un temps libre qui soit réappropriation de soi, un temps qui permette à ses aspirations et à ses désirs de s'exprimer, un temps où des projets puissent se construire. Un temps qui ne soit pas pour autant une mise entre parenthèses de la réalité, mais au contraire une prise de conscience de soi dans la réalité. Car la réalité, il est bien sûr impossible d'en faire abstraction lorsqu'on est chômeur et que l'on est confronté à des problèmes matériels quotidiens. De même que l'on ne peut pas non plus oublier que, tôt ou tard, la question du travail va se poser.

Vivre un chômage non traumatisant, *cela ne veut pas dire « vivre un chômage heureux »* (2), mais, plus simplement, essayer de réaliser ses aspirations tout en tenant compte de la réalité, s'efforcer de faire coïncider autant que possible ses projets et la nécessité du travail sans que celle-ci conduise à la négation de ceux-là.

Bien sûr, « chômage-maladie » et « chômage banalisé » sont deux types de vécus extrêmes, deux concepts opératoires construits pour permettre une approche plus fine de la réalité. Il semble en effet difficile d'établir une véritable typologie des vécus du chômage car non seulement les situations sont variées mais non statiques. Aussi me suis-je surtout efforcé dans l'enquête que j'ai effectuée de rechercher les processus psychosociaux permettant précisément de comprendre pour quelles raisons certains jeunes se situaient plutôt vers l'un ou l'autre de ces pôles. Le fait d'avoir eu des entretiens répétés avec chacun des jeunes interviewés et surtout de les avoir « suivis » pendant plusieurs mois a permis de tenir compte de leur évolution et de nuancer en conséquence leur situation entre ces deux pôles.

(1) Lafargue P. *Le droit à la paresse*, rééd. Paris, Maspéro, 1978.

(2) Il y a là bien sûr un certain paradoxe dans la mesure où le chômage ne pourrait véritablement être « banalisé » que dans une société où la valeur travail n'aurait pas l'importance qui est la sienne aujourd'hui. Il y a de fait des limites à cette « banalisation ».

LE CHOMAGE DES JEUNES INTERVIEWES

On retrouve chez ces jeunes les deux pôles définis ci-dessus : un premier groupe avec des jeunes qui se situent près du pôle du « chômage-maladie » et un second constitué de ceux qui vivent plutôt un « chômage-banalisé » (1).

Dans un premier temps il était bien sûr nécessaire de voir dans quelles mesures les variables sociologiques traditionnelles permettaient de comprendre l'attraction vers l'un ou l'autre de ces pôles. Très vite il est apparu que celles-ci n'étaient pas suffisantes. Tous ces jeunes étant issus de milieux populaires (agriculteurs non propriétaires, ouvriers ou petits employés), il n'a pas été possible d'établir de lien entre cette origine sociale et leur vécu du chômage. Aucun clivage caractéristique n'est apparu en fonction du sexe ou de l'âge des interviewés.

L'origine géographique, en revanche, n'est pas sans importance et l'on retrouve près du même pôle (chômage-maladie) les trois jeunes nés à l'étranger ou hors métropole. Quant à la scolarité, ses conséquences sont inégales selon les cas mais ce n'est pas tant en fonction du niveau scolaire atteint que des représentations que ces jeunes ont de l'école. En effet, s'il est clair que les difficultés scolaires rencontrées par ces jeunes sont à mettre en relation avec leur origine sociale, seuls quelques uns ont conscience de ce lien. Ce n'est que pour ceux-là qu'il est possible d'établir une relation entre leur vécu du chômage actuel et leur passé scolaire.

Il est manifeste que dans leur cas, c'est dès l'école que s'est affirmée leur volonté d'indépendance (ils ne portent pas de jugement négatif sur l'école en tant que lieu de formation) et que c'est pour les mêmes raisons qu'ils ont abandonné leur scolarité et démissionné ensuite des emplois qu'ils ont occupés : refus de la discipline, volonté d'affirmation de soi, volonté de « vivre ».

« J'étais saturé..., j'étais bloqué au point de vue... enfin, je n'étais pas à mon aise. J'ai trop subi de trucs, j'avais envie de voir autre chose, de vivre un peu... Je voulais voir un autre milieu que le milieu pensionnat... J'en avais tellement chié que je voulais voir autre chose (...) J'avais un choix à faire, soit je restais, je faisais les études et je m'emmerdais, je continuais à être bloqué et tout... sinon je quittais carrément et je laissais les études, c'est ce que j'ai fait ».
(R., 18 ans, deux ans de préparation au C.A.P. d'ébénisterie).

Pour ces jeunes, un certain processus de « marginalisation » se dessine dès la fin de la scolarité. Il va s'affirmer au cours des premières expériences de travail. Au delà des variables sociologiques, c'est donc à travers l'histoire propre de chacun des jeunes interviewés qu'il a été possible de repérer les processus explicatifs de leurs attitudes actuelles. Sur ce plan, la manière dont s'est déroulée leur première expérience du monde du travail semble un des éléments marquant de leur itinéraire ultérieur.

(1) Je rappelle qu'il s'agit d'une population expérimentale, construite artificiellement.

DES ITINERAIRES TRES DIFFERENTS

Tous ces jeunes ont été obligés de travailler très tôt et leurs représentations respectives du travail, nées au cours de ces emplois, laissent apparaître un clivage très net entre deux groupes. L'itinéraire des uns illustre leur volonté d'intégration sociale tandis que celui des autres débouche sur une remise en cause du travail salarié et sur une recherche d'autres types de mode de vie.

- Tous les efforts des premiers visent donc à assurer cette insertion professionnelle à laquelle ils aspirent. La recherche d'un emploi stable ponctue en quelque sorte leur itinéraire. Néanmoins, devant les difficultés du marché du travail ils sont souvent contraints d'accepter ce qu'on leur propose quelles que soient les conditions de travail ou la nature de l'emploi proposé. De même ils ne reculent pas devant les sacrifices nécessaires à l'acquisition d'une qualification.

« En venant à Paris, je voulais surtout faire une formation, mais je ne connaissais pas grand'chose... Ce qui fait que j'ai fait n'importe quoi, j'ai travaillé en usine, là pendant un an, défileuse dans le textile... Et puis j'ai pris des cours du soir pour passer le B.E.P.C.... »

(A., antillaise, 18 ans, a quitté l'école en 5e)

Il n'y en a qu'un, dans ce groupe, qui ait connu, au départ du moins, un itinéraire différent puisqu'il a vécu plusieurs années de manière marginale avant de décider de se « stabiliser », autrement dit de s'insérer socialement.

Pour ces jeunes le travail salarié est donc tout à la fois une nécessité vitale : « C'est pas possible de vivre sans travailler », une obligation sociale, un devoir moral, une norme à respecter : « Quand on est jeune on doit travailler, c'est normal », dont la contrepartie est le statut social qu'il procure : « Le gars qui ne travaille pas, il n'est pas considéré » et la satisfaction personnelle qu'il confère : « Le travail, c'est ce qui te permet de te montrer à toi ce dont tu es capable ».

Enfin, le travail est aussi par le revenu qu'il procure, un moyen d'accéder au mode de vie auquel ils aspirent, mode de vie qui ne se distingue pas du modèle dominant.

- Les jeunes du second groupe, en revanche, tirent un bilan très différent de leurs expériences du travail. Ils en retiennent surtout les contraintes (hiérarchie, discipline), les mauvaises conditions de travail, l'impossibilité de se réaliser dans et par le travail. Ainsi l'un d'eux qui a pourtant tout mis en œuvre pour gravir quelques uns des échelons de la hiérarchie sociale en vient à s'interroger, une fois devenu technicien en informatique, sur la place qu'occupe le travail dans sa vie :

« Ce qui s'est passé, c'est que le soir, je rentrais au foyer, je continuais à chercher, à réfléchir (sur des programmes), à investir vachement là-dedans. Je n'étais plus disponible pour les copains, vachement nerveux... fatigué. J'ai commencé à rêver du travail la nuit. Alors là je me suis dit : là, terminé, je ne veux pas claquer... « J'ai d'abord demandé des vacances, j'ai eu sept jours. Là, j'ai fait un peu le vide, je me suis reposé, j'ai examiné ma situation. Je me suis dit ; je suis comme un con en train de bosser, ça ne peut pas continuer. J'ai filé ma démission, un mois après, je quittais la boîte.

(J.F., 24 ans, manœuvre, serrurier, technicien en informatique).

C'est à partir de cette prise de conscience de la réalité du monde du travail que se déclenche, en effet, pour eux un processus qui les conduit à remettre en cause le travail salarié et à contester la valeur travail. Ils aspirent dès lors à un autre type de mode de vie et si, de fait, ils se marginalisent, il semble que dans leur cas cette marginalisation soit effectivement volontaire.

Ces jeunes ont pris conscience au cours des emplois qu'ils ont occupés de l'impossibilité de réaliser leurs aspirations dans le cadre du travail salarié. Ce n'est pas le travail en tant que tel qu'ils refusent mais ils aspirent à un autre mode de vie. Ne se reconnaissant pas dans le système de valeurs dominant — certains d'entre eux contestent également la société de consommation — ils s'efforcent de trouver d'autres voies.

Des vécus différents

Ce clivage, entre ceux qui investissent fortement dans le travail et ceux qui manifestent une certaine désaffection à son égard, permet donc de comprendre les processus par lesquels, étant devenus chômeurs, les uns sont « attirés » vers le pôle du « chômage-maladie » et les autres vers le pôle du « chômage-banalisé ».

- Pour les premiers, en effet, le chômage devient vite une expérience traumatisante dominée par la recherche d'emploi (ou de stage) dans laquelle ils s'investissent autant que dans le travail auparavant. Les difficultés qu'ils rencontrent, qu'elles soient d'ordre financier ou qu'il s'agisse de leurs relations à l'A.N.P.E. ou aux employeurs, sont dès lors vécues comme autant d'humiliations, d'échecs et de renoncements.

Le temps du chômage est pour eux un temps vide fait d'ennui et de solitude. Aussi, après quelques mois de chômage il leur faut renoncer à leurs désirs et à leurs aspirations et accepter, de fait, pratiquement n'importe quel emploi.

Rolland : « Le chômage, c'est une perte de temps... »

Rolland a vingt-quatre ans. Après avoir échoué au Bac il a occupé divers emplois intérimaires mais très vite il a préféré « vivre autrement » et pendant plusieurs années il a vécu des expériences marginales et beaucoup voyagé. Au bout d'un certain temps il a décidé de rompre avec ce mode de vie et de travailler à nouveau. Mais, un an après avoir obtenu un emploi de bureau, il était licencié pour raisons économiques. Au moment où je l'ai rencontré la première fois, il en était à son septième mois de chômage.

« Au point de vue mode de vie, eh bien là il a changé d'au moins 50 % ! Je le sens que je ne peux plus rien faire sans me serrer la ceinture. Je ne touche plus que 120 ou 130 000 F... qu'est-ce que tu veux faire avec ça ? Tu payes ton loyer, 47 000 F, qu'est-ce qui me reste ? Alors que quand je travaillais je gagnais plus de 200 000... Quand tu travailles, tu consacres beaucoup d'argent pour les loisirs, bon,... les restrictions, c'est plus sur les loisirs que sur autre chose.

Moi, j'achète pas de fringues, j'achète pas une chaîne..., moi, ça a toujours été basé sur l'extérieur, bouger, sortir, voyager. Bon, avant j'avais des week-ends

aisés, à la mer ou même au ski avec le foyer..., ça, ça te demande un minimum d'argent. Chômeur, tu peux pas. Même les sorties du samedi, tu peux le faire encore, mais c'est restreint. Là, je suis coincé entre quatre murs, je ne peux plus sortir.

Le chômage..., d'abord, c'est une perte de temps... j'ai un caractère assez actif..., bon, tu perds un temps assez gros dans la recherche d'emploi. A la fin, tu t'ennuies, ça te fatigue et tu te dis... tu te démoralises... tu te dis : quand est-ce que je vais trouver du boulot, tu vois.

Par rapport aux copains, ça change, tu as des gars qui te mettent une étiquette à partir du moment où tu es au chômage. Au bout d'un mois, deux mois tu sais ce qu'ils pensent « ça, c'est un fainéant »... bon, je ne m'arrête pas sur des réflexions de ce genre... Et puis au niveau des sorties, le mec te dit : « bon, c'est emmerdant, t'as pas de fric ». Moi, j'ai pas de problèmes de ce côté là, tu fais ta sélection.

Oui, tu perds du temps, tu perds un temps que tu ne pourras pas rattraper... L'ennui aussi, tu as des jours où c'est vraiment morose... tu te demandes ce que tu vas faire de ta journée et puis... la fatigue... ça fatigue, il faut que tu bouges énormément parce qu'il y a beaucoup d'annonces qui t'intéressent, faut passer les coups de fil, aller aux rendez-vous, tu es constamment en train de quadriller Paris... Ton mode de vie va changer, tu ne te couches plus à la même heure, tu es complètement déréglé. Si tu veux, quand les gens se lèvent à huit heures, mangent à midi et rentrent à six heures, c'est un roulement, une habitude, ils sont plus ou moins surmenés, mais ils ne s'en rendent pas compte, c'est inconscient. Tu es chômeur : ton mode de vie va changer, tu ne te lèveras plus à la même heure, tes heures sont décalées, tu n'a plus le même rythme de vie qu'auparavant, ça va te perturber, tu vas ressentir la fatigue... Tu attends, tu ne fais plus qu'attendre.

Si tu veux, c'est un enchaînement le chômage, bon, tu ne trouves pas de boulot, tu commences à devenir plus ou moins amorphe, ton moral commence à descendre si tu n'es pas aidé..., pour un mec qui est tout seul, c'est vachement emmerdant. Le chômage, si tu veux, c'est le temps, le temps qu'il faut combler... un mec qui travaille, il n'a pas le temps, il manquera de temps. Le chômeur, il a beaucoup de temps, c'est la différence. Le mec qui travaille, il a déjà huit heures de boulot dans sa journée, sur douze heures il lui en reste quatre, bon, il va aller à son travail, c'est du temps, il va bouffer, et ainsi de suite... Si tu veux, pour lui le temps, il passe seul, naturellement. Un chômeur, il a douze heures à combler !

- Le chômage des seconds présente des caractéristiques très différentes. Il correspond d'abord à un choix de leur part puisque les jeunes de ce groupe ont démissionné de leur dernier emploi et insistent d'ailleurs à plusieurs reprises sur ce fait. Le temps du chômage est donc, en quelque sorte, un temps qu'ils se sont octroyés afin de pouvoir réfléchir, prendre du recul et mettre en œuvre leurs projets. La recherche d'emploi (ou de stage) est donc secondaire pour eux, même si elle s'inscrit dans ce projet.

Ce que ces jeunes recherchent avant tout c'est la possibilité d'affirmer leurs désirs et leurs aspirations. Etre chômeurs n'est donc pas pour eux synonyme d'exclusion ou de honte. Ne se sentant pas exclus d'un système dans lequel ils ne se reconnaissent pas, ils ne sont pas culpabilisés comme les premiers. Et c'est sans doute ce qui leur permet de réussir les démarches qu'ils entreprennent, de se « débrouiller », comme ils disent.

Rémy : « Le chômage, ça m'a permis de réfléchir »

Cet « enfant de la D.D.A.S.S. », ainsi qu'il se définit lui-même, a dix-huit ans. Je l'ai interviewé quelques jours seulement après qu'il ait démissionné de l'emploi qu'il occupait depuis six mois : éboueur. Malgré son âge il avait déjà exercé une dizaine d'emplois, notamment en tant que menuisier : il avait en effet suivi deux ans de formation d'ébénisterie dans un centre de la D.D.A.S.S. auquel il avait été « confié » par ses parents.

« Le chômage..., bon, je suis chômeur mais... chômeur, chômeur, chômeur..., c'est un grand mot ça. Bon, d'abord je suis démissionnaire, c'est un chômage très spécial disons, c'est un chômage voulu ça. Bon, peut-être que j'ai des torts..., mais il y a des trucs..., faut pas se laisser avoir non plus, faut pas se laisser avoir par le travail comme ça. J'ai tenu cinq mois et puis le dernier mois..., c'était plus possible quoi... J'arrivais en retard, je n'y allais plus carrément... C'est un boulot... Quand tu as fini à la benne, on te file un balai et tu vas balayer, c'est un boulot qui te remet tout dans la tête, tu penses à tous tes problèmes et tout, t'es vraiment... c'est lamentable comme truc... Tu balayes mais tu penses pas à balayer, tu gamberges vachement.

Alors, le chômage par rapport à ça, c'est... Je ne sais pas, j'ai l'impression d'être... libre, pour la première fois de ma vie. J'ai pas d'horaires, si un matin je ne veux pas me lever personne ne me dit rien et puis, ... bon, je peux faire ce que j'ai envie de faire, faire de la photo, apprendre des trucs... Il y en a pour qui le chômage, le chômage c'est une honte ou qui... s'emmerdent. Moi, j'ai plutôt l'impression que ça va m'apporter quelque chose... Et puis, bon la semaine dernière, j'étais intérimaire, cette semaine je suis chômeur, tout ça c'est moi qui le veux, c'est pas pareil.

Disons que j'ai une vue assez spéciale du travail... Pour moi, bon, on a besoin de travailler... mais moi je trouve que ce n'est pas tellement indispensable, on pourrait vivre sans travailler... On travaille mais, mais... c'est toujours pareil de toutes façons, c'est un problème ce machin là, un vaste problème... Si tu travailles, c'est pour... survivre. Et moi, je ne vois pas du tout la vie comme ça, je ne la conçois pas comme ça. Je n'admets pas qu'on travaille pour survivre, pour bouffer... Moi, je verrais les choses vachement plus cool, tu vois. Retourner à une vie plus naturelle quoi...

J'ai travaillé trois jours en usine... Au bout de ces trois jours j'ai dit, bon, c'est pas possible. Je faisais toujours le même geste, huit heures sur huit, je me demande comment les gars ils peuvent tenir là-dedans. Même s'il faut absolument qu'ils gagnent de l'argent, comment ils arrivent à supporter ce rythme,

je me demande..., c'est dingue. Oui, l'usine, éboueur, tout ça c'est terminé pour moi, terminé hein !

Tu dois te démerder tout seul, il n'y a pas d'autre solution. Bien sûr tu prends des risques, tu peux te casser la figure, mais à côté de l'usine je trouve que le risque est bien petit...

On est dans une société... une société de consommation et, ... je suis contre ! Et qui dit consommation dit esclavage, enfin esclavage... du point de vue du travail quoi... Parce que pour moi, c'est de l'esclavage. Moi, je ne le conçois pas comme ça le travail, pas du tout !

Si tu veux, le chômage, ça m'a permis de réfléchir à pas mal de trucs... C'est la première fois que... j'avais du temps devant moi..., pas de comptes à rendre. Vivre sans travailler, je ne pensais pas que c'était possible, pourtant, ça fait deux mois que ça dure... Bon, il s'agit pas de rester au chômage, ça ne dure qu'un temps ces choses là ! Mais je pense que ça m'a donné l'idée d'un autre rythme de vie... ».

Un mois après, Rémy réussissait à entrer dans un stage de photographie.

Ce qui frappe en effet lorsque l'on suit l'itinéraire de ces jeunes pendant leur temps de chômage, c'est qu'à la différence des premiers non seulement ils ont des projets mais ils parviennent généralement à les réaliser. Cela, non pas tant, comme ils le disent souvent, parce qu'ils sont plus « débrouillards », mais parce qu'ils ont pris conscience de toute une série de mécanismes sociaux qui leur permet de détourner certaines institutions à leur profit (A.N.P.E., organismes de formation, intérim, aide sociale, etc.).

Loin de tendre à une homogénéisation des comportements et des attitudes, le chômage révèle donc l'existence de deux systèmes de valeurs opposés qui, comme on l'a vu, modifient les données traditionnelles du vécu du chômage, tel qu'il avait pu être étudié dans le passé (1). Si le caractère exploratoire de cette recherche exige d'être prudent quant à l'interprétation de ses résultats, il semble néanmoins que les processus psychosociaux qui ont été dégagés sont suffisamment significatifs pour qu'on s'interroge sur ces nouvelles valeurs et notamment sur le devenir de la valeur travail.

QUE VA DEVENIR LE TRAVAIL ?

Que va devenir le travail ? Tel était le thème l'année dernière des journées d'études organisées par la section « Psychologie du travail » de la Société française de psychologie (2). Cette question qui, au départ, pouvait sembler quelque peu secondaire dans le cadre d'une recherche sur le chômage s'est révélée en fait déterminante : on ne peut étudier le vécu du chômage sans faire référence aux représentations du travail des intéressés.

(1) Ledrut - Sociologie du chômage, op. cit.

(2) Les communications présentées à cette occasion ont été publiées. Cf. *Que va devenir le travail ?*, Société française de psychologie - Psychologie du travail, Paris, 1978, Entreprise moderne d'édition, 213 p.

Si pendant des siècles le travail humain a peu changé, l'accélération du développement économique lui a fait subir des transformations radicales. L'organisation du travail, l'activité de l'homme au travail, les relations dans le travail, le marché du travail se sont profondément transformés et ce mouvement qui s'accélère aujourd'hui n'est pas sans conséquences sur les attitudes à l'égard du travail. On a vu ainsi que certains jeunes contestaient le caractère « sacré » du travail, la valeur travail. Mais ce type d'attitudes ne se limite pas, bien sûr, aux jeunes chômeurs : le refus d'un certain travail, les aspirations à travailler moins, à plus de temps libre se sont élargis et s'expriment par exemple dans de nouvelles revendications syndicales telles que la semaine de 35 heures ou dans la proposition de « partage du travail ».

La désaffection à l'égard du travail que l'on observe aujourd'hui s'inscrit donc dans un certain contexte économique et social qu'il est nécessaire de préciser. Si la montée actuelle du chômage révèle de profondes transformations du marché du travail, il convient de prendre en compte le fait que ce n'est pas simplement le « marché » qui se transforme, mais, plus profondément, le travail en tant que tel.

Les transformations du marché du travail

Il ne s'agit pas ici bien sûr de passer en revue l'ensemble des transformations qui affectent aujourd'hui le marché du travail. Le développement de l'informatique et de la télématique ou encore la difficulté de saisir le devenir du fameux couple formation-emploi, et avec lui la notion de qualification, continuent certes de nous poser des questions, malgré l'abondante littérature sur ces sujets, mais justement, à côté de ces interrogations, il est un autre phénomène dont on parle encore peu et qui mérite réflexion : la multiplication des emplois précaires.

Intérimaire, vacataire, temporaire..., on en arrive à ce paradoxe qu'avoir un emploi stable fait presque figure de privilège aujourd'hui. Progressivement deux catégories de travailleurs se distinguent ainsi de plus en plus : les « stables » et les « instables », ceux qui ont un emploi fixe et les autres.

En effet, le développement technologique renforce l'écart entre techniciens et ouvriers au détriment des qualifications moyennes : l'emploi surqualifié s'accroît certes, mais c'est surtout l'emploi déqualifié, celui des ouvriers spécialisés et des employés « prolétarisés » qui se développe le plus.

Ainsi apparaît un marché central du travail, celui des emplois qualifiés, dont les exigences deviennent de plus en plus grandes et qui est pourvu soit par la promotion interne, soit, le plus souvent, par le recrutement de jeunes sur-qualifiés et sur-diplômés.

A l'opposé se constitue un marché périphérique afin de pourvoir aux emplois non qualifiés. En effet, la nécessité de se restructurer oblige les entreprises à réduire toujours plus leurs coûts de production. Ayant beaucoup investi en capital, il leur faut réduire la part de la main-d'œuvre dans leurs coûts ; pour cela elles font appel à des sous-traitants ou à des entreprises de travail intérimaire, ce qui leur permet de transférer une partie de ces frais et de faire face aux fluctuations du marché, ou encore elles recrutent une main-d'œuvre temporaire par le biais des contrats à durée

déterminée. Ainsi ces emplois non qualifiés sont-ils de fait pourvus par une population mobile par nécessité.

Alors que les premiers, les plus qualifiés, bénéficient d'une certaine stabilité dans l'emploi et de certains avantages, les seconds sont laissés sans perspective. Ainsi deux marchés du travail se développent sous l'effet conjoint de l'évolution technologique qui parcellise les tâches et déqualifie les emplois, d'une part, et de la concurrence qui tend à précariser les emplois, d'autre part. Emplois précaires qui, on le sait, sont principalement tenus par des jeunes. Cette évolution du marché du travail (1) ne va pas sans poser de questions quant à ses conséquences politiques et sociales.

D'un côté, en effet, des travailleurs « stables » bénéficiant d'une série « d'avantages » acquis au fil des luttes, conscients de leur cohésion et de leur pouvoir collectif et donc prêts à se battre pour défendre leur emploi si celui-ci est menacé ; de l'autre, des intérimaires, des contractuels, des temporaires, des vacataires, toujours plus nombreux, ne jouissant d'aucun de ces « avantages », dispersés au gré du Capital, isolés et mis dans des conditions telles que toute velléité de lutte risque aussitôt de se traduire par le licenciement.

Les premiers, de plus, détiennent de fait le pouvoir syndical et justement, on peut se demander si les seconds ne sont pas, en revanche, laissés quelque peu en marge du mouvement syndical, sans perspectives de luttes collectives. Autrement dit, la cohésion des premiers ne contribue-t-elle pas à marginaliser les seconds ? Ainsi, en Italie, appelle-t-on « marginalisés » tous ceux qui, non seulement ont été « oubliés » par le « compromis historique » mais encore — et ce sont souvent les mêmes — tous ces jeunes qui sont contraints au chômage et aux emplois précaires.

Si cette division entre « stables » et « mobiles » se confirmait, elle ne serait pas sans conséquences importantes à long terme. En effet, on peut se demander si à partir de cette différence de statuts, deux systèmes de valeurs différents ne sont pas en train d'apparaître, deux « classes », mais aussi deux générations — puisque ce sont surtout les jeunes qui sont condamnés à ces emplois précaires — qui risquent à terme de s'opposer.

En effet, il semble que ce développement du précaire peut aussi rencontrer les aspirations de certains jeunes aujourd'hui, dans la mesure où il peut être l'occasion d'avoir plus de « temps libre », de « faire autre chose »... L'intérim a ainsi permis à certains des jeunes interviewés de mettre en œuvre des projets au cours de leur chômage, projets qui tous se situaient à la périphérie du travail salarié. On peut donc se demander si le précaire ne peut pas être revendiqué en tant que tel et être ainsi un moyen de contestation de la valeur traditionnellement attachée au travail.

Le travail contesté

Bien sûr, il est difficile de savoir si la contestation du travail que l'on observe aujourd'hui n'est pas davantage une conséquence de cette transformation du marché

(1) Evolution qui a été mise en évidence dans un rapport très officiel — puisque remis au Ministre du travail : **Pour une politique du travail - Processus de marginalisation professionnelle des jeunes**. Rapport remis à Robert Boulin, Ministre du Travail et de la Participation, Octobre 1978, 48 p.

du travail qu'une attitude consciente, délibérée, de remise en cause de la valeur du travail.

Mais peut-on pour autant en conclure, comme le fait Danièle Linhart, que ce thème de la désaffection est une « création patronale » (1) ?

Bien sûr, dire que le travail est désacralisé, c'est autoriser le patronat à rejeter la responsabilité du chômage sur les jeunes. « *C'est parce que les jeunes refusent le travail qu'il y a du chômage* ». C'est aussi légitimer la précarité des emplois : « *De toutes façons, les jeunes ne restent pas, ils préfèrent les emplois temporaires...* ». Il est certain qu'à court terme, le thème de la désaffection peut fournir des « arguments » au patronat. Mais est-ce une raison pour ignorer la réalité ? Certes, et Jean Rousselet le constate également (2). Il est difficile de faire la part entre les conduites liées à la contestation du travail et celles imposées par les données actuelles du marché de l'emploi. Pourtant de telles conduites existent et, s'il est pour l'instant difficile aussi de mesurer l'ampleur de ce phénomène, elles sont suffisamment manifestes pour commencer « *à jouer un rôle dans les représentations collectives et dans les stratégies scolaires, sociales et syndicales* » (3)

Ce mouvement de contestation n'est d'ailleurs pas propre à la France et Gisela Schneider, après avoir passé en revue les études les plus significatives menées dans l'ensemble des pays industrialisés à économie de marché, concluait ainsi son rapport pour le Bureau International du Travail : « *Ayant réalisé le fossé qui existe dans la société entre les valeurs proclamées et le comportement réel, les jeunes ne croient plus au caractère sacré du travail et à l'obligation morale de travailler quelles que soient les conditions* » (4).

Mais ce rapport insiste, à juste titre, sur le fait qu'il convient de bien distinguer ce que certains appellent le « refus du travail » et ce que l'on entend par désaffection ou désacralisation du travail. Car les refus de travail sont en fait rares.

Le problème n'est pas tant celui d'un « refus » (terme souvent utilisé par les médias) mais bien plutôt de quelque chose de plus diffus, de résistances au travail salarié.

Ces résistances se traduisent, certes par un certain nombre de refus, mais non par un refus total du travail en tant que tel. Ce que les jeunes refusent, c'est d'être réduits à une pure force de travail, c'est de voir leur vie entière structurée par le travail, c'est l'arbitraire de la discipline et de la hiérarchie ; ce qu'ils veulent, c'est

(1) D. Linhart. Quelques réflexions à propos du refus du travail, in - *Sociologie du travail*, N° 3, Juillet-Septembre 1978, pp. 310-321.

(2) J. Rousselet. Nouvelles attitudes face au travail, in- *Que va devenir le travail ?*, op. cit., p. 150.

(3) *ibidem*.

(4) G. Schneider. *Youth unemployment in industrialised market economy countries, Social aspects and attitudes*, (ILO) World Employment Programme Research, working papers, Oct 1977, p. 36. (traduit par moi-même).

préservent leur dignité, affirment leur identité. Ne pouvant réaliser leurs aspirations dans le cadre du travail salarié, les formes que prennent leurs résistances sont nécessairement limitées, la principale étant, semble-t-il, l'auto-réduction de la durée du travail, soit par le biais des emplois précaires, soit par l'absentéisme, ou encore, pour certains, par le travail artisanal. Ces résistances semblent donc plus défensives qu'offensives.

Cependant, elles s'expriment à travers des comportements et des choix de vie qui remettent profondément en cause le travail salarié. En ce sens on peut penser qu'elles témoignent de ce « déclin de la civilisation du travail » dont nous parle Alain Touraine : « *Le travail n'est plus principe organisateur de la vie hors travail, non que cela nous engage à donner la moindre importance à ce faux concept qu'on appelle « loisir », mais cela signifie simplement que les conduites hors travail se cassent en morceaux et relèvent de modes d'analyse très divers ; stratification sociale, vie communautaire, migration, mobilité sociale, etc. La civilisation du travail, la culture du travail n'existent plus* » (1).

On peut donc se demander si ces résistances au travail, aussi diffuses soient-elles, ne sont pas l'expression quelque peu « anticipatrice » d'un refus de cette société de production qui s'annonce. Si pour reprendre une formule célèbre, la jeunesse ne nous pose pas de questions mais nous donne des réponses à des questions que nous ne nous posons pas encore, on peut penser que les attitudes nouvelles à l'égard du travail que l'on observe depuis quelques années sont en quelque sorte la « réponse » de ces jeunes aux transformations actuelles. Réponse individuelle, réponse qui se cherche mais qui interroge la société dans ses choix fondamentaux. Réponse qui n'est pas non plus sans écho dans la mesure où ces résistances au travail qui prennent souvent la forme d'une « autoréduction » de la durée du travail ne sont pas sans lien avec la revendication syndicale de la semaine de 35 heures.

Le débat social est, en effet, largement investi aujourd'hui par cette question de la réduction de la durée du travail et des négociations sont en cours dans de nombreux pays européens. Or, selon un rapport du Centre d'études de l'emploi : « *A l'origine du débat actuel sur la réduction de la durée du travail, nous pensons que l'élément déterminant et premier est à chercher dans la modification des attitudes par rapport au travail, particulièrement sensible depuis 1968. (...) Pris au dépourvu par la contestation du travail, les syndicats ouvriers reprennent désormais partiellement en compte les nouvelles aspirations en les traduisant en langage responsable. Le sauvage « A bas le travail » est syndicalement repris en semaine de 35 heures* » (2).

Mais si une des formes que prend la contestation du travail est l'auto-réduction de sa durée, la semaine de 35 heures ou le partage du travail sont-ils suffisants ? Le rapport cité plus haut ne manque pas de signaler que le problème est plus

(1) A. Touraine. Les grands problèmes actuels de la sociologie du travail. In - *Que va devenir le travail*, op. cit. p. 193.

(2) P. Boissard. Bilan des recherches sur la réduction de la durée du travail, Centre d'études de l'emploi, Avril 1979, p. 4. C'est moi qui souligne. Ce rapport signale par ailleurs que cette contestation n'est pas limitée aux jeunes ; une analyse des luttes récentes montre que leur principale caractéristique est qu'elle visent à obtenir « du temps pour vivre ».

complexe : « *Les retombées positives de la réduction de la durée du travail sur le travail lui-même dépendent largement des modalités de cette réduction et des mesures d'accompagnement concernant le contenu du travail* » (1).

En effet, ce n'est pas simplement la durée mais bien le contenu du travail que certains jeunes contestent aujourd'hui et il semble que cette contestation ne se limite pas à la sphère du travail mais qu'elle touche à d'autres valeurs fondamentales.

On peut donc se demander si ces nouvelles valeurs, qui du fait même qu'elles s'écartent des valeurs dominantes et de celles de « l'opposition », ne transcendent pas en quelque sorte les clivages sociaux traditionnels ; d'où leur difficulté à trouver l'expression politique qui leur convient. D'où la difficulté aussi pour la société d'apporter une « réponse » satisfaisante à ces nouvelles aspirations. Car si réduire la durée du travail ne suffit pas, il ne semble pas non plus que les expériences d'amélioration des conditions de travail soient susceptibles de transformer profondément le contenu du travail. En conclusion de son ouvrage, Claude Durand pose ainsi cette question : « *La crise de l'organisation du travail peut-elle se résoudre par une réforme de l'entreprise ou bien a-t-elle pour enjeu un changement des rapports sociaux dont le cadre n'est plus seulement l'entreprise, mais la distribution du pouvoir dans l'ensemble de la société ?* » (2).

Car dans les aspirations à avoir « plus de temps pour vivre » qui se développent aujourd'hui, ce n'est pas simplement la question du « temps » qui est posée, mais aussi, et surtout, la question du « vivre », vivre autrement s'entend. Et cela implique effectivement une transformation profonde de la société.

Réduire la durée du travail, oui, mais pour quoi faire ? En effet, si les conséquences économiques d'une telle réduction ont donné naissance à une abondante littérature, les effets sociaux, eux, n'ont toujours pas été étudiés. S'agit-il de développer la sphère des loisirs, ce « faux concept », pour reprendre l'expression d'Alain Touraine ? S'agit-il de faire consommer encore plus ? Mais qui a droit aux loisirs et à la consommation ? Les jeunes qui contestent le travail ne se font guère d'illusions sur ce que la société de consommation peut leur apporter, sans compter que la crise de la croissance condamne aux yeux de tous ce modèle de société.

La contestation du travail qui se développe aujourd'hui, notamment dans la jeunesse, est donc liée aux transformations profondes de notre société ; elle est une réponse à ces transformations. La montée du chômage ne révèle pas seulement, en effet, une crise de la croissance ou une crise de l'organisation du travail, mais, bien plus profondément, une crise de valeurs. Aux transformations techniques, économiques et sociales répond une transformation des valeurs, au centre desquelles la valeur du travail.

On comprend mieux dès lors le malaise, les contradictions ou le repli sur soi des jeunes d'aujourd'hui.

(1) idem, p. 48.

(2) C. Durand. *Le travail enchainé. Organisation du travail et domination sociale*. Paris, Le Seuil, 1978, p. 179.

Comment pourraient-ils se reconnaître dans une société qui ne cesse de vanter depuis des années les vertus de la croissance et de la consommation, du travail et du progrès technique, alors même qu'ils en sont exclus ? Comment pourraient-ils souscrire à ces modèles ou à ces valeurs alors qu'ils sont en train d'être remis en cause ?

Il est possible, bien sûr, que cette contestation actuelle de la valeur du travail soit conjoncturelle et limitée à cette période de transition entre cette « civilisation du travail » qui dépérit et cette « civilisation de la production » qui s'annonce, pour reprendre les formules d'Alain Touraine. Mais on peut se demander aussi si on n'assiste pas à une remise en cause globale du système, à partir de ses valeurs fondamentales (éducation, travail, progrès technique, consommation...). Certaines des interviews recueillies semblent à cet égard significatives. Et lorsque l'on interroge les travailleurs sociaux qui sont en contact quotidien avec des jeunes, ils ne peuvent que confirmer cette tendance.

En ce sens le chômage joue en quelque sorte le rôle de révélateur des évolutions en cours.

Jacques LE MOUËL

Sociologue



**AIDE A LA CREATION
D'EMPLOIS D'UTILITE COLLECTIVE :
UN PROGRAMME MODESTE MAIS REVELATEUR**

On connaît le principe du fonctionnement du programme d'aide à la création d'emplois d'utilité collective (E.U.C.), initiative du ministère du Travail instituée par le décret du 2 Mars 1979 et une circulaire du 5 Avril 1979 : une somme de 24 000 F par emploi (ou 12 000 F pour un emploi à mi-temps), non renouvelable, est accordée pour un an à un organisme privé — qui peut être à but lucratif — pour qu'il recrute une ou plusieurs personnes sans emploi et lui assure un salaire durable (au minimum au niveau du S.M.I.C.). Deux conditions essentielles sont mises à l'octroi de cette aide :

- a) que l'emploi serve à « promouvoir des activités innovantes », réponde « à des besoins collectifs nouveaux et mal satisfaits, crée des activités et des services originaux » ; aucun domaine particulier n'est exclu a priori du bénéfice de cette aide ;
- b) que l'emploi créé soit maintenu et soit donc financé par des ressources, de complément pendant l'année d'aide et de relais au bout d'un an ; ces ressources ne doivent en aucun cas être exclusivement d'origine publique (subventions), mais doivent résulter de manière appréciable de l'autofinancement créé par l'emploi nouveau.

Une autre exigence importante est que les emplois créés soient des emplois « supplémentaires », c'est-à-dire qui n'auraient pas été créés sans l'intervention de l'aide : il s'agit d'éviter que l'aide aille à des postes prévus et « dont les moyens financiers sont déjà arrêtés de façon certaine, ou quasiment certaine, même s'ils ne sont pas encore disponibles ».

Ce programme, qui a démarré avant les vacances d'été 1979, est encore en œuvre, les 5 000 emplois prévus dans ce cadre n'ayant pas encore été tous créés. Ajoutons qu'il s'agit d'un programme expérimental ; à ce titre, il a fait l'objet de plusieurs évaluations portant sur divers secteurs (socio-économique, rural, énergies nouvelles, etc). Ayant eu en charge l'évaluation du domaine socio-culturel et culturel, nous pouvons présenter ici quelques réflexions que nous a inspiré à titre personnel cette initiative ainsi que les enseignements principaux de notre enquête.

Evaluations réalisées par le groupe de recherche pour l'éducation permanente (G.R.E.P.) au cours de l'année 1980 : pour le ministère de la Culture, l'étude portait sur la situation dans 9 départements français ; pour le ministère du Travail, 10 études de cas ont été effectuées ; pour le ministère de la Jeunesse et des Sports, 5 études de cas.

REVOLUTION OU REGRESSION

Quelle est la portée réelle de cette mesure dans le champ (socio) culturel ? Telle est la question que nous voudrions traiter ici.

Mais d'abord : quels étaient les desseins des promoteurs du ministère du Travail quand ils ont lancé ce petit bateau dans la mer associative (puisque les associations en ont été, et de loin, les principaux bénéficiaires) ?

- La lutte contre le chômage et pour l'emploi, c'est évident, mais ce n'est pas suffisant ! Qu'est-ce en effet que 5 000 emplois, de surcroît réservés à des personnes déjà formées pour être en un an « opérationnelles » dans l'organisme recruteur ? Non seulement c'est peu de chose dans la marée du chômage, mais en outre aucune cible privilégiée (par exemple les jeunes, les sans-diplômes, ou les femmes) n'est indiquée. On précise seulement que le poste doit aller à une « personne sans emploi ».
- Les orientations du ministère du Travail apparaissent assez clairement quand on lit attentivement la circulaire du 5 Avril 1979. On constate alors que le programme des E.U.C. vise essentiellement deux choses :
 - d'abord **promouvoir l'innovation** ; terme vague, mais qui est relativement précisé par l'espèce de portrait-robot qui est tracé de l'entreprise innovante à travers quelques mots-clés : formes nouvelles d'activités, qualité de la vie, relations de travail à l'échelle humaine, dans un cadre communautaire et de petite dimension, projets originaux, unités économiques souvent « auto-suffisantes », vivre au pays, hors des sentiers battus, etc. Si l'on traduit, on a le contraire de la grosse institution qui gère un service routinier et traditionnel : une petite entreprise originale, autogérée, communautaire, exprimant les aspirations à une autre qualité de vie, de préférence « au pays ». La fameuse expérimentation sociale, quoi !
 - l'autre exigence, qui peut sembler contradictoire avec la première, c'est la **qualité de la gestion** ; là encore, les termes sont explicites : esprit d'entreprise, tirer parti de « créneaux » locaux jusqu'ici inexploités, imagination et initiative à la base, comportement créateur dans une perspective de responsabilité et non plus d'assistance. Ces mots sont empruntés au vocabulaire des managers plus que des animateurs culturels.

A notre avis, on peut interpréter de deux manières différentes, mais sans doute dialectiquement réunies, cette conjonction du communautaire et du management :

- Les partisans du programme des E.U.C. souligneront qu'il constitue un moyen parmi d'autres de promouvoir l'autogestion et l'autonomie des personnes par le développement de petites unités de production décentralisées et communautaires où se vit une philosophie nouvelle du travail. On retrouve ici les idées développées par un André Gorz ou un Alvin Toffler, qui pourfendent le gigantisme industriel, le salariat en miettes, la triple religion du travail, du rendement et de la consommation de masse, les grands monstres froids de l'Etat et de l'appareil industriel, etc. En somme, l'aide des E.U.C. irait à ce que les Allemands appellent « la scène alternative », mais en restant dans les normes sociales

admises (maintien, et même encouragement au salariat, saine gestion et recherche de la rentabilité par l'exploitation de « créneaux nouveaux »).

- Les adversaires des E.U.C. en souligneront de leur côté les côtés négatifs, voire dangereux ; en créant cette aide, qui ne lui coûte pas cher (120 millions de francs non renouvelables), le gouvernement obtient plusieurs résultats d'un coup : faisant preuve de sollicitude à l'égard des « innovateurs sociaux » et des « nouveaux entrepreneurs », tarte à la crème de l'idéologie dominante, il se donne une façade moderniste tout en « fixant » dans le salariat quelques marginaux qu'il canalise dans des activités utiles ; il divise ainsi éventuellement la dangereuse armée des sous-employés ou des chômeurs tout en réalisant un dégonflage des statistiques du chômage et un « blanchissage du travail noir » (Philippe Madinier) ; mais surtout, il montre le bout de l'oreille en ce temps de crise économique : en aidant les petites organisations locales et en les incitant à rentabiliser leurs activités, l'Etat se donne les gants de démanteler les grands organismes rigides et froids qui ne sont plus innovateurs (ce qui n'est pas forcément faux), tout en remettant en cause les aides et subventions qu'il accordait ; en somme, on ne serait pas loin d'une « privatisation » de l'action sociale et culturelle, puisque la philosophie qui préside à l'octroi de l'aide des E.U.C. vise au développement maximal de l'autofinancement des organismes aidés.

On voit que ce programme modeste pose des questions de première importance. Dans la révolution presque silencieuse qui s'opère sous nos yeux, et qui transforme les salariés de l'ordre industriel en petits artisans ou commerçants à leur compte, en nouveaux entrepreneurs sous-traitants, en nouveaux agriculteurs, que faut-il observer ? Un levain qui transforme de fond en comble les valeurs (travail, progrès, croissance, rendement) sur lequel est fondé notre société, ou un remarquable sens de ses intérêts qu'aurait le patronat d'aujourd'hui ?

SOCIO-CULTUREL PREMIER SERVI

Ramenons à de justes proportions le programme d'aide à la création des E.U.C. Si en effet on le jugeait à l'aune d'un de ces deux critères, on ne pourrait que constater son échec. Non seulement, il n'a pas réussi à susciter la création ou l'affermissement de nombreuses petites entreprises innovatrices, mais en outre il n'a guère contribué à rendre caduque la notion de subvention.

Qu'avons-nous observé dans le domaine (socio) culturel que nous avons la charge d'étudier ?

a) Les organismes du champ culturel et socio-culturel ont été les premiers et les plus nombreux bénéficiaires de ce programme d'aide

Dans tous les départements où nous nous sommes rendus, nous avons constaté que ces organismes ont raflé au moins 50 % des emplois (65 % de ceux-ci dans 5 départements sur 9 et 96 % dans l'un d'entre eux). Il est vrai que notre enquête portait sur les premiers bénéficiaires d'E.U.C. (ceux attribués au 2ème semestre 1979 et au début 1980).

Les chiffres en ce début 1981 seraient sans doute assez différents. Mais retenons la constatation que les associations de notre secteur ont été les premières mobilisées (souvent avec la complicité agissante des directions départementales Jeunesse et

Sports) ; il est vrai qu'elles ont l'habitude de demander des subventions.

b) *Ce sont les « institutions » qui en ont le plus profité et non les « petites entreprises culturelles »*

Remarquons d'abord que les associations loi de 1901 ont souscrit massivement au programme, aux dépens des S.C.O.P. ou S.A.R.L., il est vrai peu nombreuses dans notre domaine (10 en tout dans les neuf départements de l'enquête sur un total de 244 organismes).

En regroupant par rubriques ces organismes, on peut établir la liste des plus souvent cités :

— M.J.C. et assimilés	27	organismes bénéficiaires
— Associations sportives	21	«
— Théâtre	19	«
— Maisons pour tous, centres sociaux	19	«
— Musique, danse	12	«
— Audio-visuel	12	«
— Education des adultes	10	«
— Centres culturels	10	«
— etc., etc. (Total des organismes : 244)		

Par nombre d'emplois créés dans ces différents groupes, le classement est un peu différent :

— Théâtre	35
— Musique	27,5 (1)
— M.J.C. et assimilés	26
— Maisons pour tous, centres sociaux	24
— Centres culturels	20,5
— Associations sportives	19
— Education d'adultes	14
— Audio-visuel	12
— etc., etc. (Total des emplois créés : 323,5)	

En résumant on constate le poids important des équipements de quartier (M.J.C., Centres Sociaux, Maisons pour tous, 46 dossiers dans les 9 départements, soit 18,8 % de l'ensemble ; mais aussi celui des deux grandes disciplines culturelles, le théâtre et la musique, ainsi que des centres culturels (10 dossiers et surtout 20 emplois). En règle générale, le culturel a déposé un peu moins de dossiers, mais a eu plus d'emplois, et vice-versa pour le socio-culturel.

Conclusion : les E.U.C. sont allés dans un premier temps à des institutions culturelles « connues », et non à des organismes nouveaux. On constate d'ailleurs que la plupart des emplois créés sont des emplois, soit d'artistes, soit d'animateurs, soit de permanents-coordonateurs, soit d'administratifs, personnages classiques de la scène (socio)culturelle.

(1) Rappelons qu'existe la possibilité de créer des 1/2 emplois (à mi-temps).

Le programme E.U.C. a cependant permis aux administrations départementales de découvrir des inconnus de cette scène socio-culturelle, les petites entreprises « alternatives » ou « différentes » : imprimeries, maisons d'édition, restaurants-librairies, boutiques de gestion, secrétariats collectifs de groupes musicaux ou théâtraux, à but lucratif ou non, mais toujours plaçant le souci de l'animation avant le profit (pas plus de 15 dans les 9 départements étudiés).

Pourquoi cet échec du programme à déceler les formes d'action les plus neuves ? Pour trois raisons essentielles :

- parce que les administrations ne fréquentent guère ces organismes (et inversement) ;
- parce qu'elles sont peu nombreuses ;
- parce que le programme exigeait des garanties financières et une aptitude à la gestion qu'elles ont rarement. Elles se sont souvent exclues d'elles-mêmes du bénéfice de l'aide.

c) Elle est lointaine, l'époque où l'animation se passera de l'aide publique

Le programme E.U.C. est apparu à beaucoup extrêmement contradictoire. Car enfin, il exige de ses bénéficiaires, d'une part d'être novateurs et d'explorer des voies inédites, mais aussi d'autre part d'être suffisamment « solvables » pour donner des garanties de maintien des emplois et d'avoir fait suffisamment leurs preuves pour obtenir un autofinancement substantiel et des aides publiques complémentaires.

Débat bien connu dans le milieu (socio) culturel (la subvention accordée au départ, pour trouver son assise, ou la subvention, récompense aux gens qui ont réussi sans aide leur décollage ?), mais qui prend ici une importance considérable : car l'aide accordée préjuge de la réussite. On ne peut en effet dire que les E.U.C. sont une sorte de coup de pouce à fond perdu : l'association bénéficiaire demeure au bout de l'année d'aide avec des emplois qu'il lui faut sauvegarder, que ses ressources se soient ou non accrues (1). Cette sorte de pari sur le succès aura fait reculer bien des organismes.

En tout cas, le problème épineux posé aux commissions administratives chargées d'examiner les demandes dans chaque département a été invariablement le même : faut-il privilégier le critère de la solidité financière au risque d'admettre surtout les institutions déjà aidées par les pouvoirs publics et présentant de fortes garanties de « pérennisation des emplois ? ou le critère de l'innovation au risque d'aider un organisme qui ne pourra faire face au maintien de l'emploi ? D'un département à l'autre, les choix ont varié considérablement. Les seuls critères communs entre toutes les commissions ont été le refus des structures publiques ou exclusivement aidées par les subventions publiques (limite imposée par la circulaire du 5 Avril 1979) et les organismes par trop « commerciaux ». Entre ces deux limites, on a vogué au gré d'un empirisme parfois gêné.

(1) En principe, la sanction d'un emploi non maintenu serait le remboursement de l'aide. Heureusement, le programme est expérimental et la plus grande indulgence sera appliquée.

L'étude effectuée sur un échantillon de dix cas pour le ministère du Travail nous a permis de distinguer trois types essentiels de situation par rapport au financement des postes :

- un petit nombre d'organismes ont une bonne santé financière parce qu'ils sont en fait des associations para-publiques (association municipale de gestion d'équipements, association prolongeant l'action d'un syndicat mixte d'aménagement) ; ils constituent des anomalies par rapport à l'esprit des E.U.C. ;
- certains organismes, pour la plupart à but lucratif (restaurant — librairie, maison d'édition, secrétariat collectif de musiciens), n'ont pas de subvention à l'exception des E.U.C. ; ils sont dans la vérité du marché, mais leur « lucrativité » ne les aide pas toujours à s'en sortir ;
- tous les autres sont plus ou moins subventionnés et ne peuvent guère se passer de cette aide publique ; certains d'entre eux cumulaient lors de notre enquête les aides des E.U.C. et du F.I.C. (l'ensemble constituant 86 % du budget d'un organisme visité !) ; pour beaucoup d'associations, l'aide des E.U.C. a gonflé artificiellement la part « subventions » de leurs recettes 1980, les aides hors E.U.C. étant minimales (mais néanmoins indispensables).

Une conclusion que nous pouvons tirer de ce voyage dans les budgets associatifs aidés par le programme E.U.C. est que celui-ci leur a donné un incontestable coup de fouet financier — sans compter la possibilité de s'assurer un personnel stable et dégagé des soucis financiers — mais que l'heure de vérité sonnera au bout de l'année d'aide : la plupart auront alors accru leurs ressources propres mais peu les auront accrues au point de supporter une simple reconduction des autres aides. A l'accroissement de l'autofinancement devra s'ajouter une nette augmentation des subventions hors E.U.C.

Ajoutons que dans bien des cas, l'aide des E.U.C. aura fait franchir à l'association des étapes décisives et qu'un retour au statu quo ante apparaîtra impossible. Tel est le piège (ou le défi) qui apparaît à l'audition de nos interlocuteurs.

Cette augmentation du taux de subventionnement au delà de l'aide des E.U.C. est, bien sûr, attendue des collectivités locales (communes, conseils généraux). Quand celles-ci ont accepté le programme justifiant la demande d'E.U.C. et se sont engagées à prendre le relais au bout d'un an, il n'y a pas de problème (sinon que ce système encourage les institutions établies et connues). Mais beaucoup de maires ou de préfets ont émis des réserves à l'égard des E.U.C., disant qu'ils refusaient le « chantage au relais financier » que cette aide impliquait.

Quant aux ressources provenant de l'activité des organismes, elles sont très diverses. Chaque association a quelque chose à vendre, que ce soit des spectacles, des produits intellectuels (publications) ou matériels (objets artisanaux), de la formation, des services ou de l'animation. Mais la « vente » de ces produits n'est pas sans poser question.

Pour les organismes non subventionnés — à but lucratif ou non — ou faiblement subventionnés, qui sont souvent les plus novateurs, l'aide des E.U.C. est trop

restreinte et sa durée insuffisante (un an) pour qu'ils puissent accroître sensiblement leurs recettes. S'ils sont vraiment novateurs ou militants, et même si leur gestion est satisfaisante, ils ne peuvent rien contre les lois du marché (la difficulté pour une troupe de théâtre provinciale de s'affirmer, l'impérialisme du show business parisien, la méfiance des clients à l'égard des structures parallèles dites « gauchistes », la difficulté pour un éditeur provincial de se faire une clientèle locale, etc.). Le soutien militant dont ils peuvent s'assurer est souvent insuffisant. Le problème est donc que les pouvoirs publics reconnaissent la qualité de leur travail, la nécessité de lieux chauds et accueillants, ou d'une parole libre, ou d'un soutien aux groupes artistiques...

Les organismes assurés d'une aide publique ne sont pas à l'abri pour autant, surtout quand il s'agit du F.I.C. (qui est aussi une aide non renouvelable). Ne peut-on en effet affirmer que l'animation de qualité est par nature non rentable ? D'abord parce qu'elle vise en priorité des populations peu solvables (scolaires, immigrés, couches populaires). Et ensuite parce que la qualité ou l'exigence accroît le coût de l'animation sans que l'on puisse facturer ce surcroît au bénéficiaire : quand une troupe de théâtre pour enfants passe un après-midi entier à une action d'expression avec les enfants d'une classe, le tarif est presque le même que pour un spectacle d'une heure dans cette même classe ; la troupe qui travaille en profondeur est donc pénalisée par rapport à celle qui « vend » trois spectacles dans son après-midi (1).

Un des dangers évidents d'une aide comme celle des E.U.C. est donc d'inciter les associations à une recherche de rentabilité préjudiciable à leurs objectifs profonds. C'est ainsi que nous avons rencontré une association vouée à la vulgarisation (au sens noble du terme) de la recherche dans un département rural, obligée de faire des études et de « chasser le contrat » pour se faire des ressources nouvelles. Si cette activité est fort respectable, elle n'entraîne néanmoins pas dans les buts de l'association.

d) L'aide des E.U.C. est moins créatrice d'emplois que libératrice d'énergies

Une telle affirmation peut sembler paradoxale, mais elle correspond à la réalité.

L'aide à la création des E.U.C. est peu créatrice d'emplois, d'abord parce qu'elle représente, répétons-le, une goutte d'eau dans la mer du chômage (5 000 emplois !). Ensuite parce qu'il est à craindre qu'un certain nombre d'emplois ne soient pas maintenus au delà de la période d'aide, nous en avons dit les raisons. Et enfin parce que les personnes recrutées que nous avons rencontrées étaient généralement connues de l'organisme et actives en son sein : souvent, ce sont des bénévoles ou des vacataires (ou des travailleurs « au noir ») qui ont vu changer leur statut en celui de salarié ; un retour à l'état antérieur ne serait donc pas catastrophique pour ceux-ci (qui sont fréquemment d'ailleurs les promoteurs ou les animateurs de l'organisme) et ils placent leur militantisme bien avant la qualité de salarié. Ajoutons que ces personnes ne correspondent pas au profil-type du chômeur 1980 : plus d'hommes que de femmes, des moins de trente ans, mais souvent de formation supérieure et diplômés, et peu sortant directement de la formation initiale.

(1) De même l'heure de cheval pour des handicapés avec psychothérapie « rapporte » moins que l'heure de cheval vendue aux cavaliers « normaux ».

Par contre, le programme des E.U.C. est apprécié pour le coup de fouet qu'il a donné aux organismes bénéficiaires, en améliorant la gestion, en créant de nouvelles activités ou en améliorant les performances des anciennes, en libérant les animateurs des soucis du quotidien et en leur permettant de prendre du recul, même s'il a obligé certains à aller trop vite, à hâter des décisions qui auraient dû murir plus à loisir.

UN FORMIDABLE GISEMENT D'EMPLOIS

Que conclure de ce bref aperçu d'un programme incontestablement original, modeste mais très révélateur ?

D'abord, on l'aura compris, qu'il n'apportera pas les bouleversements espérés ou craints par ses laudateurs ou ses critiques. Il n'en sortira pas une nouvelle société, mais il n'aidera pas non plus les pouvoirs publics à se dégager de leurs obligations.

Par ailleurs, s'il n'est pas la solution au problème de l'emploi dans le secteur associatif et socio-culturel — qui mériterait un traitement de choc, car ce secteur est tout aussi menacé par le chômage que les autres — il est remarquable par le diagnostic qu'il permet de faire sur la santé de ce secteur : notre enquête nous a permis de constater à quel point les associations avaient besoin d'être mieux gérées, pouvaient développer des ressources nouvelles si on les y incitait, et à quel point elles jouaient avec le bénévolat ou le « précarariat » pour lancer des activités remarquables. Nous avons pu mettre aussi le doigt sur des lacunes, des besoins mal satisfaits (par exemple, la formation musicale et plastique en un lieu rural). Nous avons enfin fait la connaissance de petites entreprises innovantes, généralement mises à l'écart du mouvement socio-culturel, et qui en constituent sans doute cependant le fer de lance, voire le « poil à gratter ».

En somme, le milieu (socio) culturel constitue un formidable gisement d'emplois ; potentiels ou réels, avec ses petits métiers, ses situations marginales, ses interventions, l'étonnant réservoir de ses militants, et surtout les « créneaux » qu'il pourrait mieux explorer si on le lui permettait.

Il y faudrait deux choses : une aide à la gestion pour aider ces organismes à mieux exploiter leurs potentialités (et le ministère du Travail semble disposé à favoriser le développement de « boutiques de gestion ») ; et des subventions de développement de projets novateurs d'une durée supérieure à un an.

Mais veut-on vraiment voir se développer un champ ouvert à l'expérimentation sociale et culturelle ?

Pierre MOULINIER

Chargé d'Etudes
G.R.E.P.

LES ACTIVITES SPORTIVES ET D'EXPRESSION CORPORELLE DANS LES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Les activités sportives et d'expression corporelle occupent une place importante dans l'animation des équipements socio-culturels. Pourtant, à l'heure actuelle, peu d'analyses leur sont consacrées. On peut avancer plusieurs raisons qui toutes semblent marquées par l'arbitraire distinction qui sépare le « culturel » du « sportif ». Les responsables d'équipements montrent en général une certaine gêne à les évoquer et à reconnaître leur importance car elles sont pour eux synonymes d'un « échec pédagogique » de l'action socio-culturelle proprement dite. De plus, ces activités sportives sont aussi présentées comme autant de « solutions de facilité » qui se substituent à la « difficile animation culturelle ou socio-culturelle ». Enfin, ces activités sont également négligées parce qu'elles se déroulent parfois sous la forme d'activités informelles comblant les « vides » laissés dans le calendrier hebdomadaire ou destinées à une clientèle mal intégrée dans le fonctionnement de l'équipement.

Elles tendent actuellement à figurer de manière explicite dans la gamme des activités d'animation (1).

Il est intéressant d'étudier cette sphère d'activités. La démarche permet de prendre en compte certaines tendances récentes des activités physiques et sportives. Ces tendances font émerger des questions fondamentales. Les institutions « traditionnelles » correspondent-elles à toutes les attentes et demandes manifestées dans le domaine ? Faut-il favoriser de nouvelles formes de vie associative ? Les aspirations des individus passent-elles toujours par le canal des associations ? Quelles sont les composantes culturelles et socio-pédagogiques de ces nouvelles pratiques ?

Envisager ces thèmes, n'est-ce pas également faire le constat d'une conception du sport par trop restreinte et exclusive ? Celle d'un « vrai » sport passant habituellement par la pratique compétitive au sein du club !

Est-il fondé que ce « modèle » tienne lieu d'une unique référence normative ? On peut regretter que les domaines qui lui échappent soient encore mal connus de la recherche ou franchement négligés. Or, les difficultés, les réussites comme les échecs auxquels s'expose l'animation sportive sont révélateurs de tendances plus profondes qui se manifestent au niveau de l'ensemble des pratiques de loisirs.

(1) Par exemple, BESNARD (P.) : *L'animation socioculturelle*, P.U.F., Paris, 1980.

L'analyse qui suit se limite à quelques perspectives tant le domaine envisagé est vaste et encore mal circonscrit.

I. LA PLACE DES ACTIVITES SPORTIVES ET D'EXPRESSION CORPORELLE DANS LES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Pour les équipements qui nous intéressent, il n'est pas inutile de rappeler comment s'est effectué le réajustement progressif du projet initial d'animation des jeunes : développement des activités sportives, ouverture des équipements aux différentes classes d'âge, apparition plus tardive des activités d'expression corporelle, animation globale... (1).

A. L'animation : évolution d'une conception

Les équipements de quartier connaissent, ou ont connu pour les plus anciens, des difficultés de fonctionnement liées à la coordination des activités socio-culturelles ou sportives avec la fréquentation quotidienne des bandes de jeunes. Nous constatons chez ces jeunes une impossibilité de s'intégrer dans un club traditionnel — alors que cette démarche est souvent entreprise — et d'avoir une pratique sportive régulière. De tels indices sont la marque d'une inadaptation sociale qui doit être mise en relation directe avec la situation de travail (scolaire ou professionnelle) de l'individu. Les études menées dans ce sens confirment bien l'hypothèse d'une corrélation entre la situation de travail et les pratiques sportives, et l'ensemble des activités culturelles de manière plus générale : type d'institution fréquentée, nature et niveau de pratique, mode de participation...

Dans les Maisons de Jeunes et les Foyers de quartier, les expériences d'animation sportive se sont d'abord limitées à la seule référence aux pratiques de club avec cependant des caractères moins marqués : tenue vestimentaire décontractée, ponctualité et présence aux « entraînements » peu strictes, formule souple des tournois et des rencontres amicales...

Actuellement, l'animation sportive qui y est pratiquée tend à s'imposer au contraire comme une pédagogie de la « rupture » sinon de l'« innovation ». Elle n'est pas sans soulever bien des problèmes et des ambiguïtés. Si ces nouvelles formes d'activités physiques, sportives ou d'expression corporelle possèdent sans doute des caractères spécifiques et novateurs, elles constituent trop souvent une image altérée ou inversée de la pratique de club, plus qu'un véritable modèle ou contre-modèle sportif. Les activités sportives ne sont pas le privilège des jeunes puisque l'ouverture des équipements aux adultes (tennis, gymnastique volontaire, danse...), au troisième âge (gymnastique d'entretien, danses traditionnelles, chants, sorties...) et les tentatives

(1) Notre étude s'appuie surtout sur des enquêtes réalisées dans le cadre de Bordeaux et son agglomération. Cf. en particulier : DUBET (F.) : *Dimensions et conditions de l'adaptation sociale des jeunes*, Thèse de 3ème cycle, Sociologie, Université de Bordeaux II, 1974, (362 pages dactylog.).

AUGUSTIN (J.-P.) : *Espace social et loisirs organisés des jeunes*, Paris, Pédone, 1978.

CALLEDE (J.-P.) : *Différenciations culturelles et itinéraires de socialisation des jeunes*, Thèse de 3ème cycle, Sociologie, Université de Bordeaux II, 1979, (402 pages dactylogr.).

d'animation globale (semaine d'animation, rallyes pédestres, olympiades enfants...) au niveau du quartier ou du grand ensemble constituent des orientations récentes. Vers 1960-1970, on a cru qu'à chaque « classe » d'âge devaient correspondre des équipements spécifiques. Actuellement, au contraire, l'animation vise à la « reconquête de l'espace urbain » et à une « re-découverte », parfois plus symbolique qu'historique, de la « vie de quartier », autrement dit d'« un espace familial et à la mesure des individus qui y vivent ».

Nous pouvons mesurer le chemin parcouru depuis le projet initial. Vers les années soixante, les activités sportives étaient encore à comparer avec celles pratiquées dans les clubs : sports collectifs avec séances d'entraînement, absence de mixité dans les équipes, tournois inter-Foyers ou rencontres avec des jeunes d'institutions semblables (M.J.C., Foyers de Jeunes Travailleurs, etc.). Les caractéristiques sociologiques des groupes d'usagers et les mécanismes institutionnels qui leur sont liés ont infléchi le projet d'origine (1). A cela s'ajoute l'influence de la structuration progressive des cadres de vie, surtout au niveau des nouveaux espaces résidentiels.

Plusieurs formules sont utilisées : activité d'entretien physique, sport-détente, initiation technique, tournois et rencontres amicales, fêtes d'animation, randonnées ou sorties diverses, camps de vacances... Ces formules peuvent varier selon les disciplines et la moyenne d'âge des groupes : foot-ball, natation, tennis de table, judo, équitation, canoé-kayak, tennis, volley-ball, skating, spéléologie, escalade, sorties, ski, vélo, randonnée pédestre, gymnastique d'entretien, etc. D'apparition plus récente, se développent actuellement des activités d'expression corporelle à dominance plus artistique : mime, danse moderne ou classique, « jazz-dance », expression corporelle, relaxation, etc.

B. L'animation par les activités sportives

En milieu urbain les équipements sont principalement implantés dans les nouveaux ensembles d'habitat social ou dans les quartiers populaires. Les animateurs sont souvent confrontés à une importante absence de participation aux activités organisées à l'exception d'activités sportives plus ou moins structurées. Les ateliers artistiques, artisanaux ou techniques rassemblent assez peu d'adhérents ou bien ne fonctionnent pas de manière permanente.

Ces expériences d'animation sont parfois vécues comme autant d'échecs pédagogiques. Le bilan est quelquefois critique : apathie des usagers, refus des activités structurées, faible motivation des jeunes, absence de pratique régulière, refus ou impossibilité pour certains groupes de jeunes de s'adapter à une activité sportive sous une forme structurée, compétitive ou non.

L'équilibre est toujours difficile à maintenir entre les jeunes qui fréquentent l'équipement pour une activité précise et ceux qui l'investissent comme un « milieu protecteur ».

(1) Diverses enquêtes réalisées hors de la région bordelaise mettent en évidence une évolution identique. Citons par exemple celle du C.E.C.O.R.E.L. Provence-Côte d'Azur : **Les besoins en équipements sociaux de loisirs et vacances de la région Provence-Côte d'Azur**, (rapport de synthèse et d'orientation), mars 1976.

Dans un Foyer, la participation aux différents groupes peut se ramener schématiquement à deux modes principaux (tableau suivant).

Les groupes de jeunes et leurs caractéristiques

groupes de jeunes	modes de participation dans l'équipement	expression du groupe
groupes primaires (centrés sur la relation)	<ul style="list-style-type: none"> – refus des activités et apathie – tensions et situations conflictuelles avec les animateurs 	rôles fermés : milieu « protecteur » de la bande (grégarité et non différenciation des rôles)
groupes secondaires (centrés sur la tâche)	<ul style="list-style-type: none"> – pratique des activités structurées – coopération avec les animateurs et prise de responsabilités 	rôles ouverts : apprentissage de l'autonomie (différenciation des rôles)

L'intégration scolaire, le niveau de formation initiale, la qualification professionnelle et l'emploi exercé infléchissent étroitement ces formes de participation.

L'option pédagogique suivie par l'équipe d'animation peut avoir une incidence directe sur le profil d'ensemble des groupes d'utilisateurs : désaffection des groupes d'inactifs lorsque les activités proposées sont bien structurées et disparition progressive des groupes engagés dans une activité socio-culturelle ou sportive dès que la fonction d'accueil des « bandes » est jugée prioritaire.

Il a donc fallu préciser de nouvelles perspectives d'action mieux adaptées aux diverses « demandes » : expériences centrées sur le groupe informel et sa structuration progressive, importance de la communication et de la relation, animation du type fête de plein-air, valorisation du « dépaysement » et des éléments naturels (eau, neige, forêt...), activités de pleine nature pour lesquelles la technique n'occupe pas une place prépondérante mais qui sont essentiellement des moyens de pénétrer ou de découvrir en groupe le milieu naturel. Ces activités n'ont généralement pas pour finalité la pratique performante ou la compétition.

Les activités physiques et sportives de plein-air et de pleine nature constituent d'ailleurs un champ d'activités privilégiées pour les clientèles de jeunes jugées « difficiles » : sorties en groupe (la « bande ») et vie communautaire, évasion dans et par la nature, faibles contraintes d'apprentissage technique.

L'approche de ces pratiques est capitale pour une meilleure compréhension de certains phénomènes observés. Les clubs, en effet, ne permettent pas de rendre compte des phénomènes d'apathie, de retrait social, de pratique discontinuée, de refus des activités structurées et de constitution de groupes primaires. Là, au plan individuel,

les indices d'inadaptation se traduisent uniquement par l'abandon de la fréquentation du club. A un niveau quantitatif, cela se caractérise par la stagnation des effectifs et un difficile renouvellement des classes d'âge. On assiste également à un transfert de pratiquants s'effectuant vers des activités moins contraignantes et des cadres institutionnels plus souples. Signalons d'ailleurs que beaucoup d'activités de plein-air et de pleine nature sont actuellement pratiquées hors institution.

C. Apathie, retrait social et pratiques compensatoires

Il nous semble important de développer certains aspects sociologiques qui concernent les groupes réputés « difficiles ». L'évolution des Foyers de Jeunes en Centres d'Animation et Maisons pour Tous a relégué ces préoccupations au second plan. Les attentes et demandes de ces jeunes ont donc perdu de leur caractère spectaculaire : violence symbolique ou déprédations matérielles, délinquance juvénile, occupation quasi-permanente des locaux... Or, les équipes d'animation sont toujours confrontées à cette réalité.

Les attitudes envers les loisirs en général et les activités sportives en particulier, leurs modalités de pratique sont propres à chaque groupe d'usagers et sont liées à la situation de travail et au mode d'intégration sociale des individus qui le composent.

Les motivations des jeunes pratiquant un sport de compétition s'orientent autour des thèmes comme le dépassement de soi, la volonté explicite d'augmenter ses propres capacités individuelles ou au sein de l'équipe, la formulation d'objectifs à atteindre et susceptibles de l'être par un entraînement régulier.

Au contraire, les jeunes qui appartiennent à un milieu social défavorisé ne parviennent pas à se maintenir dans des activités sportives structurées et exigeant un apprentissage technique spécifique. Ces jeunes recherchent surtout le divertissement et l'évasion au sein du milieu protecteur de la bande. Les activités sportives sont ponctuelles, sans régularité aucune et, à la limite, condamnées à n'être que répétitives.

Ces modes de pratiques traduisent une absence d'investissement dans la maîtrise du temps et à un moindre degré de l'espace (1). Cette absence d'investissement est associée chez l'individu à la quasi-certitude de l'impossibilité d'un changement statutaire. La Maison des Jeunes est vécue comme un « refuge », un « milieu protecteur ». Cette socialisation étroite est à plusieurs égards en deçà d'une véritable socialisation. A propos d'un contexte comparable, un auteur est amené à parler de « pratique médiocre et quasi prolétarienne ». Pour ces activités informelles, nous pouvons risquer l'expression de « perduration ludique ».

Alors que les discours tenus autour du thème de la « civilisation des loisirs » postulent ou préfigurent une société vidée de ses inégalités et de ses antagonismes de classes, l'analyse sociologique fait apparaître au contraire la forte hétérogénéité du

(1) CALLEDE (J.-P.) : « Les jeunes, le sport et le loisir », *Education Physique et Sport*, Paris, n° 144, 1977, (pp. 29-33).

champ des activités physiques et sportives. L'optimisme spontané et fausement candide fondé sur l'augmentation des biens personnels de loisirs, sur l'expansion et l'uniformisation des pratiques, et sur l'augmentation des effectifs de pratiquants, doit être nuancé.

Lorsque l'on observe qui pratique tel sport et sous telle modalité, dans telle institution, force est de constater le caractère fondamental des déterminismes sociaux. L'investissement dans les activités sportives s'inscrit donc, pour les personnes, dans des itinéraires de socialisation diversifiés. Ces derniers s'élaborent au contact des différenciations culturelles et économiques spécifiques des catégories sociales.

Dans les équipements socio-culturels, les attitudes de refus et d'apathie révèlent une inadaptation sociale des jeunes qui peut d'ailleurs n'être que transitoire. Cette réalité témoigne de la pauvreté culturelle du milieu social d'origine et de ses influences limitatives. Elle montre aussi une certaine inadaptation des formes habituelles d'animation et d'orientation pédagogique. Ces dernières mettent-elles seulement en valeur les caractéristiques constitutives de ces milieux ? Ceci pose aussi le problème de l'inadaptation de certaines structures d'accueil ainsi que de quelques aspects du système éducatif en général et d'animation sportive en particulier.

Les pratiques proposées sont alors coupées de l'expérience sociale et culturelle immédiate ; elles sont vécues comme autant d'obligations contraignantes et comme l'imposition d'un arbitraire culturel.

A la lumière de ces constats, on peut formuler une évaluation plus critique. L'élargissement progressif du cadre traditionnel des Foyers : animation des jeunes, ouverture aux adultes, animation de quartier, projet communautaire..., est-il toujours innocent ? N'agit-il pas comme une sorte de censure additive qui se développe sur l'« oubli » de l'objectif initial : l'animation des jeunes et leur intégration sociale ? Cette interrogation introduit alors une problématique complémentaire qui prend en compte les fonctions sociales, souvent ambivalentes et ambiguës, de l'animation socio-culturelle.

II. VERS UN NOUVEAU MODELE DE PRATIQUE SPORTIVE ?

A plusieurs égards, dans le cadre de la pratique compétitive de club, l'individu se doit d'être à la dimension du sport. Les conduites sont alors régies par de véritables codes définissant dans un domaine particulier (le sport) des rôles, des statuts et des valeurs ainsi que leurs conditions de transmissibilité.

Actuellement se développe une tout autre perspective : la possibilité d'un sport à la dimension de l'homme. Faut-il parler d'une aspiration nouvelle ? S'agit-il d'un renversement des valeurs attachées aux sports « traditionnels » ? Cette valorisation récente est-elle la négation du sport de compétition ?

On ne saurait critiquer a-priori l'un de ces registres de pratique au nom des critères constitutifs de l'autre. Rien ne serait plus maladroit. Les activités physiques, sportives et d'expression corporelle, de par leur diversité, se prêtent plutôt mal à

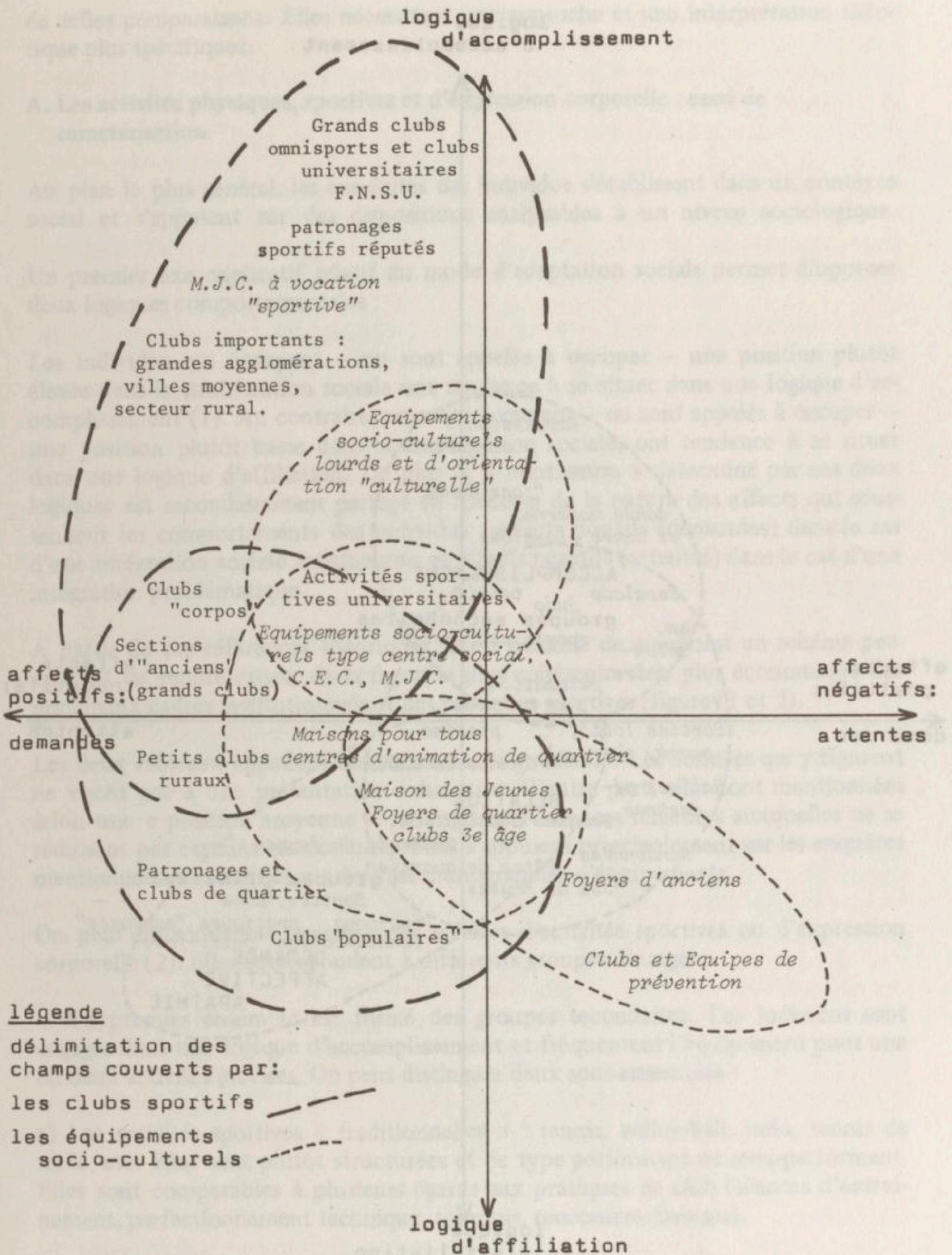


Figure 1
Les activités sportives : quelques cadres institutionnels

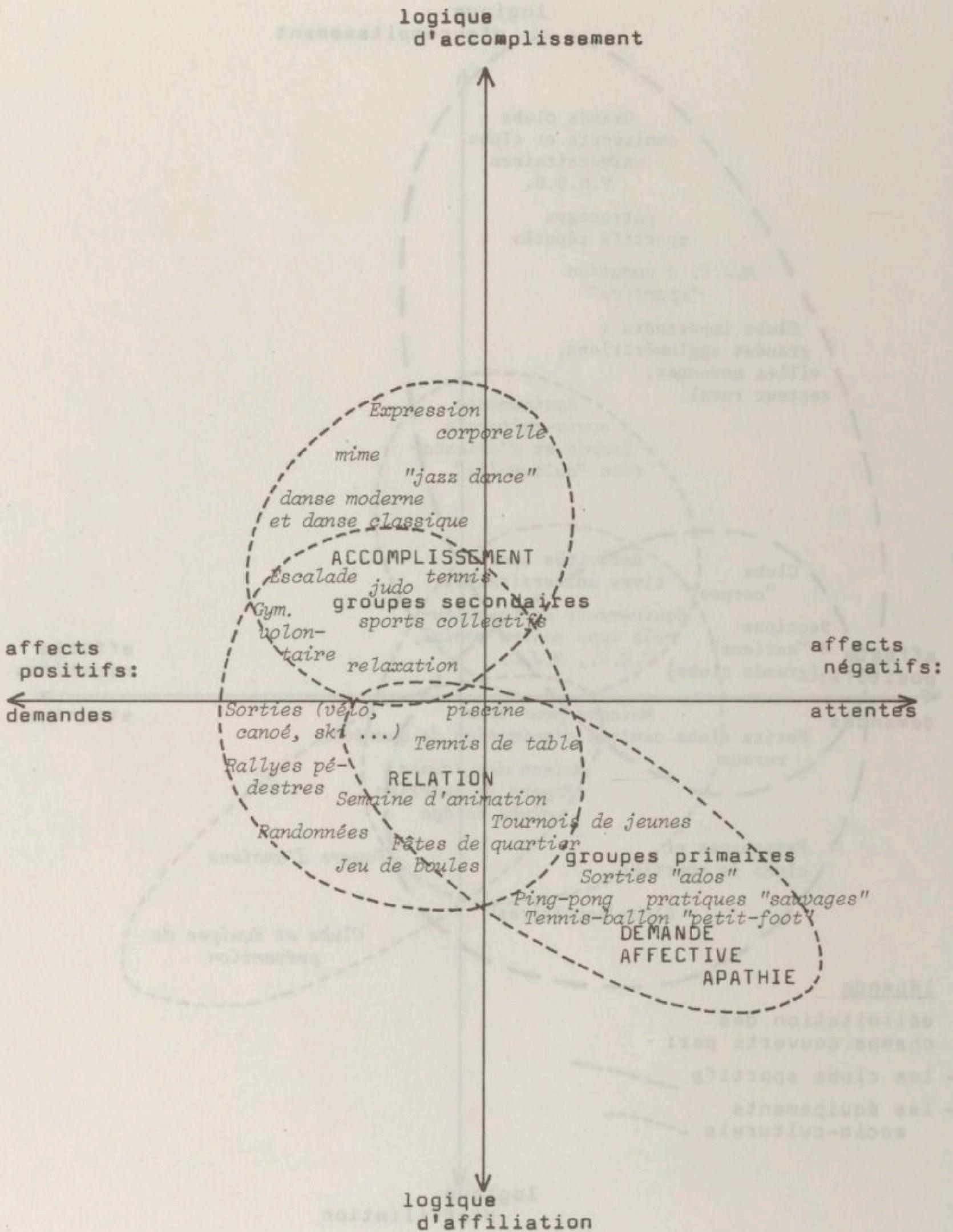


Figure 2
 Champ des pratiques sportives ou
 d'expression corporelle
 (l'exemple des équipements socio-culturels)

de telles comparaisons. Elles nécessitent une approche et une interprétation théorique plus spécifiques.

A. Les activités physiques, sportives et d'expression corporelle : essai de caractérisation

Au plan le plus général, les conduites des individus s'établissent dans un contexte social et s'appuient sur des dispositions analysables à un niveau sociologique.

Un premier axe explicatif relatif au mode d'adaptation sociale permet d'opposer deux logiques comportementales :

Les individus qui occupent — ou sont appelés à occuper — une position plutôt élevée dans la stratification sociale ont tendance à se situer dans une logique d'accomplissement (1). Au contraire, ceux qui occupent — ou sont appelés à occuper — une position plutôt basse dans la stratification sociale, ont tendance à se situer dans une logique d'affiliation. De plus le « continuum » déterminé par ces deux logiques est secondairement partagé en fonction de la nature des affects qui sous-tendent les comportements des individus : affects positifs (demandes) dans le cas d'une intégration sociale satisfaisante et affects négatifs (attentes) dans le cas d'une intégration problématique.

A partir de ces références théoriques, il est possible de composer un schéma permettant de rendre raison de la façon la plus cohérente et la plus économique des principaux cadres institutionnels et des pratiques sportives (figures 1 et 2).

Les deux tableaux appellent un commentaire préalable. Les données qui y figurent ne visent pas à une présentation exhaustive. D'autre part, elles sont mentionnées selon une « position moyenne » ; il s'agit de tendances majeures auxquelles ne se réduisent pas certains cas concrets. Elles s'appuient principalement sur les enquêtes mentionnées plus haut et sur diverses monographies d'équipements.

On peut individualiser trois grandes sphères d'activités sportives ou d'expression corporelle (2). Elles correspondent à différents groupes d'utilisateurs.

— Un premier ensemble est formé des groupes secondaires. Les individus sont engagés dans une logique d'accomplissement et fréquentent l'équipement pour une ou deux activités précises. On peut distinguer deux sous-ensembles :

a) Les activités sportives « traditionnelles » : tennis, volley-ball, judo, tennis de table, etc. Elles sont plutôt structurées et de type performant ou semi-performant. Elles sont comparables à plusieurs égards aux pratiques de club (séances d'entraînement, perfectionnement technique, tournois, rencontres diverses).

(1) Mc CLELLAND à qui nous empruntons ce concept souligne le rôle prépondérant joué par le milieu social : classe sociale, éducation reçue dans la famille, éducation scolaire..., dans l'actualisation des conduites d'accomplissement.

(2) Pour une description plus détaillée de ces modalités d'animation, cf. notre article : « Sport et anthropologie », *Éducation Physique et Sport*, Paris, n° 160, 1979 (pp. 69-72).

b) Les activités d'expression corporelle à dominante « artistique » : mime, danse classique ou moderne, improvisation sur thème musical, relaxation, expression corporelle, etc. Elles sont d'une apparition plus récente. Les groupes de participants sont marqués par une assez forte homogénéité sociale (logique affinitaire). La participation féminine y est bien marquée.

— Un deuxième ensemble concerne des groupes engagés dans une logique d'affiliation (relation), bien que la notion d'accomplissement ne soit pas totalement absente. Sa constitution est directement liée à l'ouverture des équipements aux adultes et à l'animation globale. Il rassemble en fait trois sous-ensembles :

a) Les activités hebdomadaires pour adultes : gymnastique volontaire ou d'entretien, relaxation pour les jeunes femmes et les mères de famille, tennis... Il s'agit d'activités de détente et d'entretien physique centrées sur le groupe de relations et d'amitiés.

b) Les sorties à dominante activité sportive (piscine, skating...) ou de pleine nature : randonnée vélo, rallye pédestre, équitation, ski, voile, canoé-kayak. Ces activités de détente et d'évasion en groupe favorisent la rupture avec l'univers quotidien. Il s'agit d'activités non performantes (loisir-détente). La participation des adultes et la formule des sorties-familles tendent à se développer.

c) Les manifestations exceptionnelles : fêtes de quartier, semaines d'animation... permettent la participation de tous et s'inscrivent dans un projet d'animation globale. Les camps d'« ados » (adolescents) centrés sur une pratique sportive (canoé-kayak, équitation, ski...) ont pour objectif la sensibilisation des groupes d'inactifs aux activités sportives (valorisation de l'individu par la pratique).

— Un troisième ensemble concerne les groupes primaires. Cette catégorie des « inadaptés temporaires » regroupe des jeunes engagés dans les ex-classes pratiques (type III), en C.E.T. ou ceux qui, plus âgés, connaissent des difficultés d'insertion professionnelle (absence de qualification, instabilité de l'emploi, périodes de chômage. Dans les grands ensembles, ils se livrent à une utilisation sauvage des pelouses pour des parties de foot-ball. Dans les équipements, ils pratiquent épisodiquement des activités non structurées : ping-pong, « petit-foot », tennis-ballon. On les retrouve également dans certaines sorties (vélo, canoé). Pour ces adolescents, le cadre de pleine nature constitue un important facteur de motivation. Il permet de « vivre une aventure », et notamment une aventure motrice et relationnelle. Les animateurs doivent alors répondre à une forte « demande » affective. On retrouve aussi ces jeunes dans les fêtes d'animation, les tournois ou les jeux sportifs (tournois de pénalties, jeux d'adresse).

Les activités socio-culturelles stricto sensu (ateliers d'artisanat, musique, labo-photo, théâtre, journal offset, etc.) intéressent des groupes d'utilisateurs dont les caractéristiques sont comparables à celles des deux premiers ensembles.

B. L'animation sportive dans les équipements socio-culturels : quelle évaluation ?

Dans cette perspective d'évaluation, deux positions extrêmes nous semblent sans intérêt : celle d'un positivisme naïf qui retiendrait la performance de compétition comme unique critère de valeur et celle d'un esthétisme sommaire pour lequel l'activité performante ne serait que la perversion d'une forme d'activité ludique et « naturelle » de l'homme. Il convient donc d'envisager une autre procédure.

L'animation sportive menée dans les équipements socio-culturels se caractérise principalement par ses dimensions « sociales » et « psycho-sociales » alors que les pratiques qui sont développées dans les clubs sportifs se définissent par des critères plus strictement « athlétiques ».

Ces dimensions sociales et psycho-sociales s'articulent selon plusieurs aspects.

a) Caractéristiques socio-géographiques des équipements :

- Implantation des équipements à l'échelon du quartier ou de l'unité de résidence.
- Développement des activités sportives dans des secteurs urbains défavorisés et sous-équipés, ainsi que dans les nouveaux ensembles d'habitat.
- Non spécialisation et plurifonctionnalité des équipements.

b) Ouverture à un « sport pour tous » :

- Intégration de certains groupes n'étant pas, jusque là, inclus dans le « système sportif » en général.
- Accueil de groupes de jeunes ne parvenant pas à s'intégrer dans les clubs.
- Sensibilisation aux activités sportives : adultes, jeunes couples, mères de famille, troisième âge.

c) Prise en compte de la demande des usagers :

- Disponibilité des équipes d'animation par rapport à des projets et souhaits exprimés en matière d'animation par les activités sportives.
- Orientation des animateurs vers une évaluation intuitive mais empirique des « demandes » et « attentes » des groupes d'usagers.

d) Réflexions et aménagements pédagogiques :

- Simplification de certaines activités, sensibilisation — découverte d'activités « réservées », soit sportives (tennis, ski, équitation...) soit d'expression corporelle (« jazz dance », danse moderne ou classique...).
- Animation centrée sur le groupe (communication et relation sociale).

e) Spécificité des modalités d'animation :

- Multiplication des activités de découverte du milieu naturel.
- Développement de configurations d'animation et d'activités sportives pouvant s'insérer dans l'espace urbain immédiat : quartier, rue, place.
- Journées, semaines, fêtes d'animation qui mobilisent de nombreux participants quelquefois occasionnels.

- Activités composites : découverte du milieu naturel et canoé, camp équitation et club-photo, randonnée et reportage...
- Coût des activités relativement modeste (y compris pour le tennis, l'équitation, les camps de vacances à dominante sportive pour les « ados ».) Prêts de matériel.

f) Indication à la participation collective :

- Elévation de la personnalité par l'incitation à l'animation bénévole, mise à contribution des usagers : organisation de sorties, initiation technique, construction de matériel (canoés) et entretien (bicyclettes)...
- Elaboration de projets d'animation communautaire : contacts collaboration avec d'autres associations locales, sportives ou non.

Ces dimensions tendent à montrer que la spécificité des activités sportives proposées dans les équipements socio-culturels est en fait tributaire d'une compréhension de deux problématiques habituellement traitées de manière isolée : la problématique des activités sportives, la problématique de la vie sociale.

Une approche plus détaillée de la plupart de ces activités et s'intéressant aux représentations attachées à ces pratiques montrerait l'importance des caractéristiques impressionnistes qui leur sont associées : liberté, plaisir, spontanéité, imagination, épanouissement, évasion, créativité, etc. Il s'agit là d'attributs sociaux et nullement de catégories d'analyse. Il n'en reste pas moins vrai que ces activités mettent ainsi en évidence des dimensions qui sont trop souvent considérées comme des aspects du sport contingents voire négatifs. Elles introduisent un éclairage nouveau sur la relation de l'homme à son « corps » (relaxation, danse, mime), aux « autres » (randonnée de groupe, camp, fête, expression corporelle) et à la « nature » (canoé, équitation, voile). Il s'agit d'un retour à une sorte d'« authenticité » perdue... Or, si cette poésie de l'acte est bien réelle et fondée en essence – et il n'est pas question de nier la nature expressive de l'activité sportive – rappelons toutefois que la démarche sociologique s'accommode mal de pareilles images car il ne s'agit pas, justement, de les confondre avec des catégories d'analyse.

Il est nécessaire de s'engager dans une évaluation strictement sociologique. La variable adaptation sociale (situation scolaire ou professionnelle) maximalise les écarts relatifs au choix des activités, à leur modalité de pratique (détente, initiation, perfectionnement, compétition) et aux types d'institutions fréquentées.

D'autre part, la représentation culturelle de la « nature » varie selon les milieux sociaux. Il en est de même pour le champ des « relations sociales » et de la « communication ». Il en est encore ainsi pour la perception du « corps » et de ses différences par sexe. Les représentations sociales associées au(x) sport(s) varient selon les groupes sociaux. Aux notions de « rendement corporel » et de « dépense physique » qui caractérisent les milieux populaires, s'oppose un « modèle » plus « intellectuel », « esthétique », dans lequel le rapport au corps est moins violent (1).

(1) On comprend ainsi que les activités sportives et d'expression corporelle s'ordonnent selon plusieurs ensembles (figures 1 et 2) et en fonction de clientèles socialement différentes.

C. Orientations pour une recherche-action

Les activités de plein-air et de pleine nature, les activités d'expression corporelle possèdent, de par leurs tonalités affectives, une valeur potentielle éducative remarquable. Elles témoignent souvent d'un incontestable primat du symbolique sur l'activité physique proprement dite. Dans les équipements, les références aux techniques d'apprentissage sont rarement abordées et il est vrai que le symbolique peut en partie se déployer à la faveur de cette omission.

Ces activités sont porteuses des signes de notre époque : valeurs, besoins, désirs, inquiétudes, refus... Elles visent à un enchantement du monde. Mais vidées de toute évaluation pédagogique (conditions matérielles d'accès, sensibilisation et apprentissage, itinéraires de progression, etc.), elles peuvent s'imposer comme de puissants moyens de diversion. Des activités n'ouvrant que sur l'« évasion », le « mythe » ou la suggestion apparaissent comme autant de vecteurs d'aliénation culturelle.

Dès lors, il convient de dégager trois orientations majeures à la fois complémentaires et simultanées.

La première concerne la nécessité de s'engager dans la connaissance des dynamiques culturelles propres aux milieux sociaux et aux classes d'âge. Les « cultures » corporelles des individus apparaissent très marquées par le poids des contraintes attachées aux catégories sociales : conditions de travail, obligations domestiques, genre de vie, possibilités économiques... Il est indispensable d'approfondir la connaissance de ces systèmes culturels : éléments constitutifs, déterminismes, tendances évolutives, phénomènes d'intégration et d'exportation d'éléments particuliers, assimilations ou rejets qui en résultent, etc. Ceci constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre sinon de pédagogies actives, au moins de pratiques éducatives instruites. Ainsi que l'exprime Raymond Labourie,

« L'action socio-éducative y gagnerait davantage si pouvaient être mieux repérés et honorés la diversité des subcultures, les styles différents d'animation, mieux reconnue aussi la réalité conflictuelle des formes culturelles (sensible – corporelle – manuelle – artistique – intellectuelles – sociale – spirituelle) ». (1)

La deuxième orientation a trait à l'homo ludens. Dans un ouvrage récent, Edgar Morin a montré la dialectique complémentaire qui unit les deux faces de l'être humain au cœur de ce paradigme perdu qu'est la nature humaine. (2) L'humanité est naturellement bipolaire ; l'homme est partagé : homo sapiens / homo demens (3). C'est par un jeu dialectique composant entre ces deux pôles que l'individu peut assumer son identité véritable. L'homme « social » a donc un « double » – homo ludens – qui se manifeste dans l'espace-temps privilégié du loisir. Il y développe ses potentialités créatrices : celles de son corps, de ses sens, de ses sentiments, de ses représentations artistiques. Ces dimensions n'ont pas le même relief selon les milieux

(1) LABOURIE (R.) : « De quelques problèmes de l'animation et de la formation socio-éducative », *Les Cahiers de l'Animation*, Marly-Le-Roi, n° 1, 1972 (pp. 7-27).

(2) MORIN (E.) : *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Seuil, 1973.

(3) Cette opposition n'est pas sans analogie avec les pôles antagonistes que dégage CAILLOIS dans sa classification des jeux. Cf. *Les jeux et les hommes*, Paris, Idées-Gallimard, 1967.

sociaux mais elles devraient permettre de mettre en œuvre une utopie constructive et incitative autour des activités sportives et d'expression corporelle. De tels « scénarios » d'animation nécessitent la prise en compte d'une troisième perspective.

Celle-ci regroupe les aspects plus strictement pédagogiques. Ils se limitent ici à quelques généralités. Le recours aux activités écologiques et aux activités de caractère ludique qui s'exprime au travers d'attentes et de demandes assez nettes exige une évaluation plus rigoureuse. Il convient en préalable de mieux cerner l'influence des conditionnements sociaux : infléchissement et effets de résonance liés chez l'individu à sa position dans la structure sociale, sélections et amplifications opérées par les mass-media, etc. Il est indispensable aussi d'établir une distinction pertinente entre situation d'animation « facile » et situation « facilitante » pour préciser éventuellement des phases de transition entre ces deux registres.

Jean Chateau a montré, par des analyses fort intéressantes, comment le jeu de l'enfant se structure progressivement (1). Pour l'adolescent, la véritable activité ludique ou bien contient sa propre négociation et son dépassement ou bien interfère avec des activités sportives plus élaborées. Elle ne peut donc être confondue ni avec le jeu — délassément de l'adulte, ni avec certaines formes d'activités physiques ponctuelles, peu structurées et simplement répétitives. Des auteurs qualifient ces dernières de pratiques hypo-compétitives ou quasi prolétariennes. Procéder à une évaluation pédagogique s'impose alors comme une démarche indispensable permettant de rompre avec certaines utilisations abusives parfois mystificatrices de la notion de « jeu ». Un tel contrôle pédagogique aboutit à une meilleure compréhension de la situation de jeu et ne condamne aucune évaluation subjective que pourraient en formuler les acteurs eux-mêmes.

Les sensations motrices des individus s'améliorent d'autant mieux que les dispositifs d'animation permettent un nombre plus important de « réponses ». En même temps qu'il améliore ses qualités psychiques et ses rapports avec autrui, le sujet s'achemine vers la maîtrise des acquisitions corporelles et perceptives. En développant ses facultés d'adaptation, il accède à une meilleure autonomie (2). Les contextes d'animation doivent être adaptés et simples ; leur choix doit permettre de s'appuyer sur des itinéraires de progression pouvant donner lieu à des évaluations précises tout en préservant le caractère indispensable de la motivation. Il s'agit de traduire — et non de trahir — les attentes ou demandes des pratiquants actifs ou potentiels.

Au sujet des jeunes, il est fréquent d'entendre dire que les activités les plus pratiquées dans les établissements scolaires (athlétisme, gymnastique, natation)

(1) CHATEAU (J.) : *Le jeu de l'enfant*, introduction à la pédagogie, Paris, Vrin, 1961.

(2) Il faut à l'animateur une égale compétence technique, relationnelle et pédagogique ; l'accentuation unilatérale d'un seul de ces critères limite son champ de compétence et son influence auprès des groupes d'usagers. Les animateurs socio-culturels sont de plus en plus attentifs à ces aspects. C'est ainsi qu'une option « Approche des activités de plein-air et de pleine nature » (initiation pratique et perspectives théoriques) vient d'être mise en place par l'I.U.T. « B » Carrières de l'Animation, de l'Université de Bordeaux III, pour l'année 1980-81.

« apparaissent comme les plus normalisées, les plus standardisées, sans interaction opératoire avec autrui, donc, peut-être comme les moins riches dans les conduites d'adaptabilité motrice. » (1)

Il n'est pas question d'aborder ce débat fort complexe. Rappelons cependant que beaucoup de sports classiques (désignons ainsi les activités sportives qui ne sont pas d'apparition récente) sont toujours susceptibles de re-lectures qui ouvrent parfois des horizons insoupçonnés (2). Et rien n'autorise à conclure que ces lectures ne puissent susciter des approches pédagogiques et émotionnelles nouvelles intégrant des facteurs et des caractéristiques qu'on ne leur reconnaît pas ou plus, comparativement aux « nouvelles pratiques ».

La réalité du sport couvre un important domaine. Il est encore peu exploré par la sociologie. Toute imprécision conceptuelle comme l'absence de cadres théoriques ouvre trop facilement la voie tant à des évaluations spontanées et sans fondement qu'à des formes de confusion, d'annexion ou de récupération idéologiques. A une époque où en la matière, les institutions, les disciplines, les pratiques et les idéologies qui les accompagnent se complexifient, une analyse rigoureuse s'impose.

Dans ce champ constitué, les équipements socio-culturels tiennent une place non négligeable. Après plusieurs réajustements successifs du projet initial d'animation, leur action a permis de satisfaire des « demandes » et des attentes » qui restaient (qui restent !) sans réponse au niveau des clubs. Elle s'est ouverte à des groupes d'utilisateurs potentiels habituellement tenus à l'écart des pratiques d'expression physique, sportive ou corporelle. L'animation socio-culturelle a donc structuré progressivement un champ de pratique resté jusque là inoccupé (3) ou plus exactement mal identifié. Il s'agit d'un domaine dont il convient d'approfondir la connaissance si l'on veut favoriser avec succès son développement.

Nous avons relevé certains obstacles, contradictions et difficultés de fonctionnement. Il convient aussi de rappeler les problèmes d'identification et de décryptage des pratiques telles qu'elles sont proposées dans ces équipements : gestuelle, apprentissage, processus éducatif, valeurs, etc.

Les activités physiques et sportives de pleine nature ou d'expression corporelle y tiennent une place privilégiée. Elles sont porteuses d'un nouveau rapport au « corps », aux « autres » et à la « nature ». Sans doute est-il urgent de reconnaître l'existence d'un domaine où le sport est fondamentalement émotion, plaisir, communication, évasion... La séduction qu'exercent ces activités peut être comprise comme la recherche d'un enchantement particulier au sein du groupe restreint, au

(1) Amicale des anciens élèves de l'ENSEPS : « L'évolution de l'éducation physique, contributions et interrogations... », *Education Physique et Sport*, Paris, n° 164, 1980, (pp. 7-II). La remarque s'appuie sur un chapitre de l'ouvrage de Pierre PARLEBAS : *Activités physiques et éducation motrice*, Paris, Ed. Revue Education Physique et Sport, 1976, (cf. p. 130).

(2) JEU (B.) : *Le sport, l'émotion, l'espace*, Paris, Vigot, 1977.

(3) Exception faite parfois de certains patronages de quartier et clubs populaires implantés dans des espaces urbains anciens.

contact de la nature ou à l'écoute de son propre corps. L'approche anthropologique est souvent la plus à même de fournir une syntaxe susceptible de ne pas altérer certaines de ces dimensions essentielles. Mais tandis que les symboliques et les valeurs qui leur sont associées se développent sur un fond d'universalité, l'analyse sociologique met en évidence le poids des déterminants sociaux.

A condition d'élucider ces divers aspects, les institutions socio-culturelles pourront expliciter leur démarche propre et progresser dans leur difficile tâche de libération des personnes.

Jean-Paul CALLEDE

Université de Bordeaux II

Eléments de bibliographie

- Amicale des anciens élèves de l'ENSEPS : « L'évolution de l'éducation physique, contributions et interrogations... », *Education Physique et Sport*, Paris, n° 164, 1980, (pp. 7-II).
- Association pour l'Animation de Base de Bombannes : *Les activités physiques et sportives, éléments d'une politique sociale*, Colloque national de Bombannes, 3-5 octobre 1979, (Conseil Général, Préfecture de la Gironde), (293 pages).
- AUGUSTIN (J.-P.) : *Espace social et loisirs organisés des jeunes*, Pédone, 1978.
- AUGUSTIN (J.-P.) : « Les cadres de vie urbains et les activités physiques et sportives », *Les activités physiques et sportives, éléments d'une politique sociale*, 1979, (actes pp. 121-139).
- AUGUSTIN (J.-P.), DUBET (F.) : « L'espace urbain et les fonctions sociales de l'animation », *Les Cahiers de l'Animation*, Marly-le-Roi, n° 7, 1975, (pp. 19-36).
- BESNARD (P.) : *L'animation socioculturelle*, P.U.F., Paris, 1980.
- BOUET (M.) : *Les motivations des sportifs*, Paris, Editions Universitaires, 1969.
- CAILLOIS (R.) : *Les jeux et les hommes*, Paris, Idées-Gallimard, 1967.
- CALLEDE (J.-P.) : « Les jeunes, le sport et le loisir », *Education Physique et Sport*, Paris, n° 144, 1977 (pp. 29-33).
- CALLEDE (J.-P.) : « Sport et anthropologie », *Education Physique et Sport*, Paris, n° 160, (pp. 69-72) et n° 161, (pp. 75-77).
- CALLEDE (J.-P.) : « Equipements socio-culturels et animation sportive des jeunes. Détermination de quelques variables influentes et essai d'interprétation », *Les jeunes et l'animation socio-culturelle*, Université de Bordeaux III, Péchade éd., 1979, (pp. 44-64).
- CALLEDE (J.P.) : « Position de classe et modalités d'expression : le corps présent, présenté, représenté », *Les obstacles à la communication sociale*, Société française des Sciences de l'Information et de la Communication, 2ème congrès national, Bordeaux, 1980, à paraître, (16 pages dactylogr.).

Centre de Coopération pour la Réalisation d'Equipements de Loisirs Provence-Côte d'Azur : **Les besoins en équipements sociaux de loisirs et vacances de la région Provence-Côte d'Azur, 1976.**

CHATEAU (J.) : **Le jeu de l'enfant, introduction à la pédagogie, Paris, Vrin, 1961.**

DUBET (F.) : **Dimensions et conditions de l'adaptation sociale des jeunes, Thèse de 3ème cycle, Sociologie, Université de Bordeaux II, 1974 (362 pages dactylogr.).**

JEU (B.) : **Le sport, l'émotion, l'espace, Paris, Vigot, 1977.**

LABOURIE (R.) : « De quelques problèmes de l'animation et de la formation socio-éducative », **Les Cahiers de l'Animation, Marly-le-Roi, n° 1, 1972 (pp. 7-27).**

LE POGAM (Y.) : **Démocratisation du sport : mythe ou réalité ?, Paris, J.P. Delarge éd., 1979.**

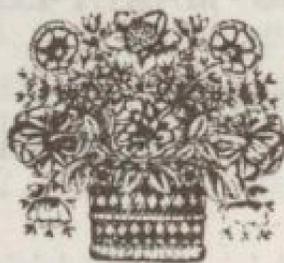
LEROY (J.P.), DEVE (F.), FIANI (M.), HAUMONT (A.) : **La pratique sportive dans l'habitat social, Centre de réalisations et d'études pour la planification, l'aménagement et l'habitat, Paris, 1978.**

MORIN (E.) : **Le paradigme perdu : la nature humaine, Paris, Seuil, 1973.**

PARLEBAS (P.) : **Activités physiques et éducation motrice, Paris, Ed. Revue Education Physique et Sport, 1976.**

THILL (E.), THOMAS (R.), CAJA (J.) : **Manuel de l'éducateur sportif, Paris, Vigot, 1976, (3ème éd. revue et augmentée, 1980).**

THOMAS (R.) : **L'éducation physique, Paris, P.U.F., 1977.**



animajep PARAIT

ANIMAJEP - Animation - Jeunesse - Education Populaire

Le premier numéro de cette lettre d'information trimestrielle éditée par l'I.N.E.P. est parue en Mars 1981. Elle a pour objectif de fournir aux élus, responsables municipaux, animateurs et éducateurs une information très spécifique du secteur socio-culturel : un dossier, une interview, une fiche expérience, des informations et renseignements pratiques feront le point aussi complet que possible sur une activité ou pratique culturelle ou de loisir, menée sur le plan municipal ou régional.

En 1981, quatre sujets seront traités :

- n° 1 : le cinéma dans la vie locale
- n° 2 : les loisirs des adolescents
- n° 3 : les contrats de pays
- n° 4 : les pratiques musicales.

A découper et renvoyer à l'Institut National d'Education Populaire,
 Service de l'Information
 11 rue Willy Blumenthal
 78160 - MARLY-LE-ROI

Je désire recevoir gratuitement le N° d'ANIMAJEP et joins
 deux timbres à 1,40 Frs par n° demandé soit timbres.

NOM.

ORGANISME.

ADRESSE.

Date :

Signature :

UNE ANIMATRICE A L'HOSPICE

« On meurt aussi d'ennui et d'inutilité. » (1)

M.E. animatrice d'ateliers féminins pratiquant des techniques diverses, par un concours de circonstances vient à exercer sa profession dans une maison de retraite.

Elle note, au cours de ses quatre années d'exercice, ses réflexions dans un carnet de bord dont on trouvera ici des extraits.

Cette maison de retraite comporte un hospice vétuste en cours de remaniement et deux résidences.

OCTOBRE 1976

L'Hospice : des bâtiments datant de 1905, vétustes, surpeuplés, où cohabitent plus de 300 vieillards, dont une grande part sont assistés (ou disposent de maigres ressources) et quelque trente cinq handicapés mentaux. De longs dortoirs accueillent hommes ou femmes, chacun n'ayant que la place d'un lit et d'une chaise à cause de l'entassement. Un réfectoire parallèle s'ouvre sur des cours et des jardins bien entretenus.

Les pavillons d'invalides (40 à peu près par salle) sont de véritables mouiroirs où surveillantes et infirmières arrivent à peine à faire leur travail. Deux grabataires par box de toile, de très rares sanitaires inconfortables, quelques petites chambres à deux ou individuelles, pour une dizaine de « pensionnaires » qui « paient », aussi tristes que le reste. Malgré cela, une grande propreté est maintenue et vieillards comme débiles sont soignés, baignés, lavés, changés avec le maximum d'efforts. Mais quelle vie ! quel univers ! Chaque section d'ailleurs est numérotée comme dans un camp de réfugiés : « femmes 2, femmes 4, hommes 3, hommes 4 ».

Sous couvert d'une expérience, j'ai proposé mes services bénévoles et j'ai annoncé l'éventail de mes activités habituelles : dessin, modelage, émaillage, peinture sur soie, etc.

J'ai senti une ironie contenue aussi bien chez le directeur que chez sa secrétaire mais on me donne carte blanche.

Ainsi j'arrive quelques jours plus tard au milieu des pensionnaires.

(1) P. Vellas : Le 3^e souffle.

Je me retrouve anxieuse dans la salle de T.V., cafétaria des femmes, vaste salle aux murs nus, avec des rangées de chaises et de fauteuils entre lesquels s'agite une population gesticulante, criarde, hagarde, au comportement étrange, le plus souvent. Que deviennent alors mes beaux principes ?

Je dois résister à la tentation de fuir ces lieux sinistres, ces gens à demi-fous et de renoncer. Je propose quand même de revenir tous les 15 jours.

Le vendredi suivant, quelques infirmières, encouragées par Mme J. qui m'a introduite et sera longtemps avec beaucoup d'abnégation mon supporter et ma conseillère, amènent des « clients », et on démarre sur la décoration de Noël faite d'éléments de carton découpés et recollés ; mais bien vite les mêmes infirmières d'abord intéressées, ou ayant reçu des consignes, battent en retraite. Elles ne peuvent ajouter à leur travail, ce qui est vrai.

Ma situation, tout en étant tolérée comme expérience, « dérange », on me le fait sentir à plusieurs reprises et surtout on n'accorde aucun sérieux à ma tentative. « C'est bien » me dit-on en souriant, ça les occupe ». Je fonctionne 1 h 30 chez les femmes et 1 h 30 chez les hommes dans la pièce destinée à la bibliothèque, proche du bar.

Ces « messieurs » en profitent pour engloutir de la bière, puis ils sortent pour l'éliminer. Le travail moyennant cela, avance lentement, et les rires, les plaisanteries grivoises sont aussi chargées que les haleines et vont bon train.

L'idée me vient de réunir les deux ateliers, de faire de la mixité. J'apprends que cela n'existe pas, même pour Noël. Ce n'est pas admis. J'en prends quand même la responsabilité, tout en avertissant la direction.

Dans l'atelier mixte, je me confronte avec des gens très excités tout d'abord, de se trouver réunis. J'explique la situation, j'aurai des ennuis si cela persiste. Tout se calme, il se crée une certaine émulation entre les deux clans, plus d'enthousiasme, ils essaient de se valoriser aux yeux des autres.

La décoration de Noël est approuvée, « de bon goût » dit-on. Après les vacances de Noël, j'apporterai de la terre, du papier, des pastels, dans l'atelier.

JANVIER 1977

Il y a alors une espèce de fringale chez les participants (peu nombreux, il est vrai, une douzaine environ, mais que ferai-je si le nombre augmente ?...)

Ainsi je vois M.G. sourde, muette, tordre la terre avec passion, secouée d'un gros rire heureux et reproduire des sculptures de Moore (j'ai des documents photographiques) avec beaucoup de dextérité.

Tandis que E. la plus bizarre de tous, soutient que la terre c'est de la m..., et se jette sur les pastels.

Les hommes font aussi des masques des copies d'animaux. Un « bœu » (f) comme dit T. qui a vécu à la campagne, des peintures naïves qui pourraient intéresser plus d'un psychiatre.

Le Directeur me propose quelques crédits (dont je n'ai pas su profiter assez) puis nous discutons sur la mixité. Il craint les « conséquences » y compris les maternités. Je maintiens mon point de vue avec tenacité. Je ne désire cependant pas créer de remous, mon objectif étant pour l'instant de faire accepter l'animation comme une présence nécessaire et de n'empiéter sur le territoire de personne. On me propose une salle, mais je préfère la salle commune afin d'être en contact avec le plus de monde possible.

JUIN 1977

J'arrive ainsi aux vacances et peux accrocher une exposition de dessins et modèles, présentés avec les moyens du bord : ficelle, épingles à linge. On est surpris agréablement. En donnant mon compte rendu de l'année au chef d'Etablissement, je comprends que la partie est gagnée. Il avoue découvrir que l'animation est « possible et même souhaitable » et m'offre le poste d'animatrice pour l'ensemble des trois résidences.

Mais administrativement, la situation d'animatrice existe-t-elle ? comment fonctionne-t-elle ? et sur quel budget ? N'y a-t-il pas d'ergothérapeute prévue et dans ce cas, est-ce que je ne tiens pas lieu d'alibi ?

« Non », m'assure-t-on. Le poste d'animation n'est, lui non plus, pas prévu, mais il existe des crédits pour les loisirs.

Je réserve ma réponse. J'ai gagné sur deux points :

- l'implantation et l'acceptation de l'animation
- la mixité, qui sera désormais de règle pour les ateliers, les spectacles, les goûters à venir.

J'ai appris pendant ces quelques mois à connaître particulièrement ces « pauvres gens » comme on les appelle, si démunis, si exploités, en un sens, les débiles. Placés ici par la DASS, ils ne sont pas assez fous pour l'hôpital psychiatrique (certains y font un séjour de temps à autre et beaucoup sont sous calmants), ils vivent donc au milieu des vieillards.

La plupart sont « assistés » et reçoivent seulement de 30 à 40 F par mois en retribution de leur travail, « c'est bien peu, ai-je fait remarquer, alors que beaucoup d'entre eux rendent de multiples services ». On m'assure qu'ils sont plutôt une gêne, qu'une aide, et qu'il faut énormément de patience pour les supporter à la cuisine comme ailleurs.

D'où viennent-ils ? souvent originaires de l'assistance publique ou ruraux, avec des familles éloignées. Quelques-uns sont dans la maison depuis un demi-siècle et plus.

EUX ET MOI

Il s'est créé entre ces débiles, les vieillards qui les accompagnent à l'atelier, et moi, des liens affectifs certains (1).

Ils sont heureux de me voir, de me faire plaisir. Pour d'autres, mon âge aidant, je suis aussi « maman ». Je suis pour eux une échappatoire, une distraction, un service qui rapidement devient obligatoire et dû.

A la fois écrasée par l'ampleur de la tâche à entreprendre et tentée par l'envie de m'y atteler...

Finalement, j'accepterai de revenir l'année prochaine.

NOVEMBRE 1977

Reconnue, payée, déclarée, je pénètre dans un autre univers, celui tout neuf, tout pimpant, des résidences.

Les constructions sont récentes, beaux couloirs, grande salle de T.V., coins pour les jeux de société, bibliothèque en préparation, salle à manger répartie en tables de 4 par épis, cuisine brillante et fonctionnelle, salle de soins, coiffeur, ascenseurs, hôtesse d'accueil dont le rôle reste assez mal défini. Les chambres sont plutôt petites, il n'y a de prévu que trois chambres pour ménage, sur 80 lits (ce qui laisse à penser que peu de couples vieillissent ensemble). On peut apporter ses meubles (peu).

Peu d'hommes, une dizaine. Au quatrième étage, là où personne ne va, ou presque, les invalides (10 à 15) qui ne quittent guère leur chambre. Infirmières, aide soignantes, médecin attaché au personnel, veilleuse de nuit, l'ensemble contribue au confort et à la sécurité de la personne âgée. Le tout entouré de jardins, de verdure et de fleurs.

Je réunis les deux résidences en un seul et même atelier, ce qui provoque un échange entre gens qui ne se voient jamais. Le premier contact est décevant : « Je ne sais plus rien faire »... « je ne peux plus, je n'ai plus ma tête »... « je n'y vois plus »... « rien ne m'intéresse »... « j'ai assez travaillé comme cela »... « et puis qu'est-ce qu'on va en faire de ces travaux ».

Je propose du modelage. J'insiste sur les bénéfiques des mouvements ergothérapeutiques que procure la manipulation de la terre. Quelques personnes pour être polies se laissent convaincre. Je suggère « nous pourrions faire une crèche avec des santons habillés ».

(1) La mixité a favorisé des relations de « couple » qui existaient plus ou moins, dans l'ombre des jardins et des coins. Il me semble qu'au long des mois à venir, l'attitude du personnel évoluera sur ce point.

Patiemment nous modelons, nous construisons la Sainte Famille, les bergers, les enfants, les Rois mages, et nous les vêtons de tissus fleuris, de laine, de toile fine. Vêtements usagers, étoffes exhumées des tiroirs, prétexte à souvenirs. Pour Noël, fièrement, on peut exposer le tout dans le hall avec des guirlandes de fleurs, de papier d'or et de branches de sapin.

Je risque, un jour, un chant de Noël et aussitôt, une, puis deux, trois voix, encore claires et harmoniques s'unissent à la mienne. Des « trois anges » nous passerons bientôt aux chansons 1900 à 1939.

Le travail passera bientôt pour moins important que le fait de se retrouver et de chanter : « Plaisir d'amour, la Romance de Me Patelin, les Cloches de Corneville ». Heureusement de ce côté, j'ai un bon répertoire mais je suis loin d'avoir la mémoire aussi fidèle que celle de mes nouvelles connaissances !...

« Cette nuit, dit Madame L. (89 ans) je ne dormais pas, j'ai retrouvé les sept couplets de la Marseillaise !... »

JANVIER 1978

La salle où l'on s'amuse

Je me vois attribuer une salle à laquelle on accède après trois portes et de longs couloirs, j'ai beau préciser que, dans la salle de T.V., placée au centre des rotations, j'ai contact avec beaucoup de gens qui ne travaillent pas mais, passent et viennent, on me signifie que chacun doit être dans sa case et moi, dans cette pièce impeccablement neuve, mais éclairée en extrémité d'une seule fenêtre, et si sonore qu'on doit parler à voix contenue pour ne pas être ahuri (tant pis pour les sourds).

On m'y mettra une grande table, une belle armoire, de beaux sièges, mal adaptés. J'obtiendrai une machine à coudre (je promène la mienne depuis de longs mois), je demanderai un fer à repasser, une bouilloire pour faire le thé ou des tisanes. Dans cet univers stérilisé on craint d'éventuelles brûlures. Le fer sera donné par une pensionnaire et le thé servi par la maison ponctuellement le mardi. Cette pause me permettra de rassembler quelques personnes de plus mais mon « exil » fixera à une dizaine celles qui fréquenteront l'atelier régulièrement.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons fin juin 1978 ouvrir une petite exposition des travaux de l'année, petites et grandes tapisseries, terres cuites, soies peintes, objets pyrogravés, tricots, qui représentent tant de peine pour de vieilles mains et tant de casse-tête pour moi, pour promener les travaux entre tous les points où ils sont pris et repris depuis le Centre Culturel (où j'emmène une fois par semaine les handicapés mentaux), l'hospice et les deux résidences.

JUILLET 1978

Malgré les quelques progrès si minces réalisés dans la communication, je ne m'estime

pas satisfaite. Dans mon entrevue de fin d'année, je réaffirme la nécessité d'une autre forme d'animation prise en charge par le personnel ou par une animatrice à plein temps, autre que moi. Un travail d'équipe. Je verrai reconduire mon mandat en septembre avec l'impression d'être quelque peu un alibi.

SEPTEMBRE 1978

Les pensionnaires des résidences sont grippés. En quelques mois les gens que j'ai connus encore pleins de vitalité ont décliné, les uns ont disparu, d'autres gardent la chambre pour différentes raisons.

J'oriente sur des travaux collectifs : chacune, joignant son petit effort à celui des autres, se décourage moins : couverture de tricot - patchwork - broderie - couture d'une grande tapisserie de tissu appliqué. Je proposerai du dessin, du pastel, « il y a 40 ans m'avoue Mme Y. que je n'avais repris des crayons ». Et cependant Mme Y. à 80 ans passés, est restée très habile.

NOVEMBRE 1978

N'ai-je pas, jusqu'ici, malgré ma « diplomatie », imposé mon projet à toutes ces personnes plutôt qu'écouté leurs désirs. Comment le savoir ?

Faire un sondage en sacrifiant au goût du jour ? Une boîte dans le hall recueille les réponses. « Ce qui manque ici, lirai-je sur une feuille, c'est la chaleur humaine, il ne vous est pas possible de nous la donner ».

Pour aller dans le sens des désirs exprimés, j'ouvrirai avec une amie un service bibliothèque relié à la Bibliothèque Municipale et ferai porter mon effort vers la venue de groupes de chant et de poésie, lecture à haute voix et théâtre. Mais, après expérience, rien ne fut autant apprécié que les animations apportées par Mme M., 89 ans, et celles que les pensionnaires se donnèrent à eux-mêmes, exerçant leur diction, leur mémoire et leur voix avec beaucoup de grâce. En certaines de ces occasions, je réussirai à réunir l'hospice et les résidences, fait sans précédent qui se reproduira par la suite.

MARS 1979

Je propose d'installer dans le hall une exposition d'une artiste peintre naïf de 82 ans, pensant par les allées et venues qu'attirerait cette exposition, le gardiennage, l'émulation « pour en faire autant », créer un courant de vie, de gaieté. La Commission Laroque ne précise-t-elle pas qu'on doit dans les maisons de retraite, favoriser à la fois les relations des personnes âgées avec le milieu local et des occupations assurant un aliment à leur activité physique et intellectuelle ?

Réponse m'est faite qu'avant tout on doit préserver la paix et la tranquillité des résidences. Mais, au cours de l'été, le mot exposition ayant fait son chemin, le car

promènera, par groupe de dix-huit, les pensionnaires dans tous les châteaux des environs où l'on expose peintures, poteries, art et artisanat.

DÉCEMBRE 1979

J'arrive à penser avec beaucoup d'autres que l'entrée en maison de retraite représente un échec plus ou moins bien accepté.

En quoi consiste cet échec ? Michèle Dacher dans « Louise » en parlant de l'entrée à l'hospice, la décrit ainsi : « le vieillard encore inscrit dans le temps par le repère de ses souvenirs, est objet de son absence d'avenir. L'effroi éclate en obsession, angoisses, dépressions, gâtisme, parfois démence, qui camouflent l'insupportable évidence de la mort.

Ainsi, il se tait, il se tait. C'est pourquoi toute sollicitation reste caduque si elle n'est pas étayée d'une médication concrète (mort d'autrui) ou abstraite, idéologie religieuse, etc., faisant tremplin à la parole sur soi. »

Encore une des multiples facettes d'un travail d'animation près des personnes âgées. Cette évidence de la mort, présente partout (puisque les disparitions sont nombreuses au cours de mes mois de travail) il faut essayer de la faire oublier, de faire penser à autre chose, et pourtant on ne peut qu'y penser en se cramponnant à ses amis, à ses amours, à ses souvenirs, à ses remèdes, à ces petits riens de chaque jour, chuchotant à mots couverts avec un regard anxieux, quand ça ne va pas pour Untel, un regard mouillé quand c'est fini.

RÉFLEXION SUR L'ANIMATION MENÉE EN MAISON DE RETRAITE

Essayant de rester objective, je constate positivement que de gros efforts ont été fournis par l'ensemble de la maison pour satisfaire mes demandes : mise en place des salles pour les spectacles, transport de matériel et de pensionnaires, gâteaux et friandises pour les goûters.

Directeur secrétaires, économiste, hôtesses, infirmières, aide-soignantes, chauffeurs et cuisinières, menuisiers, lingères même, ont contribué à ce qui a été fait avec bonne volonté ou empressement. Nous avons œuvré ensemble et l'ensemble de la maison s'est intéressé à ce que j'ai essayé d'innover. (Dans la mesure où mes demandes ne dérangent pas l'ordre établi par l'administration sacro-sainte).

Mais, si je fais au bout de ces quelques mois, le bilan d'un travail que je considère avoir mené avec sérieux, je ne peux m'empêcher d'un certain découragement. Tant d'efforts et peu de résultats tangibles !

On me rétorque, un jour, « l'animation augmente le prix de journée que paient les pensionnaires ». J'ai beau me dire que les 300 F mensuels de mon budget ajoutés au montant de mon salaire, si on les répartit sur 521 personnes fait une somme minime, je me sens quand même des complexes.

Suis-je la couturière à domicile, celle qui occupe, ou la gentille animatrice d'un club qui ne serait pas Méditerranée, mais, croisière pour un voyage sans retour ?

A entendre les commentaires, les pensionnaires des résidences se déclarent satisfaits, bien soignés, contents aussi de moi et j'ai contribué un tant soit peu à améliorer la vie de ceux de l'hospice. Que demander de plus ?

Cependant, j'ai l'impression d'avoir œuvré avec acharnement au petit point, sur un canevas truqué. Il faudrait tout revoir, repartir à zéro, bouleverser les structures. Il faudrait une autre politique de la vieillesse, mais qui est responsable ? « Si les pouvoirs publics ont ici une responsabilité, elle est évidemment partagée. D'abord parce que, au niveau des choix individuels, ou collectifs, l'on est souvent peu disposé en fait à donner une priorité à la vieillesse ». (1)

Dans leur projet de collectif édifié idéalement dans « l'histoire de Louise », M.Dacher et M. Weinshein situent la maison de retraite à la fois attenante à l'hôpital et à l'université du 3^e âge. Mais « dans » la vie même, ni en ghetto de pauvres, ni en ghetto de luxe, le mot animation n'aurait alors plus de sens, car l'hospice, la maison de retraite seraient visités, traversés par la vie et non plus à l'écart d'elle.

Que doit être un animateur dans l'état actuel des choses ? « Il est difficile de tracer le portrait du parfait animateur, ce serait trop souvent oublier ceux que l'on a sur eux et qui le plus souvent ont été établis sans eux » sinon celui qui veut malgré tout continuer « d'essayer », « d'imaginer », d'« espérer » ? Mais est-ce longtemps possible ?

Une animatrice



(1) P. Vellas : Les chances du 3^e âge.

LES DEPENSES CULTURELLES DES DEPARTEMENTS EN 1975

Le présent article se rapporte aux dépenses culturelles des départements métropolitains en 1975. Plus que la nature de l'information qu'on y trouvera (dont l'intérêt est relatif du fait de l'ancienneté des données, et de l'absence, pour le moment, d'éléments de comparaison dans le temps), ce sont la méthode suivie par les enquêteurs et le champ culturel couvert qui retiendront l'attention, ainsi que le cadre général dans lequel s'inscrit cette démarche : il s'agit d'évaluer exhaustivement la répartition des dépenses culturelles publiques entre l'Etat, les Etablissements publics régionaux et les Collectivités locales, avec à terme la possibilité d'apprécier l'évolution des politiques et de déceler les tendances sur lesquelles on puisse raisonnablement fonder la prévision.

Les auteurs de l'enquête, membres du Service des études et recherches au ministère de la Culture et de la Communication, en ont récemment présenté les traits saillants au cours d'une session de formation longue durée à l'INEP, à des animateurs d'horizons divers (18 décembre 1980). Certains de ces auditeurs, en poste dans des services départementaux, ont évidemment marqué un intérêt particulier pour ces travaux, qui leur permettent par exemple de savoir ce qui se passe dans d'autres départements et d'agir en conséquence auprès des Conseils généraux dont ils relèvent.

Cette étude a donné lieu à deux types de publications, l'une se présentant comme un ouvrage de synthèse détaillé, en deux volumes, et l'autre constituant un résumé assorti de la présentation géographique des résultats d'ensemble, dont cet article fait largement usage (le premier dossier est en vente à la Documentation Française, et le second est diffusé sur demande par le Service des Etudes et Recherches — Ministère de la Culture et de la Communication — 4 rue d'Aboukir 75002 Paris.

PRESENTATION DE L'ETUDE

Méthode

L'étude couvre l'ensemble de la France métropolitaine à l'exception du département de la Seine qui n'avait pas de budget distinct en 1975 ; elle a été réalisée à partir des comptes administratifs qui sont les documents comptables d'exécution du budget et avec l'aide des services comptables ou culturels des préfectures qui ont fourni les renseignements complémentaires nécessaires. En effet, l'imprécision de certains intitulés de dépenses et un champ culturel plus restreint que celui défini

pour l'enquête rendaient parfois les comptes administratifs inexploitable s'ils n'étaient pas précisés et complétés par les informations du personnel compétent des préfectures. Chaque dépense ainsi recueillie a été identifiée à l'aide de nomenclatures, ce qui a permis de déterminer à la fois le domaine culturel et la fonction auxquels elle appartient, ainsi que sa nature économique (voir encadré).

La part des budgets départementaux consacrée à la culture s'est élevée globalement, en 1975, à près de 309 millions de francs, ce qui représente en moyenne nationale 1 % des budgets effectivement réalisés par les assemblées départementales.

Ce chiffre correspond au douzième du montant des dépenses culturelles des administrations centrales la même année, où elles se sont élevées à 3.852 millions de francs (dont 46 % représentant le budget propre du département ministériel chargé de la culture).

Le champ culturel retenu : domaines d'activité culturelle et fonctions financés par les départements

Le champ retenu repose sur une conception assez large de l'activité culturelle. Outre les domaines proprement artistiques tels que le théâtre, la musique, la danse ou les arts plastiques, sont également prises en compte des activités de type socio-culturel et socio-éducatif (essentiellement celles de maisons et clubs de jeunes, de centres sociaux) considérées indépendamment, en fait, de leur contenu ou de leur qualité artistique.

L'action culturelle des départements a été classée en douze domaines : Monuments historiques, Architecture, Fouilles, Livre-bibliothèques, Archives, Musées, Théâtre, Arts plastiques, Musique, Cinéma-Photo, Animation polyvalente, Télévision. On a également identifié six grandes fonctions dans l'intervention des départements :

- la conservation diffusion qui groupe les dépenses consacrées à l'entretien du patrimoine artistique ainsi qu'à sa diffusion par l'intermédiaire d'établissements habilités à cet effet. Elle comporte entre autres les monuments historiques, les musées, les archives et les bibliothèques.*
- la production artistique qui comprend les différentes phases du processus de production (création du patrimoine, édition, communication des œuvres éditées, représentation) de toutes les disciplines artistiques (arts plastiques, théâtre, musique, cinéma, livres) ;*
- l'animation qui se compose de deux parties : l'animation soutenant ou utilisant des activités culturelles spécialisées, et l'animation polyvalente reposant sur l'action d'établissements pouvant effectuer et accueillir un grand nombre d'activités culturelles touchant à tous les secteurs ;*
- la formation et la recherche, qui regroupent l'ensemble des activités d'enseignement ou de recherche de chaque secteur d'activité culturelle.*
- la communication qui couvre principalement les moyens de communication de masse, c'est-à-dire la télévision, la radio et la presse.*

Nature économique des dépenses

Dans le souci de différencier les activités culturelles et les agents concernés par ces activités selon les critères économiques, une nomenclature économique des dépenses a également été mise au point. A l'intérieur des deux grandes catégories traditionnelles de dépenses : dépenses d'équipement (ou opérations courantes), elle distingue les opérations pour lesquelles les départements interviennent directement (frais de fonctionnement des services, financement des investissements) et celles pour lesquelles ils opèrent par transferts (subventions à d'autres collectivités locales, à des associations, à des ménages, fonds de concours versés à l'Etat, etc.).

De grandes disparités d'un département à l'autre

L'analyse des dépenses culturelles départementales fait apparaître des écarts importants d'un département à l'autre, que ce soit en valeur absolue, en part relative du budget, ou en francs par habitant. Pour donner une idée de ces écarts, indiquons qu'ils vont de 292.098 F à 14.192.124 F pour les dépenses en valeur absolue (respectivement la Lozère et le Bas-Rhin), ou de 1,39 f/hab. à 31,45 F/hab. (respectivement dans le Puy-de-Dôme et les Hautes-Alpes).

Ces écarts sont importants à connaître car ils laissent entrevoir la marge de liberté que les départements pourraient utiliser pour amplifier leur effort culturel.

L'appartenance à des provinces de forte tradition culturelle, à des régions économiquement stables, ou au contraire à des zones de dépression économique et démographique, la présence au sein du département de villes dotées d'équipements lourds ou d'activités d'animation coûteuses peuvent expliquer selon les cas l'importance relative des choix budgétaires. Ils seront dictés ailleurs par des raisons d'ordre conjoncturel, et ne sauraient traduire, à partir d'une seule année de référence, les tendances profondes d'une politique culturelle. Ainsi, des départements placés en tête, toutes dépenses confondues, ont dû effectuer en 1975 d'importants travaux de caractère exceptionnel (Corrèze, Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme).

Deux tiers des dépenses culturelles des départements sont des dépenses de fonctionnement, contre un tiers à l'équipement : ceci est une moyenne. Mais dans neuf départements, les dépenses de fonctionnement représentent 90 % et plus des budgets culturels : elles correspondent tantôt à l'existence d'un secteur associatif dense, stimulé par les activités propres de zones urbanisées prépondérantes, tantôt à l'obligation de financer la vie d'institutions départementales coûteuses, ou simplement leurs frais courants d'entretien.

Ainsi, plus de la moitié des dépenses de fonctionnement des Pyrénées Orientales va au domaine des monuments historiques ; pour le département de la Savoie, la musique absorbe le tiers des dépenses, avec notamment la charge partielle de l'Ecole nationale de musique et d'art dramatique de Chambéry ; dans le Bas-Rhin ou les Bouches-du-Rhône, d'importantes concentrations urbaines entraînent de fortes participations départementales, en transferts, au bénéfice d'associations culturelles

et d'institutions locales (à l'inverse, les mêmes données démographiques dans le Nord, ou le Rhône, entraînent le département à privilégier dans son budget d'autres secteurs que la culture, en laissant à l'Etat et aux villes le soin de financer la forte demande culturelle).

En règle générale, les départements sont davantage portés (ou tenus, du fait de leurs responsabilités spécifiques, comme pour les Archives) à intervenir de façon directe dans les affaires culturelles que dans leurs autres secteurs de dépenses (où les transferts sont globalement en proportion plus élevée).

44 % des dépenses culturelles des départements sont des interventions directes : investissements, frais de personnel, achats de biens et services

56 % de ces mêmes dépenses se font sous forme de transferts : subventions à des associations, à des communes, à des établissements publics ou à des particuliers, fonds de concours à l'Etat.

Les crédits d'équipement vont souvent aux communes rurales

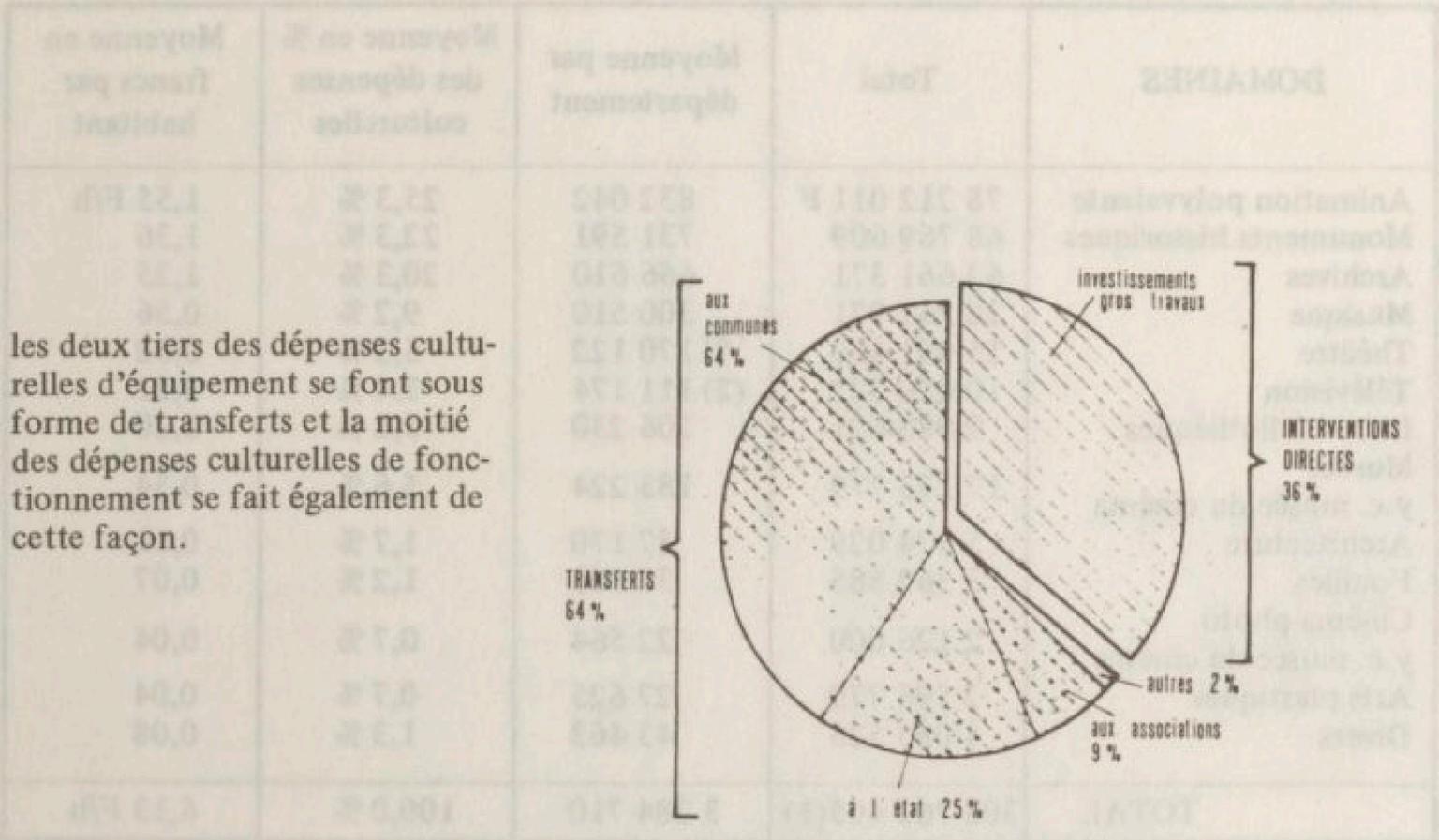
Les crédits d'équipement, dirigés surtout sur les communes et, par voie de fonds de concours, sur l'Etat, sont presque deux fois plus élevés par habitant dans les départements à dominante rurale. C'est dans la plupart des cas le signe de retards en gros équipements, qui commençaient ou continuaient à être comblés au cours de l'année étudiée.

La localisation géographique n'est pas sans influence sur la position qu'adoptent les assemblées départementales : l'appartenance à certaines régions peut entraîner un choix culturel significatif, comme pour les départements de l'Alsace, ou du Poitou-Charente, qui se situent parmi les départements à dépenses culturelles élevées ; la grande majorité des départements aux dépenses culturelles les plus élevées se situe à l'Est d'une ligne Le Havre-Marseille, qui est aussi une ligne de démarcation économique.

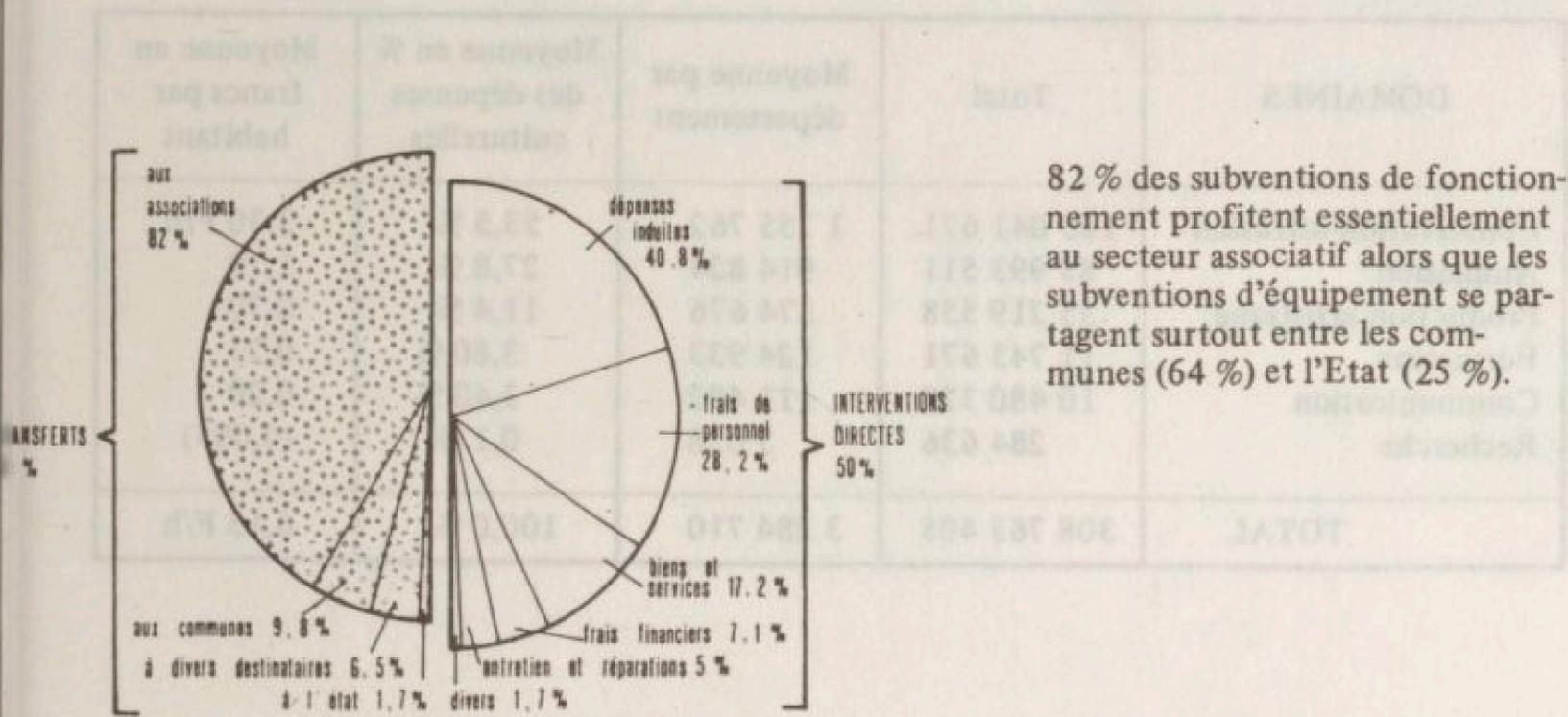
Conservation du patrimoine et animation absorbent à elles deux 80 % des dépenses

Trois domaines représentent 68 % des dépenses culturelles globales des départements : l'animation polyvalente, les monuments historiques et les archives, et deux fonctions regroupent plus de 80 % de ces mêmes dépenses : la conservation-diffusion et l'animation. Cette concentration, sensible à un niveau global, s'accompagne en fait d'un éparpillement des interventions entre tous les domaines culturels et, pour la plupart d'entre eux, entre un nombre considérable de destinataires ; en matière d'animation, de théâtre, de musique, d'arts plastiques et de fouilles cet éparpillement est particulièrement sensible et correspond à l'importance numérique du secteur associatif dans ces activités. Mais là encore, les différences dans les choix ou les contraintes sont considérables selon les départements : l'animation polyvalente bénéficie de 0,5 % des dépenses culturelles dans le Puy-de-Dôme (qui en consacre par contre 46 % à l'entretien de ses monuments historiques) et de 82 % dans le territoire de Belfort ; le poids relatif du domaine des archives varie de 3,8 % (Vaucluse) à 75 % (Eure-et-Loir).

Le rapport entre ces deux types d'interventions varie si l'on considère éventuellement les deux grandes catégories de dépenses :



Répartition des dépenses culturelles d'équipement



Répartition des dépenses culturelles de fonctionnement

REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES CULTURELLES

Année 1975

DOMAINES	Total	Moyenne par département	Moyenne en % des dépenses culturelles	Moyenne en francs par habitant
Animation polyvalente	78 212 011 F	832 042	25,3 %	1,55 F/h
Monuments historiques	68 769 609	731 591	22,3 %	1,36
Archives	62 661 371	666 610	20,3 %	1,25
Musique	28 247 971	(2) 300 510	9,2 %	0,56
Théâtre	15 991 450	(2) 170 122	5,2 %	0,32
Télévision	10 450 322	(2) 111 174	3,4 %	0,21
Livre-bibliothèques	9 985 621	106 230	3,2 %	0,20
Musées				
y.c. musée du cinéma	17 223 779	183 224	5,6 %	0,34
Architecture	5 374 029	57 170	1,7 %	0,11
Fouilles	3 562 885	37 903	1,2 %	0,07
Cinéma-photo				
y.c. musée du cinéma	2 126 000	22 564	0,7 %	0,04
Arts plastiques	2 596 779	27 625	0,7 %	0,04
Divers	4 085 525	43 463	1,3 %	0,08
TOTAL	308 763 405(1)	3 284 710	100,0 %	6,13 F/h

(1) moins le double compte Musée du cinéma

(2) Si l'on calcule la moyenne par rapport aux seuls départements ayant des dépenses dans ce secteur, on obtient :

pour le théâtre : 202 423 F par département, 5,7 % des dépenses culturelles et 0,35 F/h

pour la télévision : 298 581 F par département, 7,8 % des dépenses culturelles et 0,32 F/h

pour les fouilles : 43 986 F par département, 1,27 % des dépenses culturelles et 0,08 F/h.

REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES CULTURELLES

Année 1975

DOMAINES	Total	Moyenne par département	Moyenne en % des dépenses culturelles	Moyenne en francs par habitant
Conservation-diffusion	165 041 671	1 755 762	53,5 %	3,30 F/h
Animation	85 993 511	914 824	27,8 %	1,70
Production artistique	35 219 558	374 676	11,4 %	0,70
Formation	11 743 671	124 933	3,80 %	0,23
Communication	10 480 322	111 492	3,40 %	0,20
Recherche	284 636	3 028	0,1 %	(0,005)
TOTAL	308 763 405	3 284 710	100,0 %	6,13 F/h

Données conjoncturelles, données physiques et dépenses culturelles des départements

- l'effort particulier d'équipement effectué cette année-là pour la télévision,
- l'effort particulier d'équipement effectué cette année là pour la télévision, les archives ou les monuments historiques,
- l'existence d'équipements culturels, propriétés du département : centres culturels, musées, monuments historiques,
- l'importance relative des dépenses d'archives, à peu près incompressibles
- la localisation régionale : sur les 24 départements dont les dépenses culturelles sont élevées, 20 se trouvent à l'Est d'une ligne Le Havre-Marseille qui recouvre également la ligne des disparités économiques,
- la présence d'une grande ville : l'existence d'une grande ville dans un département entraîne deux comportements différents de la part de celui-ci. Soit le département choisit de subventionner les nombreux équipements et/ou associations culturelles présents dans toute grande ville et le niveau de dépenses est alors élevé ; soit il privilégie dans son budget d'autres secteurs que la Culture, laissant l'Etat et la ville financer la plus grosse part des activités dans le département,
- la densité de population : les départements les plus denses consacrent à la Culture un pourcentage légèrement plus élevé de leur budget que les départements les moins denses. Par habitant, ce sont les départements « ruraux » qui dépensent le plus car ils comblent un certain retard en équipement et ont effectué de grosses dépenses d'investissements (à ce titre ils dépensent près de deux fois plus que les autres). Si l'on exclut les gros travaux cette tendance s'inverse, et la faiblesse relative des dépenses s'accuse encore davantage au vu des seules dépenses de fonctionnement.

Le cinéma, l'architecture et la télévision sont absents des budgets de la moitié des départements ; dans une quinzaine de départements c'est en matière de théâtre, d'arts plastiques, de musées et de fouilles qu'il n'y a aucune dépense.

Pas de répartition-type des dépenses

Devant des écarts si importants, quel que soit le mode d'analyse utilisé, il est difficile de parler d'une répartition-type des dépenses culturelles des départements même en tenant compte de contraintes extérieures communes dont l'étude s'efforce de dégager les effets.

Il serait encore plus hasardeux de porter une appréciation qualitative ou « politique » qui se fonderait sur les marges d'initiative laissées aux assemblées départementales, par delà ces contraintes, et par delà le poids des habitudes (poids d'autant plus sensible qu'il s'exerce sur une part presque négligeable des crédits mis en œuvre chaque année par ces assemblées). On doit surtout tenir compte du fait

DÉPENSES CULTURELLES TOTALES EN 1975

(Départements classés par ordre d'importance décroissante des dépenses en francs par habitant)

DEPARTEMENTS	Dépenses en F/hab.	% du budget	Montants en francs	DEPARTEMENTS	Dépenses en F/hab.	% du budget	Montants en francs	DEPARTEMENTS	Dépenses en F/hab.	% du budget	Montants en francs
Hautes-Alpes	31,45	2,86	3 063 173	Aube	6,59	1,00	1 876 109	Maine-et-Loire	4,63	0,92	2 919 270
Corrèze	20,18	2,98	4 851 638	Haute-Savoie	6,57	1,20	2 941 358	Corse	4,60	0,47	1 336 034
Vaucluse	18,18	2,60	7 097 896	Dordogne	6,51	1,19	2 428 657	Lot-et-Garonne	3,90	0,53	1 142 336
Bas-Rhin	16,10	3,36	14 192 124	Val-d'Oise	6,45	1,24	5 427 686	Lozère	3,90	0,41	292 098
Drôme	15,15	1,92	5 483 206	Hérault	6,45	1,04	4 179 852	Indre	3,85	0,59	953 912
Savoie	14,30	1,59	4 359 986	Finistère	6,40	1,09	5 141 423	Rhône	3,79	0,51	5 416 726
Cher	13,57	1,78	4 132 727	Indre-et-Loire	6,33	1,07	3 028 875	Aude	3,78	0,51	1 029 276
Alpes de Hte Provence	13,45	1,73	1 509 437	Deux-Sèvres	6,24	1,19	2 095 329	Eure-et-Loir	3,47	0,56	1 163 423
Aisne	12,19	1,40	6 508 090	Eure	6,11	1,09	2 582 656	Calvados	3,46	0,45	1 943 825
Jura	12,14	1,42	2 898 581	Morbihan	6,09	0,74	3 431 533	Doubs	3,24	0,52	1 527 004
Pyénées-Orientales	11,87	1,23	3 554 042	Orne	6,09	0,79	1 788 539	Mayenne	3,24	0,52	858 229
Territoire de Belfort	10,66	1,90	1 366 318	Lot	5,90	0,78	890 726	Côtes-du-Nord	3,18	0,46	1 673 647
Ardèche	10,57	1,62	2 719 134	Vendée	5,80	1,04	2 600 151	Seine-et-Marne	3,14	0,48	2 372 280
Loire-Atlantique	9,16	1,47	8 565 080	Yvelines	5,80	1,37	6 287 699	Ariège	3,10	0,47	429 946
Sarthe	8,90	1,37	4 370 747	Var	5,57	1,00	3 490 170	Ille-et-Vilaine	3,00	0,44	2 112 234
Loiret	8,79	1,62	4 311 221	Haute-Vienne	5,55	0,86	1 957 027	Allier	2,94	0,46	1 173 475
Saône-et-Loire	8,55	1,41	4 867 653	Charente	5,50	0,92	1 847 786	Alpes-Maritimes	2,90	0,47	2 367 808
Isère	8,44	1,35	7 266 519	Nièvre	5,49	0,73	1 347 082	Creuse	2,86	0,33	417 713
Seine-Maritime	8,42	1,25	9 880 265	Val-de-Marne	5,49	0,77	6 671 093	Gard	2,63	0,41	1 303 205
Haute-Marne	8,27	1,33	1 756 838	Essonne	5,41	1,07	4 995 651	Tarn	2,63	0,40	887 507
Bouches-du-Rhône	7,67	1,20	12 528 074	Cantal	5,39	0,72	894 869	Loire	2,63	0,55	1 953 685
Ain	7,64	1,17	2 875 636	Charente-Maritime	5,33	0,74	2 655 377	Haute-Garonne	2,60	0,42	2 020 436
Aveyron	7,62	1,03	2 121 706	Meuse	5,32	0,71	1 084 998	Nord	2,55	0,46	6 410 293
Meurthe-et-Moselle	7,56	1,26	5 464 699	Haute-Saône	5,31	0,83	1 179 358	Hautes-Pyrénées	2,32	0,29	528 138
Hauts-de-Seine	7,42	1,05	10 681 845	Landes	5,30	0,75	1 530 671	Manche	2,31	0,39	1 044 110
Yonne	7,40	0,95	2 222 764	Loir-et-Cher	5,14	0,52	1 459 365	Pas-de-Calais	2,28	0,40	3 191 843
Haut-Rhin	7,39	1,41	4 694 646	Pyénées-Atlantiques	5,05	0,74	2 700 948	Tarn-et-Garonne	1,99	0,34	364 640
Oise	7,25	1,00	4 395 283	Gers	5,01	0,59	879 234	Puy-de-Dôme	1,39	0,22	807 069
Somme	7,03	1,06	3 787 822	Vienne	4,94	0,82	1 765 587				
Gironde	7,00	1,05	7 433 962	Moselle	4,92	0,83	4 955 959				
Haute-Loire	7,00	0,99	1 437 859	Seine-Saint-Denis	4,81	0,77	6 706 730				
Marne	6,68	1,14	3 544 970	Vosges	4,79	0,79	1 908 389				
Côte-d'Or	6,60	0,96	3 013 566	Ardennes	4,64	0,65	1 435 758				
								Moyennes	6,13	1,00	3 284 726

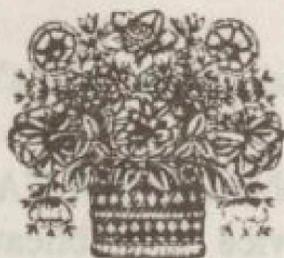
que les données financières analysées ici ont été saisies au stade de leur réalisation, sans considération des motifs qui ont présidé à leur inscription budgétaire, que seule pourra peu à peu faire ressortir la poursuite de l'étude sur une plus longue période. Alors se préciseront (peut-être dans certains cas seulement) des vocations culturelles originales telles qu'on en connaît déjà pour certaines villes, certains « pays » et certaines régions.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, cette première analyse d'ensemble des interventions culturelles départementales vise à éclairer les choix des responsables culturels départementaux au niveau de leurs orientations politiques et financières comme dans les réalisations concrètes dont ils peuvent prendre l'initiative.

Odile TIMBART - Lydie BONNET

Chargés d'études au
Service des Etudes et Recherches
du Ministère de la Culture et de
la Communication

Les Cahiers de l'Animation publieront dans le N° 33 un article rédigé à partir de l'enquête du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, sur l'animation culturelle locale dans le cadre des départements.



LES CAHIERS DE L'ANIMATION N° 18
JEUNESSE, ANIMATION ET
DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE

La conférence régionale des ministres de l'éducation tenue à Lagos en 1976 a réaffirmé la nécessité d'adapter les systèmes éducatifs africains aux réalités du développement économique et social.

Aussi, ce numéro spécial, après avoir tiré les leçons des services civiques, analyse des actions d'éducation non conventionnelle intimement liées à des projets de développement régionaux : groupements de jeunes agriculteurs de Haute-Volta, enseignement moyen pratique au Sénégal, renouveau des samaria au Niger...

Chacune de ces expériences est appréciée et située dans ses dimensions économiques (coûts, effets d'entraînement), sociales (rapports avec l'environnement humain, types de jeunes atteints), éducatives, (effets mobilisateurs stables ou plus permanents).

Un important dossier documentaire complète ce numéro. On y trouve, entre autre, un tableau comparatif de revues africaines d'éducation, des renseignements sur des centres de documentation...

Avec la collaboration de A. Cruiziat, P. Gallaud, A. Gillette, R. et B. Lecomte et de J.-M. Mignon.

On peut se procurer ce numéro spécial en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI

En joignant à la commande un chèque de 15 F à l'ordre de Monsieur l'Intendant de l'Institut National d'Education Populaire.

GRANDE-BRETAGNE : DE LA VIE COMMUNAUTAIRE AUX FONCTIONNAIRES DU TRAVAIL SOCIAL*

Lorsque l'on tourne ses pensées vers la Grande-Bretagne, c'est souvent avec cette vision *a priori* d'un peuple qui aurait su promouvoir une étonnante vie communautaire et qui pourrait ainsi évoluer avec souplesse à travers les situations sociales les plus diverses. Des gens fréquentant assidument les lieux de rencontre, les *pubs*, les *clubs*, s'y réunissant, et débattant de leurs propres affaires, interlocuteurs reconnus de la puissance publique, exerçant une influence certaine dans la vie du quartier, de la cité, de l'état. Une secrète vitalité communautaire qui rendrait capable de transformer ceux-là mêmes qui sacrifient, dans leur *club*, au subtil code du *five o'clock tea*, garant de la stabilité britannique, politique et sociale, en ardents défenseurs de leur environnement, dans *Passeport pour Pimlico* (1).

Mais l'insularité britannique ne peut rien contre le léviathan que Napoléon a réveillé chez nous, le centralisme de l'état, le nivellement des particularismes locaux, la pénétration des affaires privées par la chose publique.

Cependant, l'Ecosse maintient toujours une organisation propre dans de nombreux domaines de la vie éducative, culturelle et sociale. Comme chaque ville, Birmingham évolue dans des structures d'administration qui lui sont propres au plan de la City, du district urbain, au cœur des Midlands, structures venues de sa propre histoire, vivifiées à notre temps. Diversité des formes d'encadrement et des méthodes d'action.

* Cet article est écrit à la suite d'un séjour d'étude effectué en février 1980 avec le concours du British Council.

(1) Film de H. Cornelius. Les habitants du quartier populaire de Pimlico, à Londres, découvrent une charte du XV^e siècle selon laquelle leur quartier ne dépend pas du pouvoir de l'état anglais. Les habitants décident de ne plus répondre aux exigences administratives nationales et peu à peu, cette petite communauté en vient à une sorte d'autarcie. Situation qui finira par trouver une solution satisfaisante à tous.

1. LE TOURNANT DES ANNÉES SOIXANTE

Durant les vingt dernières années d'animation communautaire, il s'est élaboré une réflexion nationale sur l'*animation* (1), il y a eu la création d'une formation spécifique d'animateurs. Ceci dans un contexte économique qui n'a pas cessé de s'aggraver et qui a modifié le paysage social, provoquant des répercussions dans ce secteur, qui a toujours été sensible aux évolutions de la société. Et puis, les années soixante ont vu surgir une jeunesse qui a laissé les adultes désemparés par sa façon de vivre, par la forme de ses revendications.

En 1960, un comité gouvernemental (2) préconise un plan de développement du Service de la Jeunesse, sur dix ans. Désormais un tournant est pris, irréversible. En effet, les membres de ce comité fondent une nouvelle politique en proposant une formation institutionnelle d'*animateurs* et son corollaire, le recrutement d'un noyau de professionnels dans ce secteur d'activité ; la mise en œuvre d'un important programme de construction d'équipements socio-culturels pour la jeunesse, le lancement de projets expérimentaux pour atteindre les jeunes « inorganisés » — les deux tiers de la jeunesse —, enfin la création d'un organisme centralisateur qui aurait vue sur l'ensemble de ces propositions (3). Si certaines recommandations de ce rapport n'ont pas été appliquées complètement, ses effets ont été cependant déterminants.

Dès 1962, un centre national de formation d'*animateurs* s'ouvre à Leicester (4). Près d'un millier d'*animateurs* s'y formeront jusqu'en 1970, date à laquelle ce centre est relayé sur des bases pédagogiques plus élaborées, par de nombreux centres de formation, des départements spécialisés, dans les « *Colleges of Education* », dans des instituts d'éducation universitaires ou dans des sections de ces grands instituts techniques que sont les « *Polytechnics* ». Plus de 34 millions de livres sterling furent investies dans la construction d'équipements socio-culturels destinés à la jeunesse. Si les programmes expérimentaux préconisés ne furent pas réalisés à grande échelle, ils ne furent cependant pas sans conséquence et eurent le mérite d'illustrer certaines grandes tendances, telles que la coupure entre l'approche sectorielle de l'administration et la croissance des méthodes d'approche multidisciplinaires vers la jeunesse. D'autre part, en travaillant avec un nouveau public, des groupes de jeunes, peu concernés par les activités proposées dans les lieux de rencontre fréquentés par les jeunes « organisés » — *youth clubs, community centres, ...* — les *animateurs* se sont trouvés confrontés à des problèmes sociaux, à une demande d'ordre social plus qu'à une demande d'activités de loisir. Un changement de mentalité s'était fait. Dans l'ensemble de ce secteur les vues parfois paternalistes qui pouvaient exister au début des années soixante à l'égard du travail communautaire s'étaient estompées. Il s'était effectué un mouvement qui avait rapproché ce secteur vers des actions au caractère plus strictement social.

(1) Nous appelons dans cet article « animation » « Youth and Community Work », aussi peu traduisibles l'un que l'autre.

(2) Rapport Albemarle, The Youth Service in England and Wales.

(3) The Youth Service Development Council.

(4) The National Training College (formation d'une année).

2. 1970 - LA CONFIRMATION DE L'IMPORTANCE DE L'ACTION SOCIALE DANS LE TRAVAIL DE L'ANIMATEUR

Dix ans après la parution du rapport Albemarle, avant que les statistiques ne puissent dresser un constat du succès de l'entreprise, un nouveau rapport produit par le Service de Jeunesse (1) renforce l'action sociale des *animateurs*. Le rapport Milson-Fairbairn (2) suggérait de porter les efforts sur l'intégration des minorités ethniques et les actions sociales vers les jeunes en danger social, suggestion renforcée par les propositions de l'« Acte sur l'enfance et la jeunesse » (3).

Parmi d'autres problèmes, l'immigration indienne et africaine avait entraîné en effet de grosses difficultés d'insertion sociale. Difficultés d'ordre éducatif, comme l'apprentissage de l'anglais, surtout pour les femmes, d'ordre économique et politique, comme l'insertion professionnelle ou l'apparition de banlieues à forte densité d'immigrés, situations provoquant parfois des heurts entre les diverses communautés. Aussi face à des données nouvelles, le rapport Milson-Fairbairn était sous-tendu par une nouvelle philosophie : la principale tâche que le secteur de la jeunesse se devait d'accomplir était d'être un lieu d'éducation, d'expérimentation à la vie active, c'est-à-dire que son rôle devait compléter celui de l'école.

Entre la parution du rapport Albermarle et celle du rapport Milson-Fairbairn, les dix années qui passèrent furent des années de transition. Les activités de jeunesse avaient évolué. Déjà, en 1950, le gouvernement avait remanié (4) le travail social en déplaçant les responsabilités du pouvoir central vers les pouvoirs locaux. Les volontaires exerçaient leur action sanitaire et sociale à l'égard de familles, d'enfants démunis, mal insérés socialement, l'école, la prévention de la délinquance. En remaniant les institutions sociales, le gouvernement avait favorisé une action où la relation individuelle était largement privilégiée. L'*animateur* qui œuvrait déjà dans cette optique s'est retrouvé directement concerné par cette nouvelle approche de la famille, de l'enfant, du petit groupe. De plus, les services d'assistance sociale dépendant des autorités urbaines s'étaient trouvés eux aussi concernés par les actions des *animateurs* : les déviances sociales, les familles ayant de faibles revenus, les problèmes de quartier, les handicapés sociaux. Le travail social en tant que tel disparaît progressivement en faveur de l'action communautaire, l'*animation*. Peu à peu, la frontière entre l'assistance sociale et l'animation s'estompe. D'autre part, en 1972, à l'expression *animation de la jeunesse*, s'était ajoutée celle de *communautaire* : *youth and community work*. Cette dénomination marque aussi l'action d'*animation* vers les adultes. Car les centres d'activité communautaire qui s'ouvrent le soir, après les heures de travail, souvent dans les écoles libérées de leurs élèves, accueillent principalement des adultes.

Bilan positif vers la jeunesse, étonnante vitalité de la vie communautaire — *associative* — chez les jeunes et les adultes, il reste cependant une catégorie d'âge rétive

(1) The Youth Service Development Council.

(2) Youth and Community Work in the 70 s., H.M.S.O., 1969.

(3) Children and Young Persons' Act, 1969.

(4) Rapport Seaborne.

aux tentatives de séduction nées du rapport Albemarle : les adolescents, dont John Eggleston a bien montré les limites de leur intégration au sein des activités proposées par les *animateurs* (1).

3. UNE DOUBLE FONCTION D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE ET DE DIAGNOSTIC DES BESOINS SOCIAUX DE LA JEUNESSE ET DES GROUPES MARGINALISÉS

La recherche, la réflexion systématique sur l'action communautaire s'amplifient. En 1964, un centre de collecte d'informations sur la jeunesse est créé à Leicester, au sein du *National Training College*. Après la disparition du collège, en 1973, le centre est renforcé et devient le Bureau national de la jeunesse (2). Financé par les trois ministères de l'Education et des Sciences, de la Santé et de la Sécurité Sociale, de l'Intérieur, par la commission pour l'aide au chômage et par des fonds privés, ce centre mène des activités sur trois axes majeurs, l'activité professionnelle du jeune, les problèmes sociaux, l'éducation. L'université aussi : le centre d'études et de recherche sur le loisir (3) répertorie l'action des centres spécialisés et des institutions de recherche qui ancrent leurs préoccupations sur le thème du loisir, dans sa relation avec le travail, la vie sociale et l'environnement.

En 1975, le ministère de l'Education et des Sciences publie un document de travail qui définit un double rôle au service de la jeunesse. En premier lieu, celui d'éducation, celui que préconisait le rapport Milson-Fairbairn, mais il met aussi en valeur un rôle secondaire important : le diagnostic de l'ensemble des besoins des jeunes dans la communauté et l'encouragement de la création d'un processus de coopération et de coordination de tous les services intéressés aux problèmes de jeunesse. En fait, ce document tentait seulement d'institutionnaliser ce deuxième rôle qui avait émergé après la publication du rapport Albemarle : « les services de jeunesse pourraient exercer une double fonction. La première serait de continuer à développer un large éventail d'activités pour le temps du loisir, des activités récréatives et de l'*animation socio-éducative* pour rencontrer les besoins en évolution de ceux qui peuvent jouir et bénéficier des facilités offertes. La seconde fonction de ces services pourrait être d'offrir des opportunités et des ressources particulières correspondantes à celles qui sont offertes par les autres services sociaux, pour une approche coopérative et coordonnée des problèmes de ceux qui sont désavantagés, individu ou communauté. Cette double approche pourrait aider les *animateurs* à diagnostiquer l'ensemble des besoins des jeunes dans la communauté et pourrait être un moyen de s'assurer que personne n'est rejeté des services offerts à la communauté. Ces deux fonctions peuvent être considérées à la fois comme complémentaires et divergentes. »

Une autre innovation importante est la mise en œuvre en 1978 d'un intergroupe parlementaire sur les affaires concernant la jeunesse, en relation avec un groupe

(1) Eggleston (J.), *Adolescence and Community*, Arnold ed., 1976.

(2) National Youth Bureau, 17/23, Albion Street, Leicester, LE 16 GD.

(3) Centre for Leisure Studies and Research, University of Salford, Salford, M5 4W6.

de liaison constitué par des représentants des cinq principales institutions de jeunesse (1). Ce groupe parlementaire se donne pour mission de promouvoir une législation concernant le secteur de la jeunesse, l'éducation sociale et politique, les minorités ethniques.

4. UN SCÉNARIO POUR LES ANNÉES A VENIR

En 1976, un document de recherche de l'université de Keele cité plus haut, « Adolescence et communauté », estime que la nature des activités de jeunesse évoluera vers les formes suivantes :

- la continuation, dans sa majeure partie, du principal courant actuel de l'animation, avec quelques importantes modifications graduelles dans les programmes. C'est-à-dire la prédominance des associations conduites par des bénévoles, le plus grand succès des clubs de jeunes et des organisations proposant des activités de loisir faciles et non contraignantes, ainsi qu'une demande croissante de relations humaines,
- des foyers de juniors favorisant un éventail d'activités pour les 14-18 ans et utilisant les possibilités offertes par l'espace de l'école et établissant un parallèle entre le foyer (*clubs*) et l'école, sans altérer leur caractère propre,
- une baisse graduelle des actions spécifiques offertes aux adolescents les plus âgés avec l'utilisation croissante des foyers communautaires et de loisir, incluant des liens possibles avec le secteur commercial,
- le développement croissant, à court terme, de projets locaux exploratoires, marginaux, d'importance variée, pour les jeunes dans le besoin, ceux qui font l'expérience de difficultés sociales économiques et physiques,
- le développement croissant des groupes d'intérêt spécifique très ouverts sur l'extérieur, couvrant un spectre d'activités allant du sport, la préservation des réseaux ferroviaires, la musique, etc., à celles qui concernent les groupes de pression, les actions communautaires, au niveau local et national.

Les années soixante dix ont vu la crise s'étendre, le gouvernement passer aux mains des conservateurs, des conflits sociaux naître, comme celui, extrêmement dur, du secteur métallurgique, à la fin de la décennie.

En 1978, la revue du CYSA, le syndicat des *animateurs* (2), *Rapport*, estimait qu'« en raison des changements sociaux et économiques des années soixante dix, l'*animation* et travail communautaire devaient faire face à de nouvelles priorités, dans le contexte du chômage des jeunes, des inégalités sociales et de sexe, de l'impossibilité d'accéder à une scolarité normale et de leur impuissance politique ». Ce à quoi répond *Profile*, bulletin d'information du National Youth Bureau :

(1) The British Youth Council, the Community and Youth Service Association, the National Council for Voluntary Youth Services, the National Youth Bureau, the National Association of Youth and Community Education Officers.

(2) CYSA (Community and Youth Service Association), Elliott House, 3, Jackson's Row, Manchester, M2 5 NL.

« prises ensemble, ces réflexions, face à un secteur de jeunesse moins finalisé, moins doté de permanents, déterminent un public plus nombreux et en conséquence, plus responsable que dans la situation actuelle. Mais il n'est pas certain que le secteur de la jeunesse — étant donné son manque de moyens et d'engagement politique — puisse décider de prendre une telle voie ; il est également incertain — étant donné sa propre généalogie idéologique — qu'il puisse mener cette politique » (1).

5. YOUTH AND COMMUNITY WORKERS

Bien sûr, les motivations religieuses, les idéologies, les sympathies politiques sont un élément important de l'action des *animateurs*. La majorité des bénévoles sont de pensée chrétienne ; un grand nombre d'entre eux ont cependant des sympathies à gauche, sans aller toutefois jusqu'à s'inscrire à un parti politique ou participer à une activité strictement politique. L'influence marxiste est périphérique en Grande Bretagne et s'il reste toujours possible d'ignorer la pensée marxiste, celle-ci, comme dans l'ensemble du monde anglo-saxon a tendance à étendre son audience.

La formation à l'*animation* s'adresse à deux types de publics, mais relativement peu distincts. Cette formation s'adresse d'une part à des enseignants qui désirent travailler dans ce secteur sans quitter leur métier et qui infléchissent une partie de leurs « unités de valeur » dans ce sens. Il s'agit alors d'un cursus de formation spécialisé, proposé dans des « *Colleges of Education* » et des « *Polytechnics* », en Angleterre (une vingtaine), au Pays de Galles (trois), en Irlande du Nord (un seul). L'Ecosse possède un cursus de formation qui lui est propre ; si l'université distribue des diplômes, elle ne forme pas à l'enseignement et il faut suivre une filière spécifique de formation à l'enseignement. Les techniques d'animation ne sont pas loin et ces instituts de pédagogie organisent des cycles d'études d'un à trois ans dans ce domaine.

D'autre part, la formation à l'*animation* s'adresse aux *animateurs* qui reçoivent un cursus de formation de deux ans, dans une quinzaine de « *Colleges of Education, et Polytechnics* », pour se préparer à l'obtention d'un certificat d'*animateur* (2). Sans s'étendre sur le cursus de formation, on peut préciser que l'étudiant passe une partie de ces deux années dans le centre de formation, une partie « sur le terrain », dans une activité concrète d'*animateur*. A l'issue de leur formation, les animateurs travaillent dans ce que l'on appelle, depuis 1975, le Service de Jeunesse et du travail communautaire (3), dénomination qui recouvre l'étendue du domaine d'activité des bénévoles ou professionnels, sans aucun projet d'unifier ce domaine dans une structure quelconque.

(1) The Youth Service, Past and Present, in : Profile, NYB, 24 p. dact. s.d.

(2) Les dénominations varient selon les centres. Généralement, il s'agit d'un Certificate in Youth and Community Work. Un collège, à Londres, offre un cours de 3 ans, à plein temps.

(3) Youth and Community Service.

Dans ce champ de la pratique, de nouvelles activités se créent sans cesse. Cependant, la majorité des animateurs travaillent dans les foyers ou les centres de jeunes (*Youth Clubs, Centres*) employés soit par les services locaux (la ville) de l'éducation ou de loisir et d'activités de récréation, soit dans les organisations de jeunesse, telles que YMCA, National Association of Youth Clubs, National Association of Boy's Clubs(1).

Le statut des animateurs est défendu par leur syndicat, le CYSA (2) agréé auprès du syndicat des enseignants (3). Une conférence, le JNC (4) forme la structure de reconnaissance des niveaux de qualification et, partant, des rémunérations. Cette conférence qui réunit d'une part les représentants des employeurs et d'autre part plusieurs syndicats intéressés (5) propose aux autorités des recommandations de caractère législatif : restructuration de certains postes, égalisation de certains niveaux de qualification, résorption des travailleurs non qualifiés en leur offrant une formation complémentaire, etc.

CONCLUSION

Une tendance à l'institutionnalisation s'affirme, par la formation spécialisée d'un corps d'*animateurs*, par la création d'un statut professionnel d'*animateurs*, par la mise en place de niveaux de qualifications. Les 4.500 *animateurs* employés à plein temps forment certes un corps limité face aux 250.000 bénévoles, que ceux-ci soient indemnisés ou non. Mais la présence de professionnels est le signe d'une nouvelle perception des problèmes actuels de la jeunesse et de la vie communautaire et d'une nouvelle démarche pour les cerner et y apporter des éléments de solution. C'est donc une tendance remarquable, et les employeurs, organismes de jeunesse ou autorités locales, prennent dans ce vivier des hommes et des femmes dont le métier est de relier l'individu à un groupe, les groupes à la société, communauté élargie. Porte parole de groupes, qu'ils soient de « pression » ou non, mais aussi, déjà, relais des services administratifs. Cette tendance marque le renforcement de l'intervention de l'état lorsqu'il crée, par exemple, en 1972, pour l'Angleterre, un Conseil consultatif national des services bénévoles de jeunesse (6), qui réunit les 65 organisations nationales principales et 47 organismes locaux de coordination, tendance qu'il faut pondérer par l'ampleur de l'action des autorités locales (7). Tant pour le recrutement d'*animateurs*, le choix d'une politique culturelle et scolaire pour la ville, que pour le financement de ces activités, leur rôle est majeur, même si cet aspect essentiel n'est pas abordé ici.

(1) Association chrétienne des jeunes gens, Association Nationale des clubs de jeunes, Association Nationale des Clubs de garçons.

(2) CYSA (Community and Youth Service Association).

(3) National Union of Teachers (NUT), Union Nationale des enseignants.

(4) The joint Negotiating Committee for Youth Workers and Community Centre Wardens (JNC), Commission salariale mixte pour les animateurs de jeunesse et les responsables des centres communautaires.

(5) Il s'agit, avec le CYSA, du syndicat des enseignants (NUT), de l'Association nationale des fonctionnaires de la ville (NALGO), de l'Association nationale des enseignants en éducation permanente (NATFHE).

(6) National Council of Voluntary Youth Services (NCVYS).

(7) Local Education Authority (LEA).

Il reste que l'approche des problèmes détermine la vision d'un peuple très préoccupé de la qualité de sa vie relationnelle, communautaire, et qui s'efforce de réduire les phénomènes de marginalisation, d'exclusion sociale. Et à cette tâche, les *animateurs* participent pleinement. Le bénévolat reste la part la plus importante de la vie communautaire et s'il existe de nombreux clubs, de maisons de jeunes dépendant des autorités locales, ce sont les organisations bénévoles nationales qui proposent le plus d'activité de jeunesse à travers leurs groupes locaux dont on estime à 6 millions le nombre d'adhérents. Vitalité des mouvements de jeunes, liens étroits — mais non de dépendance — avec l'école, où l'enseignant qualifié est considéré comme un animateur et où l'école, le soir, devient souvent un centre de formation d'adultes, d'activités culturelles, sportives ou pratiques (langue, couture, cuisine...) (1) ou un lieu de réunion des clubs de bridges, des chorales, tout ce que le quartier peut compter comme associations bénévoles. Mais aussi les inquiétudes liées aux déstabilisations sociales, à la crise économique et son corollaire, le chômage, principalement des jeunes, sont présents dans le discours et dans l'action de l'*animateur*, spectateur-acteur, des difficultés dans lesquelles se trouve la jeunesse. C'est dans ce champ d'activité, domaine sensible du travail social, que l'*animateur* pénètre aujourd'hui, vers des groupes sociaux vivant dans des systèmes de rejet, d'exclusion.

Jean-Marie MIGNON



(1) Pour illustrer ces mots, l'exemple du Centre de Golden Hillock, à Birmingham, qui est l'un des cinq centres formant l'Institut de Sparkhill, lui-même l'un des douze Instituts qui se partagent le district urbain peuplé de 1.100.000 habitants. Le programme propose des activités diverses sous forme de cours qui ont lieu une à trois fois par semaine : Activités culturelles et scolaires : 10 cours différents, activités pratiques : 16 cours, activités sportives : 9 cours. Le centre accueille aussi trois clubs.

« SERIGRAFFICHE »
UN COLLOQUE A L'I.N.E.P.
PHOTOSERIGRAPHIE : L'AFFICHE CULTURELLE
 26 - 27 - 28 mars 1981

Ce colloque s'adresse à toutes les personnes intéressées par la **photo-sérigraphie** liée aux problèmes de **l'information culturelle**. A cette occasion seront proposés :

- des échanges sur « l'affiche, moyen d'information », sur les problèmes technologiques et financiers,
- une information technique présentée par des maisons spécialisées,
- des ateliers ouverts,
- la projection d'un montage sur la réalisation d'une affiche,
- une exposition,
- un débat avec des artistes contemporains et des professionnels.

Dans le cadre de la préparation de ce colloque, les Cahiers de l'Animation ont rencontré les deux animateurs : Ginette Lajudie et Marcel Violette, C.T.P. à l'I.N.E.P.

C.A. – Où en est la sérigraphie aujourd'hui ?

G.L. – Dans les milieux de l'éducation populaire, la sérigraphie a pris de l'essor parce que c'est un moyen de démultiplication simple, rapide et peu onéreux quand on fait de petits tirages. Les gens qui font de la sérigraphie, en animation, c'est parce qu'ils font un tirage de 100. Aller chez un imprimeur pour faire 100 affiches, c'est de la folie !

M.V. Et puis aussi les prix de revient ! Une affiche peut sortir d'un atelier, en un week-end, à 20 centimes, alors qu'il faut compter à peu près 10 francs lorsque l'on passe par un imprimeur en ayant des résultats de qualité identique. Il y a surtout, bien sûr, le plaisir de la création : travail de conception de la maquette, mais aussi impression.

G.L. – Ce colloque s'adresse à plusieurs catégories de public : aux sérigraphes et aux personnes qui ont des responsabilités dans les domaines de l'information. Nous nous sommes rendu compte, après un certain nombre de stages, que se formulait une demande : se retrouver, pouvoir discuter de ce qu'on fait, de ce que font les autres, avoir des échanges. Nous nous sommes posé la question de savoir

si nous allions faire un stage simplement réservé à d'anciens stagiaires qui viendraient avec des documents.

Au lieu de faire une simple rencontre de cette nature nous avons préféré l'élargir à une rencontre d'anciens stagiaires, d'éducateurs, de gens qui s'intéressent à l'information, dans les municipalités et les centres d'action culturelle par exemple, et de créateurs contemporains.

C.A. – Le thème du colloque est-ce la sérigraphie ou photosérigraphie et création ?

G.L. – C'est photosérigraphie, affiche culturelle. Parce que l'on s'est rendu compte que les gens butent dès qu'ils ont besoin d'annoncer un événement culturel ; quand c'est simplement un texte, ils jouent avec des lettres transfert, c'est plus ou moins bien fait, mais ils le font. La plupart du temps, les responsables d'atelier de sérigraphie, n'ont pas de pratique d'arts plastiques, ils n'ont pas fait les Arts Déco, ils n'ont pas de formation ; ils sont donc très vite limités dans leurs possibilités. Créer un texte, ils pensent qu'ils en sont capables, ils le font plus ou moins bien, mais ils le font ! dès qu'il y a introduction d'une image, comme ils n'ont pas de moyens techniques pour le faire manuellement, il faut qu'ils aient un intermédiaire, et le meilleur intermédiaire, pour eux, c'est la photographie parce que ce sont très souvent de bons photographes. D'où notre cycle de stages. Très vite notre formation quitte la sérigraphie pure pour aller à la photosérigraphie. D'où le titre du colloque, la photosérigraphie, l'affiche culturelle. Ce sont les deux domaines dans lesquels les animateurs qui viennent en formation chez nous ont le plus de besoins.

M.V. – On peut dire aussi qu'il est très tentant de ne faire que de l'estampe avec la sérigraphie, c'est-à-dire se faire plaisir, faire une belle image, mais cela s'arrête là. Il y a un plaisir seulement esthétique. Mais à partir du moment où il y a besoin de communiquer, de donner des informations, c'est la relation entre le texte et l'image, l'image photographique, qui commence à poser des problèmes.

G.L. – Les stagiaires se rendent compte qu'il est très difficile d'introduire un texte dans une image, qu'il faut pour réussir, une réflexion approfondie, une cohabitation aussi efficace que possible.

C.A. – Au cours du colloque, aurez-vous seulement des échanges d'idées et d'expériences ?

G.L. – Nous aurons aussi une approche technique, d'où la présence d'un certain nombre de fournisseurs de matériels, de matériaux, de machines à imprimer, tout ce qui entre en œuvre dans la réalisation d'une affiche.

Il y aura des ateliers ouverts qui permettront de pratiquer une mise en image, de faire une sorte d'exercice avec des gens compétents. Certains participants pourront ainsi aborder pratiquement un sujet qui leur tient à cœur.

Un atelier sera animé par Jean-Jack Martin. C'est un affichiste qui a fait des centaines d'affiches. Il travaille essentiellement pour les maisons de la culture, pour les théâtres et les musées.

L'autre atelier sera animé par Max Middleton, créateur et professeur d'Art à Londres. La soirée sera au choix. Les participants auront la possibilité de voir des films, ou de continuer en atelier, s'ils ont envie d'aller plus loin dans le travail qu'ils ont fait dans l'après-midi.

C.A. – *Quel est le rôle de l'exposition ?*

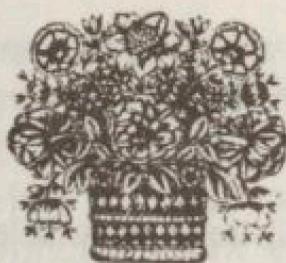
M.V. – L'exposition cohabitera avec le colloque pour alimenter des réflexions, des interrogations. Il y aura une cinquantaine d'affiches provenant du Musée de l'Affiche, « Plaisir 1900 ». C'est le coup de chapeau aux créateurs du début du siècle.

G.L. – Nous aurons aussi des créateurs contemporains : Caza, Clolus, Cueco, Folon, Jean Jack Martin, Max Middleton, Ernest Pignon... Des réalisations d'école d'Art, d'ateliers d'animation et de nos stages à l'I.N.E.P. compléteront cette exposition.

C.A. – *Vous annoncez une « table ronde ». De quoi s'agit-il ?*

G.L. – Nous ne pouvions imaginer une telle rencontre sans un débat réunissant, dans un temps fort, des professionnels créateurs, des praticiens, des formateurs qui dialoguent et donnent leurs réponses aux interrogations des participants.

Propos recueillis par
Geneviève **POUJOL**



LES CAHIERS DE L'ANIMATION N° 22

PROFESSIONS D'ANIMATEURS?

Geneviève POUJOL

Les animateurs en chiffres

Pierre MOULINIER

Les animateurs vacataires ou l'indépendance pédagogique

P. LOUPIAS - J.F. CHOSSON

Les quatre langages de l'animateur ou Sigismond en quête d'une demeure

Claude PARE

Les animateurs de la S.N.C.F.

Pierre GAUDIBERT

Animateurs et créateurs à Grenoble

Chantal GUERIN

Une profession d'animateur est-elle possible ?

Michel SIMONOT

Un métier ! Pour quelles activités

Isabelle LOCHARD

Professions d'animateurs. Bibliographie sélective

On peut se procurer ce numéro spécial en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

Service des Publications

78160 MARLY-LE-ROI

en joignant à la commande un chèque de 20 F à l'ordre de Monsieur l'Intendant de l'Institut National d'Education Populaire.

VIE DES ASSOCIATIONS

COLLOQUE DE LA D.A.P. (1) Grenoble 22, 23, 24 janvier 1981

Le bilan fait par la D.A.P. (2), sur son action est décevant, les propositions faites aux colloques de Reims et de Lille n'ont guère abouti, ce que les organisateurs du colloque n'ont pas cherché à cacher un seul instant. Mais ne s'est-on pas un peu moqué des 700 participants qui s'étaient réunis à Grenoble autour d'un lit de mort qui avait la forme de fonts baptismaux ?

— Le bilan du mouvement associatif n'a pas été fait à Grenoble et ce, à la grande honte des sociologues, qui n'ont pas été capables d'autre chose que de construire à son propos dans un langage hermétique de fumeuses théories. Aussi les organisateurs ont-ils laissé aux sociologues la portion congrue ouvrant largement les tribunes aux historiens, ce que nul ne regrettera. Les apports de Mmes Mona Ozouf et Michèle Perrot et de MM. Bedarrida et Jean-Pierre Rioux ont été importants. Mais que personne ne se soit vraiment interrogé sur la réalité sociale du boom associatif seulement attesté par l'augmentation des déclarations dans les préfectures — ce qui n'est en rien une preuve péremptoire de la vitalité des associations — laisse un peu rêveur. L'étude demandée à l'INSEE par la DAP ne conclut pas au boom associatif, loin de là.

— A aucun moment n'ont été présentées les associations représentées dans la salle, l'analyse de la liste des participants est pourtant intéressante à faire. Nous évoquerons pour mémoire les doubles (ou triples) casquettes de hauts fonctionnaires (ou moins hauts) venus à la DAP coiffés pour l'occasion d'un couvre-chef associatif par ailleurs justifié. Ces cumuls de fonction sont consubstantiels à la DAP. Sans eux il n'y aurait pas eu d'association de développement des associations de progrès, car cette rencontre des fonctions administratives voire politiques et associatives a édifié un réseau socialement bien vivant et sociologiquement passionnant.

Par delà l'intérêt manifeste de voir réunie une catégorie peu commune de ce qu'il faut bien appeler des « militants » — même s'ils sont appelés un jour à devenir ministres — quelles étaient les associations réunies à Grenoble ? Il y avait de grands (et petits) absents, absentes bien sûr les associations de types contestataires qui ne profitent en rien de la manne de l'Etat et n'ont que faire d'un mécénat même qualifié de populaire, absentes bien sûr les associations-bidons, sas de décompression du blocage de l'administration.

(1) Association pour le développement des associations de progrès.

(2) Voir les Cahiers de l'Animation N° 23, p. 129.

— Mais plus regrettable à défaut d'être étonnante — et les organisateurs n'ont guère insisté sur ce point — l'absence de tout le secteur laïque des associations qui avaient manifesté à Lille leur opposition à l'organisation d'un mécénat même populaire au nom du principe bien établi que l'Etat peut et doit suffire à tout. La présence de laïques réputés à la tribune n'a pas suffi à dissiper le malaise, mais a permis d'escamoter le débat. Entre le colloque de Lille et le colloque de Grenoble la DAP a perdu 50 % de sa représentativité, ce problème n'a pas été évoqué. Ce colloque, il faut le dire, était remarquablement organisé non seulement sur le plan matériel mais aussi sur le plan politique. Ce qui prouve, une fois de plus, s'il en était besoin, que la vie associative est un excellent lieu d'apprentissage du pouvoir. Il n'y a eu dans le déroulement des séances aucun « temps mort ». L'intensité de l'attention demandée aux auditeurs était très grande et il faut bien le dire l'intérêt intellectuel était, lui aussi, très grand, malgré l'absence de propositions nouvelles par rapport au Colloque de Lille.

La « bonne volonté culturelle » qu'a manifestée l'auditoire était indéniable et ce n'est que dans les couloirs qu'a pu s'exprimer un certain dépit et même parfois une certaine colère notamment après la clôture par les représentants de trois ministères qui ne pouvaient qu'incliner vers une interprétation en termes de récupération. Les associations, il faut bien le dire, n'ont pas beaucoup pris la parole au cours de ce colloque, complicité ? effet de manipulation ? mutisme congénital ? Nous ne nous avancerons pas trop dans l'interprétation.

La DAP aurait mieux fait de mourir vraiment à Lille, malgré la richesse des apports sur le plan intellectuel de ce colloque, ce regroupement a vraiment raté sa sortie, c'était beaucoup de bruit pour pas grand chose. Mais à ce bruit beaucoup trouvait un intérêt manifeste, gageons que nous enterrerons à nouveau la morte, rien que pour le plaisir.

Geneviève Pujol

Ve CONGRES de PEUPLE ET CULTURE

Annecy, 8-10 novembre 1980

Depuis le début des années 70, Peuple et Culture a vu se conforter l'assise de ses associations régionales. Dès 1972, de nouveaux statuts nationaux ont donné à l'association une structure confédérale dotée de cinq collèges différenciés. Depuis lors, les associations régionales de Peuple et Culture n'ont cessé de prendre de l'ampleur et c'est ainsi que les fondateurs du mouvement, Joffre Dumazedier, Bénigno Caceres, Paul Lengrand et Joseph Rovin, ont aujourd'hui laissé la place à une nouvelle direction et à un nouveau conseil d'administration national composé en quasi totalité d'administrateurs nés après la fondation de Peuple et Culture et restés impliqués dans leurs réalités régionales. (Bruno Chopin, Guy Saez, Bernard Smaghe, Marc Vignal).

La fonction principale de Peuple et Culture en tant que mouvement d'éducation populaire continue d'être de façon privilégiée celle d'un lieu de rencontres, d'analyses, d'expériences et de confrontations ouvert à tous ceux qui se trouvent mêlés,

comme acteurs de la vie sociale ou culturelle, comme démultiplicateurs et avant tout comme citoyens, aux formes les plus diversifiées de ce qui constitue aujourd'hui les éléments moteurs de notre culture politique. C'est ainsi que les 300 participants réunis à la M.J.C. des Marquisats étaient venus s'interroger sur ce que sont aujourd'hui les diverses formes et contenus d'une culture politique susceptible de donner à chaque citoyen, à chaque groupe social, à chaque « citoyen » marginalisé ou encore à chaque immigré non-citoyen les éléments qui lui sont indispensables pour développer à son niveau une stratégie civique, syndicale ou politique.

Il semble bien en effet, comme Guy Saez le remarquait en conclusion de sa contribution écrite au congrès, que Peuple et Culture occupe une place particulière dans la société française, celle d'être une sorte d'« intellectuel collectif » de l'éducation populaire. L'activité critique de PEC en effet n'est ni une pure spéculation ni un pur activisme. « Elle vise à donner à ses membres, mais aussi à l'éducation populaire dans son ensemble, les moyens et les outils de penser leur situation dans le monde et d'agir en conséquence ».

Les interventions publiques, celles d'Alfred Grosser et de Pierre Sansot ont été particulièrement brillantes et de ce fait très bien suivies, mais de ce fait aussi elles n'ont entraîné aucun débat. Le débat par contre était bien réel dans les ateliers et carrefours qui ont été particulièrement bien suivis.

Plusieurs ateliers étaient consacrés à la formation permanente, domaine où PEC a toujours joué un rôle novateur. Dans ces différents ateliers, il a été question d'entraînement mental. Cette méthode originale d'éducation permanente qui fit la force du mouvement dans les années 45-55 est-elle dépassée comme le croient certains au sein même de PEC ? Certainement pas, répondent les tenants de cette méthode, car « l'entraînement mental reste à découvrir comme minimum vital de culture méthodologique. Autant entraînement à la pensée dialectique qu'entraînement au raisonnement logique, il introduit à une formation politique et éthique nouvelle qui ne nie plus, à terme, ceux qu'il est censé servir. En cette époque de crise politique, économique et sociale, la résistance dont Peuple et Culture n'a jamais cessé de s'inspirer est bien à l'ordre du jour. Il nous revient de l'instrumentaliser avec nos ressources spécifiques. Réapproprions-nous l'entraînement mental dans cette perspective ». On retrouve le même ton dans l'adresse du président-fondateur Joffre Dumazedier. Celui-ci écrit en conclusion « nous serions comblés si notre interrogation souvent passionnée avait réussi à mettre le plein feu sur le sens historique de notre engagement, dans une période de mutation où le sens est si souvent obscurci par des espérances folles et des désespérances non moins folles ».

Peuple et Culture est apparu au cours de ces journées comme un mouvement en quête de son histoire et sur le point de se la réapproprier en renouant avec la tradition qui veut que ce mouvement favorise « une culture politique qui permette aux citoyens d'analyser les phénomènes sociaux, économiques et politiques et de les situer dans l'espace et dans le temps, qui leur donne la possibilité de mieux définir les valeurs éthiques, esthétiques et spirituelles sur lesquelles ils se fondent, et qui leur offrent enfin, au-delà des illusions, les moyens de déployer consciemment leurs propres stratégies de citoyenneté selon les objectifs qu'ils se seront donnés ».

Geneviève Poujol

**JOURNÉES D'ÉTUDES A L'I.N.E.P.
LES MUNICIPALITÉS ET LA VIE ASSOCIATIVE (1)**

Pour réfléchir ensemble sur les rapports qu'entretiennent les municipalités avec les associations, plus d'une soixantaine de personnes sont venues à l'Institut National d'Education Populaire les 6, 7 et 8 février 1981. Il y avait là des élus, des fonctionnaires municipaux, des responsables d'associations et enfin des animateurs, c'est-à-dire tous ceux qui sont les partenaires de l'organisation de la vie culturelle et socio-culturelle des communes. Des situations fort différentes ont pu être évoquées, puisqu'étaient réunis des représentants d'une vingtaine de villes. L'intérêt relevé par les participants d'une occasion de réflexion sur les problèmes posés par la mise en place de politiques culturelles ou socio-culturelles, confirme bien le mouvement amorcé depuis une dizaine d'années d'une « gestion locale de la culture » (selon la formulation de Guy Saez). Deux études de cas précis de villes moyennes, Boulogne sur Seine et Meylan (Isère) ont permis de donner vie aux notions de contrats, de mise à disposition, de commissions extra-municipales, de subventions et faire une certaine typologie des associations locales par rapport aux liens qu'elles entretiennent avec les municipalités.

Autre constat d'importance : toute politique municipale s'exerce dans un cadre préexistant, effet des politiques antérieures. On ne revient pas sur ce qui a été fait (il en est ainsi de certaines M.J.C. et d'autres équipements que l'on se doit d'entretenir).

Les chercheurs ont su formuler les problèmes ressentis par les participants les replaçant dans une dynamique explicative. Le passage au niveau idéologique du primat du privé sur le public, qui avait dominé depuis l'apparition des « communes » ultimes divisions du territoire national, a son corollaire au niveau du pouvoir local. Aujourd'hui, d'après Jacques Ion, l'association pose l'espace comme objet alors qu'auparavant cet espace n'était qu'un cadre administratif. Le primat du privé sur le public s'exprime d'une manière anti-étatiste et tend à définir une nouvelle forme du politique. Le pouvoir local tend alors à être concerné par tout ce qui est de la vie hors travail. C'est ce que tend à faire apparaître le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales. Le pouvoir central s'occupe de l'économie, de la défense, de la diplomatie : le pouvoir local ayant en charge la vie quotidienne.

Guy Saez s'est attaché à décrire la vie associative conjointement au processus

(1) Depuis plusieurs années déjà, l'I.N.E.P. de Marly-le-Roi organise à l'intention des élus locaux, des membres des services municipaux, des responsables d'associations et des animateurs intervenant sur le plan local des stages de trois jours, le plus souvent en fin de semaine, sur des thèmes touchant à l'animation, au développement culturel, aux problèmes des jeunes, etc.

Les communes de plus de 15.000 habitants sont informées directement des dates et des thèmes de ces journées, mais les communes urbaines moins peuplées peuvent également être intéressées.

JOURNÉES PRÉVUES EN 1981 :

- 18-19 et 20 mai 1981 : Les loisirs des adolescents.
- 11-12 et 13 juin 1981 : Le cinéma dans la commune.
- 2-3 et 4 octobre 1981 : La musique dans la commune.

d'urbanisation à Grenoble. Dans un premier temps la vie associative était de type revendicatif, par la suite la vie associative a perdu son rôle de contre-pouvoir, puisque les élus étaient d'origine associative. Dans les quartiers une régulation a été cherchée, non plus en travers de la vie associative mais au travers d'une modalité administrative : l'animation. Dans certains cas l'animateur n'est autre que l'exécutif de la mairie, rôle qu'il cumule parfois avec celui de représentant de la population.

Les principaux problèmes soulignés par les participants et qui ont donné matière à échanges et débats peuvent être regroupés autour de trois thèmes :

1 — Un premier thème fréquemment abordé, aussi bien par les élus que par les fonctionnaires municipaux et les responsables d'association, a été celui de la professionnalisation de l'animation. L'animateur « triangule » de plus en plus les rapports Municipalités - Associations. Ceci est apparu lorsqu'ont été évoqués les rapports de conseils d'administration d'association en situation de négociation avec leurs partenaires municipaux. Les bénévoles qu'ils le constatent seulement ou qu'ils le déplorent, se trouvent en rivalité ou en conflit avec le ou les professionnels. La position de l'animateur municipal surtout s'il lui est dévolu une fonction de coordination d'associations n'a pas été présentée comme facile.

2 — Un autre thème est revenu souvent, porté par la voix des élus : celui de l'évaluation du contrat passé avec l'association, évaluation qui est directement fonction des termes du contrat.

3 — Enfin un thème évoqué à plusieurs reprises est celui de la légitimité associative. La légitimité a été abordée sur le plan théorique, légitimité d'un groupe (associatif) par rapport à des élus au suffrage universel. Mais le problème le plus souvent abordé a été celui de la légitimité de certaines grandes associations qui constituent des écrans ou des filtres pour les autres associations parfois avec l'assentiment de la municipalité qui désigne une association, une M.J.C. par exemple, comme partenaire obligé des autres associations.

Geneviève Poujol

Nous donnons ci-dessous l'exposé fait par R. Labourie, lors de la séance de conclusion de ces journées.

Depuis 15 ans on constate une tendance à la municipalisation des activités socio-culturelles — particulièrement pour l'enfance — soit directement, soit par la voie de conventionnement. Cette tendance confirme la « territorialisation » et la fonction « prestations de services » de l'animation, parallèlement à la disparition du « projet collectif et national » de ce que fut l'éducation populaire.

Pour les activités de diffusion culturelle lourde (bibliothèque, école de musique, théâtre) la municipalisation — déjà bien antérieure — se confirme également.

On assiste cependant depuis 10 ans à quelques évolutions, soulignées par les travaux en commission.

1 — Dans le domaine des conventions associations-municipalités

Une diversification des modalités d'aide aux associations apparaît plus nettement :

- subvention libre
- subvention affectée
- fonds d'intervention ponctuel pour aider des démarrages ou des opérations ponctuelles
- convention administrative
- convention de mission générale
- convention sur objectifs annuels
- convention pour objectifs ponctuels

Problèmes relatifs au conventionnement :

Jusqu'à quel degré peut-on préciser :

- les objectifs (en termes, par exemple de publics ? de catégories sociales ?)
- la nature et les modalités de contrôle des résultats ?

Par ex. : évaluation empirique ? évaluation financière ? évaluation sur des objectifs quantitatifs (catégories de publics et d'usagers atteints ? programmation ?) évaluation unilatérale ? évaluation négociée ? etc.

A quelles conditions peut-on faire en sorte que le partenaire associatif demeure relativement autonome et ne devienne pas progressivement le simple miroir, ou le « bras exécutif » de la municipalité ? Plutôt que les fausses participations auxquelles aboutissent certaines associations paramunicipales, ne vaudrait-il pas mieux — lorsque la municipalisation s'impose — favoriser de simples associations d'usagers sans pouvoir de gestion ?

Lorsque ces associations, conventionnées et à financement principalement public, gèrent des budgets et un personnel salarié important, comment éviter une institutionnalisation qui « chasse » le bénévolat, conduit à un professionnalisme purement techniciste, et condamne tous les partenaires à un décalage croissant entre les pratiques et le discours participatif ?

Comment une municipalité tout en assurant une bonne gestion sociale et culturelle qui réponde à des besoins quantitatifs (enfance, 3^e âge) peut-elle faire pour laisser cependant jouer (ou favoriser) l'initiative associative dans des domaines nouveaux ou correspondant à des situations particulières ? Comment peut-elle distinguer par leur rôle, leur fonctionnement :

- les associations purement privées, porteuses d'actions particulières, prenant en charge le « collectif minoritaire » ?
- les associations mixtes où les partenaires privés et publics ont un pouvoir relativement égal ?
- les associations para-municipales à dominante de moyens publics ?

Comment une municipalité peut-elle traiter différemment ces situations de manière à prendre en compte le développement des petites associations, et le pluralisme social et culturel, tout en assurant une bonne gestion sociale et culturelle ?

2 — Dans le domaine des organes de concertation

. Après l'engouement — dans les années 1970 — pour les formules lourdes type « offices municipaux » à vocation globale et visant à constituer des sortes de parlements associatifs, on assiste là aussi à une diversification des formules :

- quant à leur rôle :
 - information
 - consultation
 - concertation
 - ou coordination avec planification annuelle
 - ou d'une manière ponctuelle
- quant à leur champ de compétences :
 - « enfance »
 - fêtes des associations
 - adolescence
 - diffusion culturelle.

La tendance n'est plus à la globalité (social, socio-culturel, culturel) ni à la recherche d'une sorte de parlement consultatif local. On vise des formules à champ de compétence et à durée plus limités semble-t-il.

. Problèmes :

Lorsque ces organismes ont de larges compétences ou d'importants moyens on constate fréquemment qu'ils sont perçus par les associations (les plus petites, ou celles qu'on écarte des clivages politico-idéologiques), puis par les municipalités ensuite, comme des écrans entre les associations et le pouvoir municipal.

Si leur objectif est d'explicitier les négociations, de réguler éventuellement les conflits, en fait cet objectif de régulation est souvent difficile à atteindre. Le pouvoir municipal est responsable du global, de l'univers local, l'associatif du particulier, du singulier. Comment ces deux instances peuvent-elles, en reconnaissant leur espace propre, en reconnaissant aussi celui des groupes et associations qui ne sont pas dans l'espace associatif institué, négocier clairement pour aboutir à des compromis et non se bloquer sur des situations de rupture ?

Entre les associations elles-mêmes, les négociations sont rares et difficiles. Car leur compétition porte moins sur les objectifs affirmés, que sur des stratégies de légitimation de chacune. Et ce, d'autant plus qu'elles ont peu de base populaire.

3 — En résumé dans le rapport « ASSOCIATIONS-MUNICIPALITÉS », à propos des activités socio-culturelles, nous soulignerons une désillusion et une impossibilité :

- Une désillusion : le glissement de l'éducation populaire à l'animation socio-culturelle, par l'émergence de l'initiative municipale et du privé-local (se substituant aux projets collectifs et nationaux de l'éducation populaire) a abouti à la transformation d'une part importante de l'action socio-culturelle en « agences » locales de prestations de services éducatifs, particulièrement dans le domaine de l'enfance. Loin de répondre aux attentes exprimées dans les années 60 de participation des citoyens à l'action socio-culturelle locale, il a abouti d'une part à la substitution

de nouveaux notables (élus, permanents, et administrateurs éducatifs) aux anciens, d'autre part à une situation de consommation privée des propositions culturelles et éducatives offertes par les institutions remplissant une mission d'intérêt public.

— Une impossibilité : depuis cinq ans l'exaltation du phénomène et du rôle associatif, hors de l'univers notabiliaire et du militantisme politique, a conduit à opposer la sociabilité quotidienne et la culture qui se fait dans ce qu'elle a de particulier, de singulier, d'inventif, à la rationalité de gestion nécessaire aux pouvoirs municipaux. Entre ces deux logiques peut-il y avoir rencontre ? Comment le pouvoir municipal peut-il articuler sa rationalité à un domaine difficilement rationalisable ? Comment peut-il éviter de devenir un « micro-état », rejetant ou ignorant les inventions associatives et les nébuleuses de la socialité quotidienne qui intéresse une partie de la population locale ?

R. Labourie

DEUX NOUVEAUX REGROUPEMENTS

L'U.N.A.V.A.C.

Une vingtaine d'associations nationales constitutives de l'Union Nationale d'Associations à Vocation Artistique et Culturelle se sont pour la première fois réunies le 10 février 1980 à l'Institut National d'Education Populaire. Ce regroupement d'associations de Jeunesse et d'Education Populaire à vocation artistique et culturelle est une tentative intéressante dans la mesure où les différentes associations nationales regroupées agissaient jusqu'ici dans l'ignorance totale les unes des autres. Pour son président, M. Corneloup, il convient maintenant d'inventer des formules pour coopérer, soutenir une action commune et réfléchir aux obstacles que rencontrent toutes tentatives de diffusion culturelle. Une « charte culturelle » pourrait réunir les associations dans un même projet.

L'U.N.A.V.A.C. est forte d'associations représentant des milliers de chorales, des milliers de troupes de théâtres amateurs, des centaines de troupes de théâtre pour l'enfance et des milliers aussi de professionnels. Enfin ce regroupement permet la rencontre de militants et de professionnels de domaines aussi différents que la photographie, la danse, la musique, le théâtre, les marionnettes, et enfin les ciné-clubs, l'U.N.A.V.A.C. ne semblant pas avoir encore convaincu les associations dans le domaine des arts plastiques de se joindre à elle.

Associations réunies à l'I.N.E.P. : Danses populaires françaises, musique et chants - Chants et danses de France - Royaume de la musique - Centres musicaux ruraux - Confédérations des groupes folkloriques - Confédération musicale de France - Fédération nationale des associations musicales universitaires - Fédération nationale des associations d'expansion musicale - A Cœur Joie - Fédération nationale des sociétés de théâtre et d'animation - Théâtre enfance et jeunesse (Léon Chancerel) - Union internationale de la marionnette - Office culturel de Cluny - Fédération nationale des sociétés photographiques de France - Comité national du film pour l'enfance et la jeunesse - Fédération Jean Vigo - Film et vie - Loisir et Culture.

Le C.N.P.A.

Signalons aussi un autre regroupement : Le Comité National du Plein Air créé le 31 janvier 1981. Le C.N.P.A. a pour objet de grouper les fédérations, associations et autres organismes français sans but lucratif concernés par les activités de plein air, (loi de 1901) et de constituer une instance représentative de ses membres auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels ou non, nationaux et internationaux pour toutes les questions touchant au développement du plein air...

Depuis 1945, les associations à but non lucratif qui agissent dans le domaine du plein air cherchaient à unir leurs efforts pour que ce secteur vital pour les Français trouve une place originale à côté du sport de compétition.

Après plusieurs essais sans lendemain à l'initiative de l'Etat, les organismes concernés ont décidé de prendre en charge eux-mêmes leur coordination. Au cours d'un colloque qui s'est tenu le 30 octobre 1980 au Foyer International d'Accueil de Paris, avait été décidé un « collectif constituant », chargé de mettre en place une organisation permanente ayant pour buts : la défense et la promotion du plein air, l'information du public, l'étude de la réglementation et de l'encadrement des activités, la formation des bénévoles et des professionnels, la protection de l'environnement et l'accès à l'espace naturel, en collaboration avec le monde rural.

Trente organisations avaient alors donné leur accord, dont une fédération de parents d'élèves. De nombreuses autres consultaient leurs instances dirigeantes.

Sont concernés des secteurs aussi divers que le camping, les chantiers de jeunes, la protection de la nature, le tourisme social, les colonies de vacances, les parcs naturels régionaux, ainsi que les sports de plein-air tels que le cyclotourisme, la randonnée pédestre, le ski de fond, etc.



**Au sommaire du prochain numéro
des Cahiers de l'Animation
(N° 32 - 2^e trimestre 1981)**

EDUCATION POPULAIRE 1920 - 1940

- Introduction – Raymond LABOURIE (Directeur du Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation - I.N.E.P.)
- Entre deux guerres, entre deux sociétés, l'éducation populaire en transit – Jean-Pierre RIOUX (Institut d'Histoire du Temps Présent - C.N.R.S.)
- L'action culturelle du Front Populaire – Pascal ORY (Université Paris X)
- Les mouvements de jeunesse en France entre les deux guerres – Aline COUTROT (Institut d'Etudes Politiques, Paris)
- Le mouvement des Auberges de Jeunesse dans les années 1930 – Pierre GAUDIBERT
- Une tentative d'éducation populaire en milieu ouvrier : le C.C.E.O. de la C.G.T. – Rolande TREMPE (Université de Toulouse)
- Education ouvrière et partis politiques – Michel OFFERLE (Université de Dijon)
- Bibliographie, filmographie – Catherine VINCENT (agrégée d'histoire, I.N.E.P.)

et aussi,

- ... des textes sur la J.A.C. (François LEPRIEUR), la J.E.C. (Christophe ROUCOU), le mouvement des Faucons Rouges (Liliane PERREIN)
- ... un débat sur les Auberges de la Jeunesse avec J. ROVAN (ancien Secrétaire National de Peuple et Culture), R. AUCLAIRE (ancien militant du C.L.A.J. et collaborateur de J. GUEHENNO), Arn BJORNSON-LANGEN (fondateur des Auberges de la Jeunesse), Dominique MAGNANT (Président de L.F.A.J.), Lucette HELLER (historienne)
- ... des comptes rendus d'ouvrages sur l'histoire de l'Education Populaire.

Prix du N° : 30 F

I.N.E.P. - Service des Publications - 78160 Marly-le-Roi

ANIMATION, PROFESSION D'ANIMATEUR, FORMATION**« L'ÉDUCATION DES ADULTES » AU CONSEIL DE L'EUROPE
(Strasbourg 25-27 novembre 1980)**

Des instances internationales telles que le Conseil de Développement Culturel du Conseil de l'Europe sont des lieux qui permettent une intense circulation des idées entre des spécialistes, mais aussi un défoulement d'intentions généreuses qui masquent pour une part l'état réel des situations et l'analyse des obstacles ou des potentialités. Ainsi en fût-il de la dernière conférence : « Education des adultes, 10 années de changement ; perspectives pour les années 1980 ».

Le riche rapport introductif de 161 pages intitulé : « Développement de l'éducation des adultes » foisonnait d'idées, d'approches théoriques et de perspectives. Mais il permettait difficilement lui aussi de distinguer d'une part les situations réelles de l'éducation des adultes dans les pays européens, tant au niveau des législations que des pratiques, et d'autre part les « tendances ». Et parmi celles-ci, de distinguer les tendances qui sont des innovations très localisées, minoritaires, des tendances majeures qui déterminent de nouvelles pratiques en voie d'extension. Enfin le partage entre les « tendances », les vues prospectives et les vœux n'y était pas évident.

Les orientations retenues dans la résolution finale à l'instar du rapport introductif, ont eu tendance à privilégier un certain nombre de notions telles que « formation globale de la personne » – « prise en compte de ses différents rôles de consommateur, de parent, d'acteur social, d'utilisateur des médias » – « coordination entre les instances éducatives professionnelles, sociales, socio-culturelles » – « décentralisation au plan local » – « loi cadre de l'éducation des adultes » – « formations en alternance », etc.

Cette dialectique, entre le global et le particulier, entre l'unicité et la pluralité ou entre formation et action (à partir aussi de l'idée d'entreprises alternatives) est intéressante au plan théorique. Certes elle n'ignore pas deux traits majeurs de l'éducation des adultes dans les pays européens :

- la division du travail éducatif, à travers une pluralité d'instances éducatives (entreprise, groupes éducatifs extra professionnels – associations volontaires...)
- la pluralité des « projets culturels » qui animent les comportements individuels d'une manière formalisée ou informelle.

Mais peut-être n'est-elle pas allée suffisamment jusqu'au bout de la prise en compte de ces réalités. A trop mettre l'accent sur les mécanismes politiques ou administratifs de concertation, de coordination, voire sur la notion de globalité en pédagogie,

elle sous-estime les évidences culturelles contraires qui fondent les particularismes de ces instances éducatives. Peut-être n'est-ce pas tout à fait par hasard si ces particularismes culturels et éducatifs (ceux des régions, des femmes, des jeunes, du 3^e âge, des migrants, notamment) se sont affirmés à peu près à la même époque que celle où les Etats mettaient en place des législations pour l'éducation permanente. Est-ce par davantage de coordinations, de concertations, de lois cadres, ou est-ce davantage par une conception moins formelle de l'éducation des adultes que l'on permettra à ces particularismes culturels d'être le ressort d'un nouveau développement de l'éducation des adultes ?

De même n'est-il pas bien optimiste d'affirmer que « l'éducation des adultes en ses multiples aspects constitue un moyen de faire face aux crises de notre temps », si manquent les dynamismes économiques, culturels, sociaux susceptibles d'animer son développement. En d'autres termes, devant les défis de tous ordres — internes et externes, sociaux, culturels, économiques — auxquels l'Europe est confrontée, est-ce l'éducation en elle-même qui sera la panacée ? Ou est-ce la création de nouvelles activités économiques, culturelles, sociales et l'aide à ces créations — auxquelles l'éducation serait naturellement articulée — qu'il faut promouvoir ? A cet égard l'idée avancée par la résolution finale « de stimuler la formation d'entreprises alternatives pour répondre à des besoins non couverts par les administrations ou le marché », aurait mérité une meilleure justification que celle de l'ouverture « de perspectives de travail créateur à des chômeurs ». S'il s'agit d'une idée « porteuse d'avenir » elle implique une problématique plus audacieuse que celle de la lutte contre le chômage. Elle implique une problématique du développement d'activités nouvelles, économiques, sociales, culturelles — et par là même de nouvelles solidarités — qui seraient l'origine et la fin de l'éducation des adultes. Encore faudrait-il que cette éducation ne soit pas subitement « décrétée d'en haut ». Ce serait le plus sûr moyen de mener une action en contradiction avec la création qui l'a fait naître. Tout au plus peut-on demander aux autorités en place d'adopter une attitude qui rende plus facile l'apparition et la croissance de ces dynamismes, et le développement de l'éducation informelle qui les accompagnerait.

R. Labourie

BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION DES MISSIONS D'ÉDUCATION PERMANENTE

A la demande du Secrétariat Général à la Formation Professionnelle, l'A.D.E.P. a établi un rapport d'évaluation de l'action des M.E.P. dans les grands ensembles. Elle publie dans ce document en une vingtaine de pages des extraits de cette synthèse (1).

(1) G. Cambra et O. Plan : Action éducative dans les grands ensembles. Bilan de l'expérimentation des missions d'éducation permanente. Agence pour le Développement de l'Éducation Permanente - Tour Franklin, Cedex II, 92081 PARIS LA DEFENSE.

On y trouve rappelés les objectifs des M.E.P. les hypothèses et les analyses qui ont présidé à leur création en 1975 dans cinq Z.U.P. à Bayonne, Chambéry, La Rochelle, Montbéliard, Troyes.

La finalité était « de créer les conditions par le développement d'une demande individuelle de formation sur le lieu de résidence de la promotion collective d'une population socialement relativement homogène ».

Autres bénéfices attendus des M.E.P. : recentrer l'offre publique de formation, faire en sorte que coopèrent travailleurs sociaux, institutions socio-culturelles, etc. et même « opérer comme interpellateur de la capacité de maîtrise, de pilotage et de suivi par la commune de ses choix éducatifs ».

Le bilan en lui-même fait apparaître une très forte demande de la part des publics féminins et une série d'actions originales qui témoignent d'une grande qualité « d'écoute sociale » et de capacités innovantes remarquables. En ce qui concerne le décloisonnement des administrations le bilan paraît moins clair ; il est un peu allusif sur les relations entre les M.E.P. et les associations mais indique nettement que ces actions n'ont pas induit « le renforcement du tissu associatif dont les modes d'organisation et de représentation ne correspondent pas toujours bien aux aspirations des résidents des grands ensembles. »

Les perspectives ? continuer et développer sans généraliser toutefois. Le montage institutionnel pose question dans une perspective de 2^e génération. Il faut conserver la plasticité et la légèreté des M.E.P. actuelles. Il faut aussi assurer un minimum de pérennité et de stabilité.

Ch. Guérin

A PROPOS DE LA MISE EN PLACE DU D.E.F.A. : UNE ÉTUDE DE L'A.F.A.S. (1)

Depuis sa création, l'A.F.A.S. a essayé de concrétiser ce projet en :

- harmonisant la politique de préparation au D.E.F.A., coordonnant notamment les actions pour préparer l'unité de formation dite d'adaptation à la fonction,
- coordonnant le fichier de placement des élèves formés par les centres de formations représentés à l'A.F.A.S. à savoir :
 - l'association régionale pour la formation au travail socio-éducatif en milieu d'adulte (A.R.F.A.T.S.E.M.A., Lyon)

(1) Une Association pour le perfectionnement des formations à l'animation sociale (A.F.A.S.) s'est constituée le 20 novembre 1977 autour de quelques responsables de formation d'animateurs sur les intentions suivantes :

- mettre en commun les expériences réalisées, de façon à améliorer leurs moyens, leurs méthodes et atteindre une plus grande efficacité.
- participer à une évolution positive de la qualification des animateurs grâce à une meilleure perception des besoins inhérents à l'animation sociale.

- le centre national U.F.C.V. de formation à l'animation — C.N.F.A. — Fublaines
- l'école de formation d'animateurs sociaux E.F.A.S., Lille
- l'institut de formation aux carrières sociales, I.F.C.S. Rennes

En ce qui concerne l'amélioration de la qualification professionnelle des animateurs formés, l'A.F.A.S. a entrepris une première étude sur le recrutement des animateurs dans les centres de formation et sur l'insertion professionnelle de ces mêmes animateurs en fin de formation.

Les conclusions de cette étude parue dans un document intitulé « Contribution à une étude sur l'insertion professionnelle des animateurs socio-culturels », font apparaître que :

- la sélection d'entrée de plus en plus rigoureuse s'apparente à un concours, ce qui confirmerait les inquiétudes de certains qui pensent que par son système d'agrément, le ministère de la Santé compte imposer des « quotas » d'entrée en formation,
- la formation ne présente pas pour les candidats un cursus identique et l'on se trouve en présence de trois catégories de demandeurs :
 - ceux qui recherchent une promotion sociale
 - ceux qui recherchent une reconnaissance d'une qualification professionnelle antérieure
 - ceux qui recherchent une reconversion.

Cependant la plupart des candidats suivent une formation en cours d'emploi qui leur permettra, par le diplôme la sanctionnant, une sécurité d'emploi.

Un tel constat s'il se vérifiait sur l'ensemble des candidats au D.E.F.A. devrait conduire à un renforcement de la sélection mais également à des modes d'embauche initiaux qui ne fassent pas référence à des diplômes socio-éducatifs existants.

Le marché de l'emploi est très favorable (trois offres pour une demande) avec une tendance à l'augmentation des emplois municipaux et une tutelle qui relève indifféremment des services de la Jeunesse et des Sports ou de l'Action Sociale.

Cette étude pour intéressante qu'elle puisse être est néanmoins trop limitée pour être significative. Sa reprise par d'autres centres permettrait sans doute d'affiner des dossiers utiles pour les formateurs et les employeurs.

Marc Geneve

ÉTUDE STATISTIQUE SUR LA RÉALISATION DES STAGES PROGRAMMÉS PAR LES DIRECTIONS RÉGIONALES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET PAR LES ASSOCIATIONS

A la demande du ministère de la Jeunesse et des Sports, Claire Paillet a réalisé une étude sur l'écart entre les stages programmés en 1979 dans le cadre du C.A.P.A.S.E. et les stages effectivement réalisés. Depuis plusieurs années, en effet, on déplorait les fréquentes annulations de stages qui affectaient particulièrement les candidats.

Les chiffres de l'année 1979, montrent, en effet que 59 % seulement des stages annoncés sont effectivement réalisés. Le taux de réalisation est particulièrement faible (47 %) pour les stages des associations. Celles-ci programment donc à peu près deux fois plus de stages qu'elles n'en réalisent. Excessive prévoyance ou difficultés réelles pour recruter des stagiaires ? L'étude uniquement statistique ne peut fournir de réponse.

Cette étude montre encore que la moitié des stages proposés le sont dans une seule unité de valeur, celle qui comprend la plus grande partie des formations artistiques possible.

En ce qui concerne les stagiaires globalement 49 % sont des capasiens ; dont 53 % dans les associations et 46 % dans les stages de Jeunesse et Sports. Ces chiffres ne portent que sur 14 régions. La différence paraît minime, mais il faudrait toutefois la mettre en relation avec la différence de prix des stages pour donner à ce faible écart une signification.

C.G.

*
* *

Textes officiels :

- 1) Modification des modalités d'aides aux stagiaires : le chèque Formation.
- 2) Définition des contenus et procédures du contrôle des connaissances des Unités de Formation du D.E.F.A.

CHEQUES-FORMATION (1)

I. Le chèque formation :

L'aide de l'Etat se présente désormais sous la forme de « chèques-formation » dont bénéficient les personnes inscrites dans des actions de formation ayant fait l'objet d'une décision de prise en charge financière par l'Etat.

Hormis un certain nombre de stages au niveau national se déroulant exclusivement à l'Institut National d'Education Populaire de MARLY-LE-ROI et dont l'agrément sera prononcé par l'Administration Centrale, la décision appartient, pour chaque stage, au directeur régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du lieu d'implantation, habilité à recevoir et à instruire les demandes de prise en charge financière, selon les procédures habituelles.

L'association ou le service responsable de la formation dont le stage aura fait l'objet d'une décision favorable sera dès lors en mesure de délivrer à chaque participant inscrit, dans le cadre des modalités arrêtées par le Directeur Régional, une attestation d'inscription comportant l'identité du stagiaire et l'identification du stage. Il appartiendra au stagiaire d'échanger cette attestation auprès de la Direction Régionale contre un « chèque-formation » dont le montant sera fonction du statut des stagiaires, du lieu de formation, de la nature et de la durée du stage.

Ce « chèque-formation » nominatif, exclusivement valable pour une action de formation agréée et identifiée, sera remis en déduction du coût du stage. L'organisateur se verra crédité, sur l'enveloppe déconcentrée de la Région, d'une subvention égale à la somme des chèques validés qu'il aura enregistrés.

(1) Note du 8 janvier 1981 du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Direction de la Jeunesse, Sous-direction de la Jeunesse (extraits).

Pour être accepté, tout chèque-formation devra toutefois être revêtu :

- du cachet d'émission d'un service de l'Etat (Administration Centrale, direction régionale, direction départementale et établissement régional par délégation) ;
- du cachet de certification de l'organisme formateur ;
- de la signature du bénéficiaire.

Chaque demande de subvention, appuyée par un « portefeuille » de chèques-formation, sera obligatoirement accompagnée d'un procès verbal de session comportant la liste nominative des participants ayant effectivement suivi le stage.

II. Modalités de prise en charge des stages (1) :

Le taux de prise en charge par l'Etat des stages régionaux de formation d'éducation populaire et de jeunesse et qui correspond à une journée-stagiaire est fixé forfaitairement comme suit :

- stage « extérieur » non agréé DEFA : 12 F
- stage non agréé DEFA en établissement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs : 24 F
- stage « extérieur » agréé DEFA : 36 F
- stage agréé DEFA en établissement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs : 48 F

En ce qui concerne les stages se déroulant dans les régions dépourvues d'un centre régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (AMIENS-BESANÇON-LIMOGES-ORLÉANS-NANTES-ROUEN) et dans la mesure où une demande d'accueil n'aurait pu être honorée par le CRJS d'une région limitrophe, est instituée une majoration de prise en charge de la journée-stagiaire (+ 6 F). Dans ces régions, les taux de référence sont donc fixés comme suit :

- stage non agréé DEFA : 18 F
- stage agréé DEFA : 42 F

Vous voudrez bien noter que :

- la prise en charge des stages agréés DEFA est, en tout état de cause, limitée à 20 jours maximum par unité de formation ;
- la durée minimum des stages pouvant faire l'objet d'une prise en charge par l'Etat est fixée à trois jours pleins, soit deux nuitées au moins.

Peuvent toutefois être pris en compte les cycles de formation, organisés en plusieurs journées ou « week-end », regroupant les mêmes participants, comportant un effectif stable et justifiant d'un encadrement permanent pendant toute la durée de la formation :

- le taux de prise en charge applicable aux stagiaires non engagés dans le cycle DEFA mais qui pourraient être inscrits dans un stage agréé DEFA est celui du stage non agréé DEFA ;
- les frais de déplacement occasionnés par la participation aux stages ne feront plus l'objet d'aucun remboursement.

CONTROLE DES CONNAISSANCES DES UNITÉS DE FORMATION (2) MÉMOIRE DU STAGE PRATIQUE DU D.E.F.A.

I. Contrôle des Connaissances :

L'arrêté du 29 juin 1979 fixant le programme et les modalités de la formation préparatoire au D.E.F.A. prévoit un contrôle des connaissances acquises dans le cadre de chaque unité de formation.

L'article 9 de l'arrêté sus-mentionné précise que les représentants régionaux des deux ministères nomment un jury.

C'est à ce dernier qu'il appartiendra d'arrêter les sujets des épreuves.

Toutefois, il nous est apparu souhaitable de préciser les finalités et la forme de chacune des épreuves afin d'harmoniser les contrôles et pour répondre à la demande exprimée par nos services extérieurs.

(1) Des modalités particulières concernent les stages organisés dans les établissements nationaux ou régionaux du M.J.S.L. et les stages faisant l'objet d'un agrément national.

(2) Note de service n° 3 du 9/1/1981 émanant du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Ces épreuves devront permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat :

- à utiliser ses connaissances
- à organiser des informations
- à conduire une réflexion critique.

UF : « Gestion - Administration - Organisation »

- le contrôle de cette unité de formation consistera en une épreuve écrite de 4 heures.
- Le candidat devra analyser les aspects juridiques, économiques et financiers d'un dossier, en faire la synthèse et proposer différentes solutions faisant apparaître sa capacité à conseiller.

UF : « Pédagogie - Relations humaines »

- A partir d'une étude de cas, le jury conduira un entretien d'une heure avec le candidat qui disposera d'un temps égal de préparation. Pour cette épreuve, le jury sera composé de trois personnes.
- Au cours de l'entretien, le jury devra non seulement vérifier les connaissances théoriques et discerner la capacité du candidat à analyser le cas et à proposer une démarche pédagogique personnelle, mais il aura également à apprécier son comportement en situation de négociation.

UF : « Environnement social de l'animation »

- Le contrôle consistera en une épreuve écrite de 4 heures.
- Deux sujets au choix seront proposés au candidat.

Ils devront lui permettre, en faisant éventuellement référence à son expérience personnelle, de situer le problème posé dans le contexte plus général de la vie sociale.

Le cas échéant, ils pourront également s'appuyer sur un dossier.

UF : « Technique d'animation »

Pour cette unité, le contrôle des connaissances se placera en fin du stage de formation.

Il appartiendra donc aux responsables du stage de prévoir les modalités permettant aux candidats de se trouver en situation d'animation dans des conditions aussi proches que possible de la réalité professionnelle.

La date et les conditions du déroulement de l'épreuve seront proposés par les responsables du stage à la commission régionale pour la formation à l'animation. La même démarche devra être effectuée par les responsables de la formation en centre agréé.

Le président de la COREFA déterminera le nombre d'experts en fonction des exigences de la technique et du nombre de candidats.

Les experts seront chargés de vérifier l'acquisition des connaissances pédagogiques et techniques du candidat, au besoin par l'examen de travaux réalisés par celui-ci.

Leur avis sera consigné sur un procès-verbal qui sera remis au président de la COREFA.

En tant que de besoin, copie de ce document sera adressée à la commission régionale pour la formation à l'animation auprès de laquelle le candidat est inscrit.

UF : « Approfondissement d'une des unités de formation »

Le candidat devra présenter un travail écrit de réflexion personnelle devant un jury désigné par le président de la COREFA. Les modalités précises de l'épreuve seront arrêtées après concertation entre la commission régionale et le candidat, à l'initiative de ce dernier.

Il s'agira pour le jury d'évaluer l'amélioration du savoir-faire et des connaissances de l'intéressé. Celui-ci devra être en mesure de justifier le choix de l'unité de formation sur laquelle a porté l'approfondissement. Il aura également à traiter de la manière dont il en conçoit l'utilisation dans sa pratique professionnelle.

A l'issue de chaque épreuve, le jury se prononcera sur l'attribution de l'unité de formation après avoir pris connaissance de l'évaluation portée préalablement sur le livret de formation du candidat par les responsables du stage.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 29 juin 1979, les candidats ont la possibilité de se présenter trois fois à chaque épreuve de contrôle des connaissances avant de perdre le bénéfice de leur formation ou de l'allègement. Le candidat ne pourra toutefois prendre part chaque année civile qu'à deux épreuves de contrôle par unité de formation.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'U.F. « Techniques d'animation », les candidats soumis à une seconde voire, éventuellement, une troisième épreuve de contrôle, auront à proposer au président de la COREFA les modalités particulières d'une nouvelle vérification de leurs connaissances.

Pour la formation dispensée en cycle continu, il incombera aux responsables du centre d'aviser la COREFA lorsqu'une unité de formation aura été achevée et de présenter leurs stagiaires aux épreuves de contrôle.

Il conviendra d'adresser à l'Administration Centrale les sujets qui auront été proposés afin que puisse être établi un document général de références qui sera par la suite diffusé à l'ensemble des régions.

Ces « annales » pourront être mises à la disposition des candidats intéressés.

II. Mémoire du stage pratique :

L'article 9 de l'arrêté du 29 juin 1979 stipule que le candidat doit présenter et soutenir devant le jury un mémoire établi en relation directe avec le stage pratique.

Ce rapport de stage ne devrait pas comporter plus d'une trentaine de pages.

Le jury aura pour mission d'apprécier la capacité du candidat à rédiger un rapport dans lequel apparaîtront :

- les caractères essentiels de son stage,
- la manière dont le candidat situe cette étape dans son cursus de formation et notamment comment il établit la liaison entre théorie et pratique,
- la prise de conscience des méthodes employées, les modalités de leur application et l'analyse critique qu'il a pu en faire,
- les enrichissements qu'il estime en avoir tirés,
- les prolongements qu'il en attend dans sa pratique professionnelle ultérieure.

Le jury ne devra pas négliger en outre d'évaluer les qualités de présentation et de rédaction du document.

L'entretien devrait permettre au jury de recueillir le cas échéant des éléments complémentaires susceptibles d'éclairer son jugement.



AUDIO-VISUEL ET ANIMATION

LA FORMATION DES JEUNES TÉLESPECTATEURS

Le rapport de synthèse d'une enquête menée en 1976 sur « Les jeunes téléspectateurs et la télévision » donnait les chiffres suivants, concernant l'audience de la télévision auprès d'un millier de jeunes de 8 à 14 ans :

- moyenne d'écoute par semaine
 - 12 h 30 au mois de mai
 - 16 h au mois de décembre

- moyenne quotidienne d'écoute :
 - en mai : jours scolaires : 1 h
 - : jours de congés : 2 h 40
 - en décembre : jours scolaires : 1 h 30
 - : jours de congés : 3 h 15

Ces chiffres à eux seuls montrent tout l'intérêt de deux initiatives récentes prises pour éduquer les jeunes téléspectateurs à la « lecture » critique des émissions télévisées : le programme interministériel « Formation du jeune téléspectateur actif » mis en place par le Fonds d'Intervention Culturel, et le « Livre Jeu de la Télévision », édité par Média Jeunesse.

1. Le programme Jeune Téléspectateur Actif (J.T.A.) (1)

Le programme du F.I.C. a été lancé en 1979-1980 à la demande des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, de l'Agriculture, dans huit départements choisis pour une première mise en place expérimentale : il s'agit de la Dordogne, des Pyrénées-Atlantiques, des Hauts-

Les Jeunes Téléspectateurs de 8 à 14 ans et la télévision.
Centre d'études d'opinions.

de-Seine, du Tarn, de la Lozère, de la Seine-Maritime, de la Vienne et du Maine-et-Loire. L'opération est poursuivie cette année 1980-1981, avec une extension aux départements du Vaucluse, de la Haute-Garonne et du Pas-de-Calais.

Le projet se propose d'une part d'utiliser le milieu scolaire pour la formation du jeune téléspectateur, et d'autre part d'agir en direction des autres milieux éducatifs de l'enfant : famille et milieu socio-éducatif.

— *Les moyens mis en œuvre*

Le programme comporte en premier lieu une formation destinée aux enseignants volontaires, aux responsables socio-culturels, aux membres d'associations familiales : stages locaux de 10 jours, encadrés par des formateurs ayant bénéficié auparavant d'une formation organisée au niveau national.

En second lieu il est prévu que les supports juridiques (centres de documentation pédagogique ou associations), avec la collaboration de l'O.C.C.A.V., achètent du matériel d'enregistrement et de visionnement et le prêtent, pour la réalisation de programmes pédagogiques J.T.A., aux établissements scolaires et aux associations volontaires.

Enfin des « dossiers pédagogiques » ont été réalisés à l'attention des enseignants et éducateurs.

La coordination de l'ensemble de l'opération au plan national est assurée par un dispositif administratif fort complet, comprenant des instances nationales (Comité national d'orientation, cellule d'experts réunis en « équipe nationale de pilotage »), et des instances départementales et locales.

— *Un premier bilan* est dressé dans le document du F.I.C., établi à partir des rapports d'activités des équipes départementales pour l'année 1979-1980.

En voici les éléments essentiels.

Le stage national de formation a eu lieu au C.R.E.P. de Chatenay-Malabry et a réuni 25 personnes (enseignants, animateurs du C.R.D.P., associations), encadrés par l'équipe nationale de pilotage avec l'aide de nombreux intervenants extérieurs.

Dans les huit départements retenus, les équipes J.T.A. ont formé en un an près de 400 enseignants, 200 éducateurs, une centaine de parents, au cours de 10 jours de stage pris pour moitié sur le temps de travail et pour moitié sur les week-ends. Ces stages ont permis une initiation des participants à la programmation, à la connaissance de l'institution télévision, à la technique et aux métiers de la télévision (avec visites de stations régionales et participation de professionnels de la télévision), à la sémiologie de l'image.

(1) Un an d'actions.

Bilan du programme expérimental F.I.C. 1979-1980 par Olivier GAGNIER, chargé de mission au F.I.C., avec la participation de l'O.C.C.A.V.

A l'issue des stages, les participants ont défini ensemble l'action à entreprendre, parfois sous la forme de l'établissement d'un « protocole pédagogique » pour chaque enseignant éducateur concerné.

L'action auprès des jeunes s'est faite surtout, pour cette première année, à l'école, où les enseignants ont consacré une partie de leurs heures à des séances de réflexions et de travaux pratiques sur des émissions ou séquences télévisées, le plus souvent étudiées à partir d'un thème choisi à l'avance (exemples : « Les images de la femme dans la publicité télévisée » ; ou bien encore : « Pourquoi aimez-vous cette émission, que vous a-t-elle apporté ? »).

L'action a touché environ 24 000 enfants sur les huit départements concernés.

Il faut signaler aussi que l'impact de cette opération sur l'opinion publique a été très fort, comme en témoignent l'abondance et souvent l'enthousiasme des articles de presse.

Les principales difficultés relevées concernent l'association des parents d'élèves qui a paru insuffisante dans cette première expérience, et que les promoteurs de l'opération espèrent accroître en essayant notamment de faire reconnaître les stages de formation J.T.A. comme des stages de promotion sociale (afin que les parents puissent y participer sur leur temps de travail) et en augmentant l'information des parents d'élèves et la concertation avec les associations familiales et de parents d'élèves.

Au total, une expérience tout à fait nouvelle, remarquable par ses perspectives d'éducation globale et par l'ampleur des collaborations mises en œuvre tant au niveau national qu'au niveau local. Nous attendons avec impatience l'évaluation en cours qui devrait déceler « les changements intervenus chez les jeunes téléspectateurs à la suite des actions éducatives conjointes des milieux scolaires et extra-scolaires ».

2. Le Livre-Jeu de la Télévision (1)

C'est avec le concours de membres des équipes J.T.A. que l'association Media-Jeunesse a réalisé un « Livre-jeu de la télévision en famille », ouvrage tout à fait original en France, alors qu'aux Etats-Unis existent déjà nombre de guides de ce type.

Le Livre-Jeu se présente comme un document de maniement facile, abondamment illustré, apportant au jeune téléspectateur toutes sortes d'informations. En même temps, grâce à de nombreux travaux pratiques (exercices, jeux individuels ou familiaux), il se propose de faire appel à l'esprit critique et à l'imagination afin qu'au bout du compte l'enfant, devenu « jeune téléspectateur actif », puisse véritablement, avec l'aide de ses parents, décider et organiser le temps qu'il passe devant la

(1) CHRISTIAN (Marie), GAGNIER (Olivier), LAVOIX (Edith), LABOURIE (Raymond), TAUFOUR (Pierre-Antoine) — Le livre-jeu de la télévision — Paris, Media-Jeunesse — Coll. Les Mémentos Pratiques. Media-Jeunesse, 39 rue de Chateaudun - 75009 Paris.

télévision, choisir ses émissions, formuler ce qu'il a aimé ou pas, ce qu'il a compris ou pas, et au besoin, même, écrire son opinion aux réalisateurs.

Cette initiative heureuse, qui fait largement appel à la collaboration familiale, comporte peut-être un risque : que certains enfants — notamment parmi les plus jeunes — trop habitués à des rapports « aliénés » avec la télévision, voient dans la réflexion qui leur est proposée un « devoir de télévision » s'ajoutant aux devoirs scolaires. Mais le caractère attrayant du livre, ainsi qu'une meilleure sensibilisation des enfants en milieu scolaire — notamment par le développement des opérations Jeune Téspectateur Actif, pourront sans doute permettre un accueil favorable au Livre-Jeu.

SOMMAIRE DU LIVRE-JEU DE LA TÉLÉVISION

- Chapitre I : La télévision et moi
- Chapitre II : La fiction
- Chapitre III : Ce que je vois : le film
- Chapitre IV : Ce que je vois : la vidéo
- Chapitre V : Ce que j'entends
- Chapitre VI : La publicité à la télévision et la persuasion
- Chapitre VII : Le journal télévisé
- Chapitre VIII : Des genres en tous genres
- Chapitre IX : La programmation
- Chapitre X : De l'idée à l'émission
- Chapitre XI : Je suis le critique
- Chapitre XII : Demander le programme
- Chapitre XIII : La télévision, moi, ma famille et mes amis.

Catherine Vincent

TÉLÉVISION

On signale parmi les documents parus sur la télévision :

1) Le rapport annuel, pour 1979-1980, de la commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radiodiffusion et de télévision. On note en particulier la réforme du système d'appréciation de la qualité puisque cinq rubriques sont instituées qui donnent dorénavant lieu à l'attribution de primes. Parmi ces rubriques figure celle concernant les émissions pour l'enfance et la jeunesse qui différencie émissions pour enfants de moins de 12 ans de celles pour adolescents et jeunes adultes.

2) Une plaquette présentant les observations et recommandations sur la violence à la télévision, approuvées par les conseils d'administration des trois sociétés nationales de télévision : TF1, A2, FR3.

Au sommaire, on note :

- les observations concernant :
 - la violence dans les émissions de fiction et dans les émissions d'information et de culture,

- les jeunes téléspectateurs et la violence
- l'origine des émissions.
- les recommandations.

Ce document a été diffusé par le service de presse et d'information du ministère de la Culture et de la Communication.

3) Les rapports parlementaires dans le cadre du projet de loi des finances pour 1981. Première session ordinaire (1980-1981).

Au Sénat :

- le rapport Cluzel au titre de la commission des finances (Rapport 98, annexe 34),
- le rapport C. Pasqua au titre de la commission des affaires culturelles (Rapport 99, tome 11).

A l'Assemblée Nationale : le rapport Le Tac au titre de la commission des finances (Rapport 1976 - annexe 12).

4) Une série d'articles « Alerte sur la télévision », parus dans l'hebdomadaire Télérama à la suite d'une enquête « qui tend à démonter le moteur de notre télévision : ce qui bloque, ce qui grince, ce qui coince... ». Une enquête dont il est attendu « qu'elle nous réveille tous : téléspectateurs, auteurs, créateurs, leaders, responsables ».

Annie Oberti

Adresse des organismes et éditeurs cités :

- Média Jeunesse
39, rue de Chateaudun
75009 PARIS - Tél. 874.88.78
- F.I.C.
14, rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS - Tél. 260.05.38
- Commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radiodiffusion et de télévision
Hôtel de Clermont
69, rue de Varenne
75700 PARIS - Tél. 556.86.87
- Ministère de la Culture et de la Communication
Service de presse et d'information
3, rue de Valois
75000 PARIS - Tél. 296.10.40
- Journal officiel
Service de vente
26, rue Desaix
75015 PARIS - Tél. 575.62.31

- Télérama
- N° 1618 du 14.1.81
- 1619 du 21.1.81
- 1620 du 28.1.81
- 1621 du 4.2.81
- 129, Bd Malesherbes
- 75017 PARIS - Tél. 766.02.31

DE LA DIAPOSITIVE AU DIAPORAMA par Jean-Luc MICHEL

L'association Media-Jeunesse présente le premier tome du guide la diapositive intitulé « de la diapositive au diaporama », le second à paraître s'intitulera « de la prise de vue aux effets spéciaux ».

Ce type de guide pratique répond sans conteste à un réel besoin. Tout d'abord celui de réhabiliter ce moyen audio-visuel auprès des animateurs et formateurs qui se sont peut-être ces derniers temps un peu rapidement précipités sur la vidéo. Or ainsi que le rappelle Jean Painlevé dans la préface, « la facilité d'emploi et la perfection des techniques modernes de communication permettent à chacun sans aucune connaissance préalable de masquer le vide du contenu sous une forme apparemment parfaite, tout en multipliant la confusion des genres. C'est ce qui explique que la popularisation des technologies soit assortie de médiocrisation, quel que soit le médium choisi ».

Pratiquer le montage diapos, soit, mais en toute connaissance : savoir pourquoi on le choisit plutôt qu'un autre moyen de communication, savoir que plus qu'un simple support photographique, une simple illustration d'un texte, il est un moyen audio-visuel à part entière. Enfin connaître toutes les ressources de la diapositive et du diaporama : comment organiser une séance « réussie » ? Quel projecteur choisir et en fonction de quels critères ? Quel type de synchronisation ? Comment regrouper ses diapositives et dans quelle mesure le commentaire, la musique et le bruitage viendront les accompagner harmonieusement ? Comment donner une conférence illustrée, comment réaliser un spectacle audio-visuel en vue par vue, en fondu enchaîné et en multivision ? Quelles sont les différentes étapes et les principales difficultés du travail de réalisation ?

Telles sont quelques-unes des questions traitées dans le premier tome « de la diapositive au diaporama ».

MICHEL (Jean-Luc). — *De la diapositive au diaporama : guide de la diapositive.* — Paris : Media-Jeunesse, 1980. — 192 p. (Les mementos pratiques).

* * *

LA PRODUCTION DU CINÉMA par Bernard Miège, Jean-Paul Simon, René Prédal, Jean-Pierre Jeancolas, Chi-Yan Wong, Jean-Louis Alibert, Patrice Flichy, Jean-Pierre Bailly.

C'est d'une double production du cinéma que cet ouvrage entend traiter : production de sens et production de biens, le cinéma étant alors placé au rang de toutes les marchandises culturelles.

En fait il traite surtout de la production de biens, rétablissant ainsi un équilibre dans le discours sur le cinéma majoritairement étudié comme objet symbolique soit par des approches de type sémiologique : l'analyse de l'image en particulier, soit sur le mode de la « critique » qui s'attache alors à l'appréciation des œuvres, des créateurs, au jeu des acteurs, etc.

Ici le parti est pris « d'appeler le cinéma par son nom » : marchandise culturelle, et c'est le parti pris d'analyser le cinéma comme un phénomène historique, sociologique et économique qui donne son unité aux thèmes abordés par les différents auteurs.

Car il s'agit d'un ouvrage qui reproduit les exposés et débats, les uns et les autres d'une grande richesse, présentés lors de cinq rencontres. Les rencontres se sont tenues en juin 79 dans l'Isère dans le cadre du « Festival du film français » sous la responsabilité conjointe du festival et de l'Institut d'expression et de communication de l'Université de Grenoble III.

Analyser la production cinématographique comme un phénomène sociologique et économique conduit les différents auteurs à remettre en cause bon nombre d'affirmations : ainsi en va-t-il de l'appréciation selon laquelle l'industrie cinématographique serait en crise. C'est ce que souligne B. Miège dans l'avant-propos tout en remarquant qu'il n'est jamais précisé en quoi consiste la crise : « s'agit-il de perte de public, de faillites de producteurs... s'agit-il des difficultés des exploitants ou des distributeurs indépendants, du chômage des comédiens ou des techniciens, de la domination imposée par les « Major companies »... ». Or le terme crise ne traduit dans ces cas-là que des moments d'une évolution, d'une histoire alors qu'il « doit s'appliquer à des phénomènes de rupture brutale et de modification structurelle profonde ».

Autre affirmation battue en brèche lors des rencontres : le cinéma relève d'une pratique culturelle populaire. J.P. Simon dans son article « la double production » analyse la fréquentation du cinéma et montre comment elle est passée des couches populaires aux classes cultivées et surtout combien le rythme des fréquentations a été profondément modifié et s'est déplacé d'un type de public à l'autre. La fréquentation régulière systématique est maintenant le fait des classes favorisées et non plus des couches populaires qui demeurent des spectateurs occasionnels renforçant et se nourrissant du système de diffusion des gros succès commerciaux.

On retrouve ici le cinéma au même plan que les autres biens culturels (peinture, théâtre, édition), les populations privilégiées dans le domaine culturel étant également celles « qui ont accès le plus aisément à un bien dont on a trop souvent dit qu'il relevait d'une consommation populaire ».

A cette approche socio-économique répond en écho l'approche historique de J.L. Alibert retraçant « la petite histoire du cinéma dans l'Isère » où il décrit le passage d'un cinéma familial populaire au cinéma actuel. C'est l'occasion pour l'auteur d'aborder les premières projections dans les débits de boisson puisque le cinéma s'installa à l'origine dans des lieux qui n'étaient pas destinés à l'accueillir. C'est aussi dans les cafés que de nombreux spectateurs, principalement des ruraux, découvrent le cinéma dans une atmosphère détendue — à l'inverse de celle des autres lieux de spectacles — « où le rituel imposé avec le plus de rigueur était celui de la panne » !

Lorsque les premières salles ouvrent, rencontrant un succès considérable et rapide, elles proposent des spectacles divertissants à des familles entières, à prix modérés : on se rendait au cinéma comme à la fête. C'est en termes souvent savoureux que l'auteur nous conte l'ambiance qui régnait lors des projections et aussi comment — avant que vienne à la fin des années 50 l'ère des marchands — les exploitants-projectionnistes programmeurs étaient aussi... des « animateurs selon une acceptation plus large que celle introduite ensuite par les ciné-clubs ».

René Prédal présente une analyse des différents types d'aides apportées par l'Etat aux créateurs, et de leur modalité d'attribution. C'est avant tout le film dans sa valeur marchande qui est pris en considération. Des contraintes se dévoilent qui concourent à renforcer un cinéma pour un public d'intellectuels, un cinéma réflexif qui « dit » plus qu'il ne montre, un cinéma d'avant-garde qui constitue le vivier de créateurs et artistes de talents pour alimenter ensuite le cinéma commercial de qualité.

Une anatomie du goût de l'Etat en matière de cinéma est définie, de même est tracé le profil du cinéma aidé. Il s'agit d'un cinéma qui répond aux attentes des classes cultivées et qui pour reprendre les termes d'un autre auteur « sert d'exutoire aux intellectuels ». Enfin l'auteur montre parfaitement comment le cinéma aidé l'est surtout par les spectateurs dans la mesure où les fonds sont prélevés sur les entrées.

J.P. Jeancolas pour sa part clarifie les liens entre le cinéma et la politique. Un film est politique dans deux cas de figure. Soit lorsque l'on a affaire à des films grand public dont le thème et l'intention ne sont pas délibérément politiques mais dont les conditions, le moment de la distribution et les réactions du public en font en quelque sorte après coup un film politique. Il s'agit de films qui traitent d'un thème qui n'est pas brûlant et qui lorsqu'ils sont distribués tombent en pleine actualité. C'est le cas par exemple de la « guerre des polices », film policier conventionnel (scénario romanesque, comédiens célèbres) qui sort quinze jours après l'exécution de Mesrine par la police dont les agissements ont été mis en question par la presse. Soit l'on a affaire à des films politiques peu diffusés qui abordent des sujets qui sont l'objet d'une action militante (le nucléaire, les immigrés, la condition féminine, l'avortement, etc.). Si l'on adopte la formulation de P. Gaudibert au sujet de l'action culturelle (intégration et/ou subversion) il apparaît que 80 à 90 % des films produits sont des films d'intégration dont la moitié sont des films pornographiques, le reste se distribuant entre les « comédies débiles » et les films bâtis autour du nom de comédiens ou de metteurs en scène vedettes.

P. Flichy s'intéresse au cinéma face aux autres industries de l'audio-visuel. Il ne se

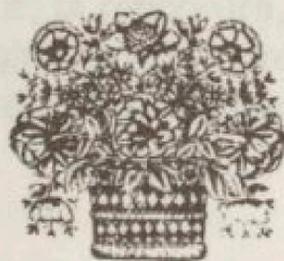
limite pas au cinéma français mais aborde le contexte européen et international. Il saisit l'évolution et l'adaptation de la production et de la diffusion du cinéma par rapport aux stratégies des offreurs de nouvelles techniques (télévision à péages, multiplication du nombre des chaînes, usage du satellite, magnétoscope, édition vidéo). Si l'avenir du cinéma paraît prometteur pour Hollywood qui a su tenir compte du petit écran comme nouveau débouché, il n'en va pas de même en France où les relations entre petit et grand écran sont encore conflictuelles : « pour des raisons différentes on rencontre des blocages au niveau du développement des nouvelles technologies de l'audio-visuel autant chez les artistes créateurs que chez les industriels ».

L'ouvrage s'achève sur la présentation par J.B. Bailly, animateur cinéma de la maison de la culture de Grenoble, de la diffusion non commerciale du cinéma dans l'Isère présentant aussi les efforts et les préoccupations spécifiques du secteur socio-culturel face au cinéma.

La production du cinéma, ouvrage dense tout autant par les exposés que par la richesse et la clarté des débats fort bien transcrits, permettra sans nul doute aux animateurs et formateurs de questionner le cinéma sur un autre mode que celui adopté jusqu'à présent, qui parlait davantage de films que du cinéma comme phénomène économique, sociologique et historique.

Annie Oberti

La production du cinéma / B. Miège, J.P. Simon, R. Prédal, J.P. Jeancolas et al... — Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1980. — 168 p.



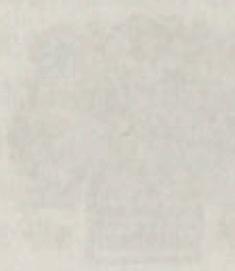
Il s'agit de la réalisation de l'animation par ordinateur. Cette technique permet de créer des images animées à partir de données numériques. Elle est utilisée dans de nombreux domaines, notamment dans le cinéma, la télévision et les jeux vidéo. Les avantages de cette technique sont nombreux : elle permet de créer des images très réalistes, de contrôler précisément chaque élément de l'image et de réaliser des animations complexes qui seraient très difficiles à réaliser avec des techniques traditionnelles. Cependant, elle nécessite des ressources matérielles et humaines importantes.

La production de films d'animation par ordinateur est un processus complexe qui implique de nombreux acteurs, notamment des artistes, des techniciens et des ingénieurs. Elle nécessite également des investissements importants en matière de matériel et de logiciels.

Le développement de l'animation par ordinateur a permis de créer des œuvres d'art remarquables, telles que les films *Toy Story* et *Le Prince d'Égypte*. Ces œuvres ont démontré que l'animation par ordinateur pouvait rivaliser avec l'animation traditionnelle en termes de qualité artistique et de réalisme.

En conclusion, l'animation par ordinateur est une technique innovante qui a révolutionné le monde de l'animation. Elle offre de nombreuses possibilités créatives et permet de réaliser des œuvres d'art exceptionnelles. Cependant, elle nécessite des ressources importantes et un savoir-faire technique avancé.

Le développement de l'animation par ordinateur a permis de créer des œuvres d'art remarquables, telles que les films *Toy Story* et *Le Prince d'Égypte*. Ces œuvres ont démontré que l'animation par ordinateur pouvait rivaliser avec l'animation traditionnelle en termes de qualité artistique et de réalisme.



En conclusion, l'animation par ordinateur est une technique innovante qui a révolutionné le monde de l'animation. Elle offre de nombreuses possibilités créatives et permet de réaliser des œuvres d'art exceptionnelles. Cependant, elle nécessite des ressources importantes et un savoir-faire technique avancé.

NOTES DOCUMENTAIRES

Les analyses d'ouvrages présentées ici ont été rédigées par Patrick Gallaud, Chantal Guérin, Philippe Henry, Bruno Jung, Raymond Labourie, Isabelle Lochard, Jean-Marie Mignon, Geneviève Poujol et Catherine Vincent.

LES ASSOCIATIONS ET LA VIE ASSOCIATIVE, un numéro de « Droit administratif »

LES ASSOCIATIONS ENTRE L'ETAT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, un dossier de l'A.D.R.A.C.

Dans l'abondante littérature sur la vie associative dont on dispose aujourd'hui, deux productions se détachent nettement d'autres publications en raison de leur problématique et de l'approche du thème : « Droit Administratif. L'actualité juridique » et le « dossier ADRAC n° 38 » évoquent en effet les relations entre les associations et l'Etat et pour reprendre l'expression de Guy Saez « l'interpénétration entre l'Etat et la Société civile ».

— Avec la collaboration de plusieurs professeurs de droit la livraison de « Droit administratif », présente un panorama des problèmes liés à la nature de la loi 1901 sur les associations. Après avoir rappelé les fondements de cette loi « Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices », les auteurs montrent comment depuis 80 ans des inventeurs de toute sorte ont mis sur pied des associations à vocation sanitaire, sociale, culturelle et éducative, voire même de formation professionnelle, d'urbanisme et de logement, ou d'industrie. R. Brichet rappelle à propos de ce foisonnement, qu'en cas de conflit armé les œuvres de guerre prennent en charge les secours aux combattants ou à leur famille « en rappelant plus loin que seuls des secteurs comme la police, la justice ou les finances semblent échapper à cette prolifération d'associations ». Conséquence de ce qu'on pourrait appeler cette contagion associative et de cet élargissement du champ associatif, la rencontre, voire la collusion inévitable entre la puissance publique et le domaine privé, entre la Société Hégélienne et Tocqueville, pour reprendre les termes de l'introduction de Guy Saez pour le dossier de l'A.D.R.A.C.

— Droit public et droit privé se rencontrent donc sur le même terrain : J.P. Négrin parle sévèrement de la loi de 1901 comme un « habillage de droit privé servant à revêtir l'action de personnes publiques ». Et F. Bloch Lainé parle à ce propos de certaines associations créées par l'Etat, « véritables pseudopodes » de services ordinaires. J.P. Négrin regrette plus loin la tendance parfois trop radicale du conseil d'Etat à vouloir absorber les institutions privées fictives et à les remplacer par des organismes publics. A.H. Mesnard cite, à ce propos, l'exemple du Centre Georges Pompidou, créé par une loi de 1975 sous forme d'Etablissement public, formule juridique ayant permis d'éviter toutes ces déviations.

J.F. Pédone, en prenant l'exemple des clubs de prévention rappelle comment ce type d'association est devenu pour l'Etat au fur et à mesure des temps, un relai et une béquille. Il s'interroge ainsi sur la tutelle très forte exercée par le pouvoir central sur les associations, afin de s'assurer « qu'elles jouent bien un rôle complémentaire du sien dans le cadre de visée de régulation sociale ».

— Cette autre forme d'intérêt de l'Etat pour les associations est manifesté par le « discours » officiel retracé par B. Roudet et C. Gottelman.

Les deux auteurs évoquent l'évolution des plans français et l'intégration progressive de la thématique de la vie associative et de la prise en compte de ces thèmes dans les rapports récents : Barre (financement du logement 1976), Nora (amélioration habitat ancien 1975), Guichard (développement des responsabilités locales 1971) Delmon (cadre de vie 1976) sans oublier Peyrefitte (violence) et Pelletier (drogue). R. Boudet voit dans cette insistance « une volonté d'organiser toute une complicité sauvage qui peut se développer hors des mécanismes de représentation ».

— A l'issue de la lecture de ces deux documents, on serait tenté de se demander si la loi de 1901 ne mériterait pas une révision, voire une refonte complète. J. Rivéro, tout en écrivant son plaidoyer pour une octogénaire, rappelle « qu'en s'attachant à sa seule naissance le législateur a négligé l'essentiel : le statut de développement, la vie de l'institution » et il ajoute plus loin « réglementer l'accouchement ne suffit pas à donner à l'existence humaine un cadre juridique ».

En fait la réponse à cette interrogation apparaît en filigrane à travers la lecture de ces données. En dépit de ces limites, de ces manques, la loi de 1901 reste un cadre juridique respectant les libertés fondamentales. Les quelques tentatives de modification se sont toujours soldées par des privations de liberté. L'article de J. Morange sur les « étrangers et la liberté d'association » rappelle avec vigueur le décret-loi du 12 avril 1939 qui a modifié l'article 12 initial et qui a désormais soumis à l'arbitraire du ministre de l'Intérieur les associations étrangères. J. Rivéro, de son côté, rappelle les tentatives de contrôle préventif avortées par décision du Conseil constitutionnel (16.07.1971). La récente loi sur l'architecture (3.01.1977) qui a créé les C.A.U.E. (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de nature associative, apporte à notre propos quelques éclaircissements sur le rôle ambigu de cette association créée récemment par l'Etat et dont les statuts types prévoient la nomination des directeurs par les présidents mais avec accord du Préfet. De même comment ne pas s'inquiéter du subventionnement quasiment étatique des C.A.U.E.?

Telles sont quelques réflexions nées de la lecture de ces deux dossiers. En tout état de cause, il s'en dégage un consensus général pour ne pas remettre en chantier la loi de 1901, remise en cause qui se solderait, de toutes façons par une restriction de liberté.

A la veille de dépôts de projets de loi ou de décisions politiques, il n'est pas inutile de s'en souvenir.

P.G.

Les associations et la vie associative. — in : « *Droit administratif* » n° 3. 20 mars 1980, p. 115-181. Droit administratif. Publication du Moniteur, 17 rue d'Uzès - 75002 Paris.

Les associations entre l'Etat et la société civile / dossier coordonné par Guy Saez. — in : « *A.D.R.A.C.* » n° 38. Mai 1980. 90 p. A.D.R.A.C. publication de l'association pour la diffusion de la recherche sur l'action culturelle. — 81, rue de l'Assomption, 75016 Paris.

COMMENT ANIMER UNE ASSOCIATION, par Louis RAILLON

Les associations sont à la mode. C'est tout juste si on n'en fait pas le modèle de la démocratie. Or, la démocratie n'est pas simplement une structure apportant des garanties juridiques. Elle se fait chaque jour plus ou moins bien. Les membres et les responsables des associations le savent bien : les fonctions s'y sclérosent, les communications circulent mal, les buts s'y périment et les stratégies individuelles freinent l'atteinte du but collectif, tout autant que dans n'importe quelle organisation. Le mérite du petit livre de Louis Raillon est d'aborder ces questions. Il ne propose pas seulement le classique « aide mémoire pour la fondation d'une association ». En termes simples et clairs, il propose toute une série de conseils et de recommandations fondées sur la large expérience de l'auteur. L'information interne, la préparation des réunions, la répartition des tâches, les structures de consultation, le problème des âges, tout cela est abordé — malheureusement trop rapidement — (c'est la limite et l'intérêt de cette collection « formation humaine ») — mais avec beaucoup de pertinence. Ce petit manuel aidera les membres de toute association à l'animer plus efficacement, pour en faire comme dit l'auteur « une association qui marche bien ».

R.L.

RAILLON (Louis). — **Comment animer une association.** — 2^e éd. — Paris : Le Centurion, 1980. — 79 p. — bibliogr.

LA RENAISSANCE DE LA VILLE, Ouvrage collectif, par l'association des maires des grandes villes de France.

A l'heure des projets de réforme des collectivités locales, l'association des maires des grandes villes de France entend imposer sa voix et rappeler certaines réalités locales. C'est pourquoi « Le livre blanc sur la réforme des collectivités locales » est d'abord un livre noir.

Dans une première partie, les « maux » dont souffrent les villes sont analysés : ségrégation dans l'habitat, rareté des sols, difficultés nombreuses des transports, montée des pollutions, dépeuplement des centres, difficulté à conduire l'action sociale et culturelle. Si les contraintes étatiques et la pesanteur de la structure centralisatrice sont mises en cause, l'enjeu n'est rien moins qu'une renaissance de la ville : au sens historique du mot, il s'agit d'une promotion des cités vers l'indépendance, la liberté et la responsabilité.

Une seconde partie dégage les voies de ce renouveau urbain : permettre aux communes de maîtriser leurs ressources, mettre un terme au pouvoir de tutelle, assurer la participation des citoyens par l'information et la consultation, créer les solidarités entre les centres et la périphérie, réformer le statut des élus et du personnel communal, voilà autant de chemins qui doivent mener quelque part, qui doivent assurer un rôle nouveau des villes.

Renaissance ou Lumières ? Si le propos est de faire sortir les villes de leur minorité, on appréciera particulièrement la synthèse d'observations critiques et d'informations qui apporte un témoignage vivant des réalités locales.

B.J.

Livre blanc sur la réforme des collectivités locales : la renaissance de la ville / Ouvrage collectif de l'association des maires des grandes villes de France. — Paris : Association des Maires, 1979. — 143 p.

LA CHARITÉ DOIT DEVENIR TECHNICIENNE, par Bernard BARRAQUE et Jean-Pierre GAUDIN.

Le titre est trompeur, sauf pour les initiés qui auront reconnu le mot d'ordre de la Jeunesse agricole catholique en 1947. Il ne s'agit pas d'un pamphlet à la Verdes-Leroux sitgmatisant l'action des travailleurs sociaux. Nous sommes en présence d'une « somme » laborieuse représentant le bilan des trois ans de recherche sur la politique du cadre de vie à Annecy, en réponse à un appel d'offres du Comité espace et cadre de vie, du ministère de l'Environnement. Gageons que pendant ces trois années les deux chercheurs n'ont pas chômé.

On reste assez pantois devant autant d'érudition, mais aussi assez inquiet sur le nombre de lecteurs qui, un an après la parution de cet ouvrage, pourront affirmer, sans mentir, qu'ils ont assimilé ces trois centaines de pages. Pour notre part, nous n'y prétendons nullement, pourtant nous pensons nécessaire de signaler ce travail (1) car il concerne les animateurs et les chercheurs à plus d'un titre.

La construction théorique pour autant que nous l'avons cernée, nous semble intéressante. Cette tentative de caractériser le capitalisme comme un mode de vie et un rapport social d'ensemble, et de recentrer l'analyse autour de la contradiction entre sujet et objet tout en conservant une problématique en termes de classes, paraît assez heuristique. Mais c'est l'analyse qui porte sur « le déroulement d'un cheminement historique national où l'on voit se développer conjointement le travail social, l'éducation populaire, l'action culturelle et l'aménagement urbain » qui nous a particulièrement intéressée.

(1) Un sommaire détaillé facilite la lecture.

Que cette analyse porte sur Annecy, ville-objet-de-recherche de Joffre Dumazedier est tout à fait opportun, car il n'y a là aucune redondance mais au contraire complémentarité des recherches.

La place faite à l'histoire est importante et heureuse, car un détour, qui paraît long, nous amène à découvrir le contexte historique de la gestion municipale et les spécialités anneciennes qui jusqu'ici étaient restés dans l'ombre. C'est ainsi que « l'originalité d'Annecy caractérisée par son autonomie relativement importante par rapport aux services de l'Etat, par la compétence de ses services techniques ; par les relations avec les communes périphériques et enfin la pratique précoce de la concertation » avait partiellement échappé aux chercheurs. Au passage, des remarques capitales : « la technicisation de la gestion locale n'est pas à référer aux seules politiques urbaines de l'Etat central, mais aussi à l'ensemble des couches sociales dont l'alliance se construit sur une adhésion commune au raisonnement en termes du couple prévision - concertation. Cette alliance devient dominante à la fois au plan national et au plan local, mais certaines villes (comme Annecy et Grenoble) ont adopté le mode de gestion correspondant sans attendre les directives du niveau central ».

Dans cette étude, sociologie et histoire se côtoient avec bonheur, nous y avons beaucoup appris. Les seules réflexions sur le sens du mot environnement et ses avatars de traduction, valent qu'on aille jusqu'à la conclusion.

G.P.

BARRAQUE (Bernard), GAUDIN (Jean-Pierre). — « La charité doit devenir technicienne » : analyse des liens entre action culturelle et aménagement urbain dans la gestion du cadre de vie à Annecy. — Paris : Organisation et environnement, 1979. — (Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, comité espace et cadre de vie).

ESPACE SOCIAL ET ESPACE CULTUREL, par Monique PINÇON

Cet ouvrage met en parallèle la composition socio-professionnelle des communes de la région parisienne et leur équipement éducatif et culturel. Cinémas, théâtres, musées, bibliothèques, etc. sont-ils plus concentrés dans les zones urbaines résidentielles ou ouvrières, dans les zones anciennes ou nouvelles ?

La question est posée semblablement pour les crèches collectives — considérées comme un équipement éducatif — et pour la qualité des établissements scolaires de la maternelle à l'université. L'étude utilise un concept assez intéressant de « conjoncture culturelle » qui complète assez heureusement celui d'habitus cher à Bourdieu en y intégrant simplement l'idée suivante « que l'environnement culturel puisse avoir un effet sur les pratiques tient au fait que les objets culturels ne sont pas présents toujours et partout ».

L'énorme travail réuni dans ces deux volumes force un peu le respect. La complexité méthodologique, le caractère sophistiqué des indicateurs utilisés et des analyses en « nuages », contrastent avec des résultats peu surprenants, et qui en comparaison apparaissent un peu minces.

PINÇON (Monique). — Espace social et espace culturel : analyse de la distribution socio-spatiale des équipements culturels et éducatifs en région parisienne. — Paris : centre de sociologie urbaine, 1979. — 2 vol. : 259 p. + 296 p.

LES MASQUES ET LEURS FONCTIONS, Maison de la Culture de Rennes

L'ouvrage a été initialement conçu pour soutenir et enrichir d'informations et d'analyses une exposition sur les Masques présentée en 1980 à la Maison de la Culture de Rennes. Au fil des textes et de l'iconographie, le lecteur va être mis en contact avec la très grande diversité des masques encore présents et actifs dans les différentes parties du monde. Peu à peu se dessinent les contours des fonctions du masque, matière et enjeu symboliques, souvent de très grande importance : frontière généralement fortement codifiée où la nécessaire structuration psychique et sociale d'un groupe humain se confronte aux forces vitales et mortelles de l'Homme et de son environnement.

Le masque des Terres Arctiques nous renvoie aux activités communautaires du long hiver où le culte des ancêtres n'exclue pas les danses de divertissement ou les cultes pour la chasse. En Amérique du Nord, les nombreux masques évolutifs du Sud-Ouest semblent suivre la diversité des êtres mythiques et divins que le porteur de masque est sensé incarner ; nourriture et soins des masques, importance des matières premières et des couleurs de chaque type de masque dans les régions du Nord-Ouest. En Amérique du Sud, la diversité des masques participe toujours de la recherche d'une continuité entre les hommes, les esprits et le monde sensible ; le masque fait ici partie intégrante d'un costume de tout le corps et s'apparente au tatouage et à la peinture faciale. A propos des masques océaniques, le matériel semble si disparate qu'aucune classification n'en arrive à bout ; ici peut être au mieux perçue la distance mentale qui nous sépare, occidentaux, de ces manifestations sociales.

Centre d'un réseau de relations multiples à tous les niveaux de l'existence, incroyable diversité stylistique, les masques d'Océanie ne sont plus bien souvent pour nous que « quelques paroles miraculeusement sauvées du livret d'un opéra » ; tendance accentuée par le glissement du masque comme objet artisanal, œuvre d'art, voire objet d'agrément pour nous, touristes collectionneurs. Le texte sur l'Océanie est alors à rapprocher de la préface de l'ouvrage où la multiplicité des hypothèses sur les fonctions du masque nous montre surtout notre ignorance sur cette activité humaine.

Dans l'Asie, on retrouvera, vécues différemment, les fonctions rituelles du masque : rituels de fabrication qui protègent l'artisan et inscrivent le masque dans un code précis, sacralisation sociale du temps où le masque est « sorti », dimension symbolique des couleurs et des formes, masques détruits ou soigneusement gardés après chaque événement rituel. Et les fonctions gardent de leur force quand le masque se trouve inscrit dans le microcosme de l'espace théâtral (Chine, Japon, Inde, Bali). Les pays de l'Islam, où le voile bien plus que le masque est présent, ouvrent à la recherche du Non-Etre plus que de l'Autre comme voie d'accès au sacré: Le langage

multidimensionnel du masque réapparaît en Afrique où une étude du masque comme signe montre les niveaux de lecture possibles du masque en lui-même (codes des formes, des couleurs, des nombres) ou du masque comme code d'organisation sociale.

Reste à évoquer l'Europe où, si la fonction magico-religieuse semble bien avoir été présente, le masque fait de plus en plus partie de rituels ludiques. Si la sauvegarde des anciens usages européens paraît assez compromise, il reste à s'interroger sur le retour non négligeable du masque dans le théâtre contemporain ; comme si le masque, à travers ses mille transformations, comme à travers son insertion dans des codes comportementaux précis, gardait encore le secret de hausser la sensibilité à un étrange « état de perception décuplée ».

P. HENRY

Les masques et leurs fonctions / Conception Pierre Bompar. — Rennes : Maison de la Culture, 1980. — 110 p.

UNE CULTURE TAMISÉE, par P. GRÉMION et O. CHENAL

Ce voyage effectué au cœur des centres et des instituts culturels part d'un constat d'érosion des mécanismes de l'identité culturelle nationale, de la vulnérabilité croissante de la langue sur le territoire national, de l'affaiblissement des capacités d'intégration de l'école, de la renaissance des régionalismes, valorisation de l'accès à des centres de domination étrangers pour les nouvelles élites dirigeantes et de la « provincialisation » du centre. L'hypothèse formulée est que cette nouvelle situation entraîne une valorisation sociale croissante de la maîtrise des relations culturelles avec l'extérieur dans toutes les institutions. La manière dont les institutions gèrent ou géreront cette nouvelle dimension de leur action apparaît aux auteurs essentielle pour comprendre l'évolution des systèmes d'action collectifs dans la société française. Le développement de l'action culturelle des états dans le champ des relations internationales depuis la fin de la deuxième guerre mondiale — promotion et contrôle des échanges culturels, deuxième volet de ce double mouvement de détermination — paraît devoir mériter plus d'attention qu'elle n'en a eu jusqu'à présent.

Dans l'avant-propos, les auteurs indiquent s'être efforcé de saisir et de restituer, dans leur enquête, un mode d'action publique à travers des catégories d'analyse qui leur sont propres. Seule l'explicitation des mécanismes généraux peut permettre aux individus, aux groupes et aux institutions de retrouver leurs situations spécifiques pour prolonger, corriger ou contester ces analyses.

Sans donner de définition a priori de la culture, cette étude retient les domaines où les relations culturelles sont le lieu de processus ambigus d'influence ou de contre-influence culturelle : échange et coopération, mais aussi contrôle, compétition, domination.

C'est autour du ministère des Affaires Etrangères que se greffent les mécanismes de fonctionnement et de transformation du système d'action culturelle à l'étranger.

Cette étude ne concerne qu'un fragment très limité de ce dispositif, mais dont l'approche propose une excellente grille d'analyse pour développer cette démarche vers d'autres pays, d'autres continents, d'autres actions culturelles. Réalisée dans six pays — la Grande Bretagne, l'Allemagne Fédérale, les Pays Bas, la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, elle explore les mécanismes et sonde les acteurs de ces institutions officielles que sont les centres et les instituts culturels chargés de représenter, de défendre et de diffuser la culture française.

Méthode de prospection sur le mode d'une analyse institutionnelle, elle met en valeur les attitudes et les comportements, les désirs et les frustrations des « culturels », attachés, conseillers, directeurs d'instituts et secrétaires généraux, des enseignants détachés ou recrutés locaux, bibliothécaires et secrétaires, qui sont les vecteurs, les animateurs de ces institutions dépendantes de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques du ministère des Affaires Etrangères.

Au long des pages, se précise le contenu du terme « culturel » utilisé par tous les agents de ces institutions, dans leurs fonctions d'échange, de diffusion ou d'action. Les structures institutionnelles dans lesquelles la politique culturelle s'effectue apparaissent déterminantes. Car le « culturel », évacué au niveau des fonctions, réapparaît au niveau des structures, comme un label, frustrant inconsciemment les acteurs se rêvant porteurs d'autres projets.

L'ombre portée du Goethe Institut ou du British Council semble, pour les auteurs, dessiner a contrario les contours d'un public que l'on voudrait autre, comme ces vieilles dames à propos desquelles ironisent les auteurs : « Si les instituts ont cette image un peu compassée, teintée d'ennui et de respectabilité, la responsabilité en incomberait aux vieilles dames. Tout se passe comme si, pendant des années, elles avaient uni secrètement leurs forces pour miner de l'intérieur, rien que par leur présence, l'image prestigieuse des instituts français qui, impuissants devant cette conspiration internationale, ont presque failli abandonner le combat ».

Au terme d'un décryptage minutieux, les auteurs concluent — trop brièvement — sur les exigences politiques de l'intérêt national au nom duquel la politique culturelle à l'étranger est faite.

Quel rapport existe-t-il entre ce fait politique premier et les appels à l'échange culturel ? La question des « termes de l'échange culturel », de la fonction culturelle, reste ouverte et les techniques d'action culturelle nouvelles, les projets de modernisation envisagés semblent servir aujourd'hui de substitut de réponse.

J.M.M.

GRÉMION (P.), CHENAL (O.). — Une culture tamisée. Les centres et les instituts culturels français en Europe. — Paris : C.N.R.S., centre de sociologie des organisations, 1980. — 137 p.

L'INFORMATION CULTURELLE, par Brigitte GUYOT

Deux parties composent l'étude. L'auteur tout d'abord définit « L'information culturelle ». Sont analysés les différents canaux de l'information, les rubriques culturelles dans la presse. Pour conclure, l'auteur précise les enjeux de l'information culturelle.

Dans la deuxième partie est analysé « le Rouge et le Noir » organe d'information de la Maison de la Culture de Grenoble. Le Rouge et le Noir n'appartient pas à la grande information marchande. Il est la production d'une institution culturelle et connaît donc une diffusion limitée. L'auteur tente alors de saisir la place de l'information dans la politique culturelle de la maison de la culture, la spécificité de la communication établie entre la maison de la culture et ses publics. Voici un travail intéressant, d'autant plus que les études sur l'information culturelle sont rares.

I.L.

GUYOT (Brigitte). — **L'information culturelle : un exemple « Le rouge et le noir ».** — Grenoble : Université des langues et des lettres, 1980. — 220 p.

LA PRESSE, UN OUTIL PÉDAGOGIQUE, par Anne CIPRA et Christian HERMELIN

Annie Cipra est professeur d'éducation culturelle à l'INPSA, Christian Hermelin est chargé de cours de sciences politiques à l'Université. Sous le titre de la rubrique « apprendre à lire le journal », ces deux auteurs ont traité pendant plus d'une année des divers aspects de ce thème dans la revue de réflexion et d'information Presse-Actualité. Et c'est le succès suscité par ces textes qui est à l'origine du présent ouvrage. La presse est devenue de nos jours un support majeur de lecture et qui même a fréquemment détrôné le livre ; combien de lecteurs de journaux n'achètent jamais un livre. D'où la nécessité unanimement reconnue d'apprendre à vraiment lire cette presse. C'est ce que propose le présent ouvrage. Il aborde les multiples facettes de ce vaste sujet. Les aspects techniques, pédagogiques, ou plus généraux, mais aussi des aspects culturels et sociologiques. Un ouvrage indispensable pour que les jeunes lecteurs (et aussi les adultes) apprennent à véritablement « lire » les media modernes.

CIPRA (Annie), HERMELIN (Christian). — **La presse, un outil pédagogique.** — Paris : Ed. Retz, 1981. — 191 p.

LA VIE EN BLEU, par Jacques FREMONTIER

Après la **Forteresse ouvrière : Renault**, Jacques Frémontier nous propose une nouvelle réflexion sur le monde ouvrier. Il s'agit maintenant d'un « voyage en culture ouvrière ». Si le voyage était naguère la figure emblématique de l'utopie, c'est ici les mythologies qu'il questionne, les illusions qu'il recense et la réalité qu'il arpente; ainsi, grâce à des entretiens aux quatre coins du pays, à des interviews d'une grande

richesse, Jacques Frémontier nous met-il face à cette « dernière grande mythologie syncrétique de notre siècle ». Quel est ici l'avenir de nos illusions ? Le monde qui se découvre apparaît sans luttes, structuré par la béance quotidienne et par la permanence du regard du censeur, l'Autre qui juge et devant qui l'on se justifie : au temps toujours dérobé correspond une prétention à la permanence ; le désir frustré, la rétention du corps engendrent l'idéologie de l'épargne, de la conservation, à la fois mythe du corps viril et revendication illusoire à la maîtrise de son Destin ; le langage possédé, le dire brimé et le savoir complexé président à une auto-justification par « la belle ouvrage », à la participation à la grande mythologie de la consommation et du silence. Quant au bourgeois, il se livre comme l'Autre que l'on n'est point, tour à tour lieu d'identité par l'abjection et le rappel des valeurs « simples », et désir — qui dissimulé n'affleure pas moins dans le discours — pour certains groupes (les techniciens en particulier) d'échapper au monde ouvrier alors même qu'au plan de la parole on sursignifie son appartenance à ce monde.

Mettant en œuvre des notions sociologiques et psychanalytiques, l'étude que propose Jacques Frémontier a moins pour objet une classe ou un groupe cohérent qu'un « continent ». C'est une sorte d'anthropologie quêtant « les traces fossiles d'un continent à moitié disparu, mais qui survit par une certaine façon de penser ou de parler, de secréter des mythes pour supporter le travail insupportable pour occulter les mille déboires du quotidien, les mille cafards du H.L.M. ». On s'interroge sur la spécificité de ce monde. Est-ce défaut de l'analyse, effet d'une vision « culturelle » du monde ouvrier, ou dernière illusion issue d'un besoin entêté d'isoler et d'identifier ? Certes, le critère initial de discrimination est vaste puisqu'il faut « considérer comme porteur de « culture ouvrière » quiconque réside dans un foyer où l'un des conjoints exerce une profession ouvrière » ; mais s'agit-il d'un monde ouvrier ou, de façon plus énigmatique et plus imprécise encore, de la nébuleuse de la « culture populaire » ?

Le livre de Jacques Frémontier propose une multitude de petits récits passionnants : ils rappellent d'une certaine façon que le prosaïque met en cause les mythes. Pour être ironiquement mise en bleu, cette vie ne peut plus paraître rouge ; sans les femmes, vecteurs selon J. Frémontier de la modernité et du nouveau, ce continent serait de la couleur de l'habit que revêt cet ouvrier lors de son travail clandestin aux pompes funèbres : une noirceur bien problématique.

B.J.

FREMONTIER (Jacques). — *La vie en bleu : voyage en culture ouvrière.* — Paris : Fayard, 1980. — 326 p.

FEMMES ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE SAHÉLIENNE, par Guy BELLONCLE

Guy Belloncle verse ici une nouvelle pièce au volumineux dossier de l'animation en Afrique. En effet, ce livre apporte des éléments sur les méthodes de formation destinées aux femmes dans la région sahélienne, singulièrement au Niger, particulièrement dans les domaines de l'élevage, de la santé et de l'agriculture, dans un pays

où, comme ailleurs, les femmes, dans leur immense majorité, sont les laissées pour compte des efforts nationaux et internationaux d'éducation et de promotion. Cet ouvrage dont l'élaboration respire à certains moments le rapport technique de fin de mission, ce qui en rend parfois la lecture malaisée, présente deux parties distinctes d'égale importance. La deuxième partie est composée d'annexes diverses, enquêtes et documents pédagogiques à l'attention des animatrices. Ce dossier soutient techniquement la première partie qui décrit le projet d'animation féminine. Ces annexes, considérées par l'auteur comme la part primordiale du livre, se réfèrent aussi à des actions similaires menées au Mali, dans le cadre des actions visant à la promotion féminine.

L'auteur, directement impliqué dans l'action exemplaire nigérienne nous fait prendre conscience de l'originalité d'une longue expérience concrètement articulée à la situation féminine nationale. L'originalité essentielle est à cette jointure de la vie concrète à l'itinéraire méthodologique et pédagogique des animatrices. L'introduction décrit brièvement cette expérience qui débute en 1966. Cette action fut menée dans le cadre plus large — ou plutôt masculin — de l'animation rurale lancée en 1962 dans le but de restaurer la confiance entre la population et l'administration, deux ans après l'indépendance nationale. Il fallait aider les paysans à s'organiser au sein de structures rurales responsables. Objectif pour le moins ambitieux, mais l'on sait aujourd'hui combien d'espérances immodérées ont été placées dans ces objets d'animation.

C'est dans cette tentative de modernisation de la société rurale que six conseillères techniques, avec l'appui de l'IRAM (1), vont travailler en permanence auprès du service de l'animation féminine. Ce livre, dont la rédaction est éclairée par un rapport rédigé par quelques-unes de ces conseillères, est un bilan des dix années 1966-76. C'est aussi un guide pratique, une sorte de manuel où l'exemple nigérien serait constamment présent, ayant valeur de test. Plus que des résultats quantitatifs, l'auteur a préféré présenter la méthodologie de l'action, la pédagogie suivie pour la formation des cadres de l'animation féminine et pour les actions auprès de la population féminine. Instructif pour toutes les annotations précises, il pêche par omission par certains côtés, tels l'absence d'une réflexion sur les problèmes éthiques et socio-culturels que soulèvent au sein des familles et des communautés villageoises, les changements de comportement économique, sanitaires ou autres. Quelle est la valeur de l'adhésion de la population, des femmes en particulier, aux modifications des comportements qui sont proposées par les animatrices ? La rationalité propre à une modernisation — tel puits creusé au milieu du village qui remplace le lointain marigot — s'inscrit-elle dans une rationalité sociale plus vaste qui prend nécessairement en compte la vie toute entière de la communauté rurale ? De telles questions se posent à la lecture de ce livre et nous ne doutons pas que l'irremplaçable expérience de l'auteur puisse apporter des éléments de réponse pour expliquer l'usure rapide de si nombreuses modernisations sociales.

J.M.M.

BELLONCLE (Guy). — **Femmes et développement en Afrique sahélienne : l'expérience nigérienne d'animation féminine (1966-1976).** — Paris, Dakar : Ed. ouvrières, Nouvelles éd. africaines ; 1980. 212 p. (Développement et civilisation).

(1) Institut de Recherche et d'Application pour les méthodes de développement - 49, rue de la Glacière, 75013 Paris. Tél. 336.03.62.

JEUNESSES EN RUPTURE, par Bruno TILLIETTE (1)

Le document « Jeunes en rupture » part d'une constatation : « trente mille fugues déclarées chaque année, cent mille supposées... En face, une société qui a mis en place et ne cesse de peaufiner deux sortes de réponses institutionnelles : « l'intervention sanitaire ou la prise en charge judiciaire ».

Dans ce contexte de crise, quelles sont les possibilités qui s'offrent aux jeunes et à ceux qui souhaitent les aider dans un cadre plus souple, plus léger que les institutions officielles ?

Bruno Tilliette a réalisé au cours de 1980, grâce à un financement du service de la recherche du ministère de la Justice et du ministère de la Jeunesse et des Sports, une enquête au terme de laquelle sont décrites onze expériences (dont 7 à Paris et en région parisienne). Toutes tentent de dédramatiser les situations de crise entre jeunes et adultes, et de renouveler l'accueil des jeunes en fugue.

A la fin du dossier sont évoquées aussi, en particulier par Marianne Seydoux, chargée de mission à l'Action sociale, des expériences analogues tentées à Londres, en Hollande et en Allemagne Fédérale.

Les 11 expérimentations françaises ont été classées en trois catégories : les S.O.S. téléphoniques, les « centres de crise » et les lieux d'accueil. Pour chacune d'elles ont été mis en évidence le détail du fonctionnement et aussi ce qui la rend spécifique par rapport aux autres.

La deuxième partie du document (qui comporte — entre autres réflexions — quelques pages du compte-rendu du séminaire tenu à Chantilly en octobre 1979 par la Sauvegarde de l'Adolescence (2)), présente des analyses, pose les enjeux de ces expériences.

Comment devient-on un fugueur, un de ces « jeunes sans mesure, sans limite, sans repère, pris dans le délire du tout est permis ? » Crise des relations familiales, difficultés grandissantes — avec le chômage et l'échec scolaire — de l'insertion dans la société, rupture de la communication entre jeunes et adultes, autant de directions qu'il faut approfondir pour pouvoir agir — Sans compter les problèmes posés par la présence pesante de la Loi, et souvent par les rapports eux-mêmes difficiles qu'entretiennent entre eux les adultes tout spécialement concernés : juges d'enfants et éducateurs, éducateurs salariés et bénévoles, « associatifs » ou individuels...

Des présentations d'expériences chaleureuses et critiques en même temps, des adresses, des analyses : en bref une « étude de repérage » utile et réfléchie, à recommander aux animateurs, aux éducateurs, aux parents... et aux jeunes eux-mêmes.

C.V.

(1) Dossier de l'Atelier pour la création et l'expérimentation sociales, 73 rue de Turbigo, 75003 PARIS.

(2) Sauvegarde de l'Adolescence, 50 rue Ste Croix de la Bretonnerie, 75004 PARIS.

Jeunesses en rupture : lieux d'accueil ou « centres de crise » pour les moins de dix-huit ans, de nouvelles réponses / enquête réalisée par Bruno TILLIETTE. — Paris : Atelier pour la création, 1980. — 136 p.

LES ÉTAPES D'UN BATAILLON SCOLAIRE, par Edmond NEUKOMM, illustrations par DETAILLE, LIX, de MONVEL, de NEUVILLE.

Voici un joli volume, bien illustré, rempli d'anecdotes piquantes et intéressantes, animé d'un souffle réellement patriotique et qui intéressera vivement toute la jeunesse, mais spécialement la jeunesse parisienne, il s'agit d'une excursion de sept jours exécutée par un bataillon scolaire tout autour de Paris et qui sert de prétexte à l'auteur pour nous donner une description charmante et des plus pittoresques de cette contrée ravissante appelée les environs de Paris. Commencé sur les hauteurs de Montretout et Garches, le voyage s'achève sept jours après à Versailles.

Nous parcourons successivement Villeneuve-l'Étang, Vaucresson, le parc de Buzenval et Roquencourt où les souvenirs de 1871 viennent donner la main aux derniers combats de juillet 1815 ; nous saluons, en passant, l'hospice de la Reconnaissance élevé à Garches grâce à la générosité du fondateur Brezin, et nous dirigeons ensuite vers Marly où nous assistons à une espèce de conférence très intéressante sur le roi Soleil et ses relations avec le célèbre architecte Mansard. Une fort belle gravure nous montre le château de Marly au beau temps de sa splendeur, dont il ne reste aujourd'hui que quelques ruines parsemées ça et là.

Le voyage se finit à Versailles où une visite patriotique au Musée, aux deux Trianons, au monument de Hoche, à la salle du jeu de Paume couronne dignement une excursion si intéressante et si variée. Nous voici dans les bois de Meudon, nous y déjeunons sur l'herbe et finissons par rentrer bras dessus dessous dans Paris, enchantés du voyage et prêts à recommencer.

L'exécution matérielle est irréprochable et digne en tout de la réputation de la maison Delagrave : papier, impression illustration, tout est soigné et contribue à faire de ce volume un des plus intéressants qui se puisse rencontrer.

NEUKOMM (Edmond). — Les étapes d'un bataillon scolaire. — Paris : Delagrave, 1891, 1F15.

ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL - UNE PROFESSION DIFFERENTE ? par Pierre BESNARD

Depuis la thèse de Michel Simonot en 1974, les animateurs socio-culturels sont sous les feux des chercheurs. Michel Simonot, par une approche de l'histoire sociale et des représentations des futurs animateurs avait apporté une première contribution à la connaissance de leurs aspirations : l'occupation d'un statut de cadres moyens, une activité à système de valeurs morales et sociales beaucoup plus que l'intérêt

pour les tâches d'un métier (1). G. Poujol, en étudiant le champ social de l'animation, a montré le caractère incertain de toute typologie des professions de l'animation comme l'impossibilité — malgré le titre, au singulier, de son ouvrage — d'en définir le métier d'une manière univoque (2). Notre revue elle-même a consacré son numéro 22 aux « Professions d'animateurs ? » (3). L'ouvrage de Besnard relance le débat sur l'existence et les caractéristiques d'une profession d'animateur socio-culturel.

P. Besnard reprend tous les aspects des fonctions, des formations, des professions d'animateur dans une organisation documentaire où le lecteur trouvera une masse d'informations, d'études, d'analyses, d'enquêtes jusqu'alors dispersées. Et citant le titre d'un article de Chantal Guérin (4) : « Une profession d'animateur est-elle possible ? », il répond par l'affirmative : « la profession d'animateur n'est plus une hypothèse, elle n'est pas souhaitable ou possible, elle existe, même si certains en parlent avec prudence, même si d'autres évoquent seulement un processus de professionnalisation progressive indiquant par là une institutionnalisation lente du métier d'animateur plutôt qu'une profession ayant une identité précise, avec un statut unique, des règles déontologiques, des grilles de salaires, un déroulement de carrière prévisible, une organisation corporative et syndicale » (p. 81). Réponse dont les fondements ne nous apparaissent pas clairement. Ni la typologie des secteurs d'intervention de G. Poujol, ni l'enquête du FONJEP de 1975 citées dans le chapitre 4 ne permettent de justifier l'existence sociale d'une profession. Quant à la théorie a priori des fonctions de l'animateur proposée par le groupe de travail de 1966, d'une idéalisation généreuse et sans doute motrice à l'époque, elle ne nous aide en rien pour argumenter de l'existence d'une profession. Ces références attestent au mieux de l'hétérogénéité des tâches, des champs d'intervention et des employeurs ; ce qui est une chose. Les caractéristiques permettant d'attester de l'existence d'une profession sont autre chose. Et pour leur donner un contenu, trop de recherches empiriques nous manquaient encore sur les modes d'accès à la profession, les niveaux réels de formation, la structuration syndicale, l'identité sociale et l'image sociale des animateurs auprès du public. Enfin dans les débats autour de ce problème les notions de « métier » et de « profession » gagneraient à être clarifiées. Si celle de « métier » renvoie davantage à la mise en œuvre de qualifications à travers des tâches, et celle de profession davantage à un état, une condition sociale, un statut social, les premières ne suffisent pas à définir celle-là.

La partie la plus neuve de l'ouvrage de P. Besnard est celle constituée par l'analyse du champ socio-historique et du tableau culturel dans lequel fonctionne l'animation : une société éclatée, la poussée de certaines catégories de population, la normalisation sociale, le développement de réactions marginales et une différenciation culturelle croissante. D'où la complexité et la difficulté du rôle culturel des animateurs : « ... les animateurs originent leur culture dans un lieu lui-même déterminé par de nombreux facteurs : origine de classe, formation, intérêts culturels...

(1) Michel Simonot : les animateurs socio-culturels - PUF. Paris 1974. 237 p.

(2) Geneviève Poujol : le métier d'animateur. Coll. Agir. Privat. Toulouse 1978, 215 p.

(3) Cahiers de l'Animation N° 22 : « Professions d'animateurs ? 4^e trimestre 1978.

(4) Art. C. Guérin : Une profession d'animateur est-elle possible ? Cahiers de l'Animation N°22. 1978.

qu'ils doivent analyser. Ils ne peuvent innocemment participer à la diffusion de la culture élaborée ou promouvoir la culture de masse ou encourager l'industrie culturelle ou s'attacher à la promotion de la culture populaire, à moins qu'ils ne choisissent d'être des agents doubles voire triples, pluriels, multiples, ou ne se résignent à n'être que les portiers de la diffusion culturelle » (p. 28). Il y a en effet là, matière non seulement à méditation pour l'animateur, mais à réflexion théorique et à recherches. A nos yeux ces segments de culture ne s'opposent pas d'une manière aussi absolue. Il y a entre eux échanges, importations, exportations. Si bien que les animateurs n'ont pas à choisir de ne pas être des « agents doubles ». Peut-on être animateur sans être « portier » de quelque chose ? La difficulté de leur rôle est bien plus dans la difficulté à percevoir les logiques culturelles des gens au bénéfice desquels ils travaillent, d'en comprendre les attentes et de les transformer en propositions de savoir et d'action. Bref de se décentrer non pas de la diffusion culturelle — comment peut-on animer sans diffuser quelque chose ? — mais de ses contenus traditionnels pour répondre autrement aux problèmes actuels de savoir et de maîtrise de leur vie quotidienne par ceux auxquels ils s'adressent. L'opposition animation-diffusion qui agite périodiquement le monde de l'animation est à nos yeux un faux débat qui esquive le vrai débat : que doivent créer et diffuser les animateurs pour répondre aux problèmes actuels de l'inertie des adultes devant le non emploi des jeunes, de l'impuissance de chacun devant les technologies domestiques qu'il utilise et devant la TV qu'il consomme ? etc.

Plus les animateurs s'interrogeraient sur les problèmes les plus simples et les plus concrets de la vie quotidienne et de la socialité quotidienne moins sans doute auraient-ils à se laisser piéger par le faux dilemme diffusion-animation, davantage ils modifieraient le rapport de force au bénéfice des cultures exclues.

La conclusion de P. Besnard sur la fonction sociale de l'animation se garde de toute idée simplificatrice. « Si l'animation socio-culturelle peut être utilisée comme appareil de normalisation et de régulation sociale, elle peut être aussi le lieu, à travers des tentatives culturelles multiples d'une recherche permanente de nouvelles relations à établir entre les individus et les groupes, et amener à la création d'un nouveau mode de vie plus qualitatif, et permettant la remise en question et la contestation de certains impératifs dominants comme le productivisme, la course à l'argent, l'enlèvement matériel, la passivité (p. 36).

De même sa conclusion sur les fonctions culturelles de l'animation : « l'animation apparaît donc comme une structure intermédiaire d'action et de développement culturel, structure ambiguë qui participe des modèles dominants et qui peut être utilisée comme appareil idéologique d'Etat. Elle participe également parfois de modèles d'émancipation collective, de culture populaire. Quand elle se dégage de la conception qui viserait à l'utiliser comme une auxiliaire purement technique elle peut devenir le lien et l'instrument d'une critique sociale des institutions, de la culture et de la société dans la perspective d'une autonomie plus forte des individus et des groupes » (p. 41). Position de prudence d'un observateur attentif qui se défie de ses projections politiques ou de celles de son système de valeurs dans le champ social qu'il analyse — Position médiane à laquelle condamne aussi la réduction de l'hétérogénéité des pratiques et de leur diversité infinie au concept monolithique et globalisant d'animation. Si l'animation — comme la société — est tout à fait

« éclatée » et tout à fait plurielle, ne faudrait-il pas faire l'économie des fantasmes d'unification et de réduction autour du concept d'animation, fantasmes qui ne sont peut-être eux aussi que le produit d'une rationalisation qu'on dénonce par ailleurs. Il n'est pas question pour nous d'affirmer que l'analyse sociologique ne rend pas compte de ces phénomènes qu'on appelle l'animation. Elle a apporté son lot d'explications. Mais les minuscules situations qui constituent l'animation restent allergiques à une représentation parfaitement transparente où l'on épuiserait les causalités et les finalités qui lui donnent sens. Reste à reconnaître et à explorer la polysémie de ce phénomène, aussi cacophonique, divers et bigarré que la société. Une sociologie plus compréhensive, qui ne l'este pas ses différences, la diversité de ses significations, de ses valeurs symboliques dans les groupes auprès desquels elle s'exerce, reste à faire pour mieux en comprendre l'ambivalence, qu'à juste titre, développe P. Besnard.

A plusieurs reprises dans son ouvrage, P. Besnard souligne le risque de technicisation de l'animation. Ce thème majeur du procès fait à la professionnalisation — non pas par les employeurs, ni par les usagers — mais par la mauvaise conscience des animateurs eux-mêmes, mériterait à lui seul aussi une analyse historique. La technicisation n'est-elle pas autant le produit d'une évolution de l'éducation populaire, et qui remonte à l'entre deux guerres dans les années 1925-1939 ? Nous nous demandons pour notre part, si la technicisation de l'animation socio-culturelle n'était pas déjà à l'œuvre dans la spécialisation et la diversification qui caractérisent les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dans l'entre deux guerres. Si elle n'est pas davantage le produit d'un recul du consensus national autour du système de valeurs dominant dans l'éducation du XIX^e siècle. Et si n'est pas aussi l'effet dû à la réussite d'une démocratisation de commande de l'animation socio-culturelle, impuissante à épouser la diversité des « cultures » rencontrées et de leurs systèmes de valeur propre.

Le Chapitre 3 titré : « Le système de l'Animation socio-culturelle » a l'intérêt d'introduire le lecteur dans le champ complexe des pratiques, des agents, des institutions, des secteurs qui sont ici repérés, catégorisés dans leur organisation, leur structure, leur rôle. S'il s'agit bien là en effet de cette « toile d'araignée » d'institutions, agissant à des degrés divers dans le champ socio-culturel et que nous avons tenté d'analyser dans notre ouvrage (1), parler de « systèmes » supposerait qu'on repère les interdépendances, les corrélations entre le comportement du système, ses règles formelles ou informelles et l'arrangement de ses parties, leurs interrelations. Ce qui est loin d'être fait et vérifié. Les règles sont trop lâches, les compromis trop fluctuants entre les parties et les différences entre institutions trop notables pour qu'on puisse — à notre avis — appliquer la notion de système à l'animation, comme on pourrait le faire pour des groupes fortement structurés par des lois, des codages sociaux, des conventions puissantes (2).

Il s'agit donc là d'un ouvrage stimulant à plus d'un titre. Bourré d'informations et surtout d'idées. Emaillé d'échappées lyriques et de verve polémique, il se lit avec plaisir et aisance.

(1) R. Labourie : les Institutions socio-culturelles. Coll. Sup. Educ. Paris PUF 1978. 220 p.

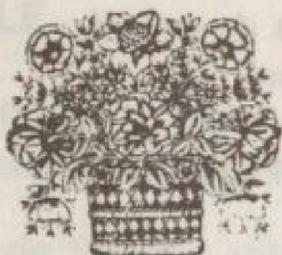
(2) cf. art : Bruno Lussato : L'approche systémique et la compréhension des phénomènes sociaux - in France Forum n° 140-151-152. X.XI.1976.

P. Besnard n'est pas morose. Au contraire. A la morosité actuelle des animateurs sur leur rôle et aux soupçons des décideurs sur leur utilité, il répond en soulignant les progrès que la professionnalisation a apportés : « auxiliaire indispensable à la vie associative dans la mesure où elle s'articule avec le bénévolat, elle a contribué aussi à la clarification des fonctions et des relations des animateurs avec ceux qui les emploient » (p. 14).

Sa conclusion « Aurore boréale et guerre spirituelle », derrière l'analyste et le sociologue, découvre le poète qui dans l'obscur clarté de l'animation voit « changer les couleurs du monde ». Par les temps qui courent cet acte d'espérance dans l'animation est trop rare pour ne pas mériter d'être salué.

R.L.

BESNARD (Pierre). — **Animateur socio-culturel : une profession différente ?** — Paris : E.S.F., 1980. — 139 p. (Collection pratiques sociales).



LA FORMATION DES ANIMATEURS SOCIO-CULTURELS

(Mise à jour 1980)

L'ANIMATION ET LES DIPLOMES

Chapitre I : Qu'est-ce qu'un animateur ?

— Les emplois répertoriés

Chapitre II : La formation

I. Les diplômes

A. Les diplômes non professionnels

B. Les diplômes professionnels

1) Diplômes du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

2) Diplômes de l'Education Nationale

3) Autres diplômes accessibles aux animateurs

II. La formation en centres

Chapitre III : Les aides à la formation

A. Congés - Cadres - Jeunesse

B. Le Congé-formation

1. Article L 930.1 du code du travail

2. La rémunération des stagiaires par l'Etat

Chapitre IV : Un statut pour l'animateur

A. Les principes généraux

B. Les collectivités locales

Chapitre V : La profession

A. 10.000 animateurs

B. Types d'emploi et secteurs de travail

C. Sociographie des animateurs

LES CENTRES DE FORMATION

Ce document présente les informations concernant les 66 unités de formation d'animateurs proposées par 46 centres publics ou privés recensés en France, par le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'I.N.E.P.

On peut se procurer ce document en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

Service des Publications

78160 MARLY-LE-ROI

en joignant à la commande un chèque de 25 F à l'ordre de :
Monsieur l'Intendant de l'Institut National d'Education Populaire

<p style="text-align: center;">LU DANS LA PRESSE</p>

ACTION CULTURELLE

Offices, agences, associations techniques : les interlocuteurs du « troisième cercle » / enquête sous la direction de Martin Even. — in :
« *A.T.A.C.* » n° 113. Décembre 1980. p. 43-54.

Les régions se sont dotées d'instruments d'action culturelle : soit un office, soit une agence, soit une association. Les subventions sont diversement accordées...

Le Nord-Pas-de-Calais a été la première région à se doter d'un office culturel. Son directeur le définit comme une « structure-relais » de l'action culturelle... car les mots « politique culturelle, impliquent des lignes d'action un peu rigides ». L'office instruit les dossiers pour le compte de la commission enseignement et culture de la région.

En Provence/Alpes - Côte d'Azur, un office culturel s'est créé à la suite de l'office Nord-Pas-de-Calais. Son objet principal est de réfléchir « avec les gens concernés en amont des décisions ». 80 % des villes sont dépourvues d'équipements culturels, aussi la caravane culturelle qui se déplace dans les bourgades est-elle un formidable atout pour l'office.

L'Agence culturelle technique d'Alsace a été créée en 1976. Elle joue un rôle de support car l'initiative vient des 400 à 500 associations existantes. L'A.C.T.A. essaie d'utiliser le matériel, les structures existantes afin « d'articuler tout ça ».

ACTION CULTURELLE ET ÉCOLE

Une contribution à l'ouverture de l'école : l'action culturelle. — in :
« *Les Amis de Sèvres* ». N° 4. Décembre 1980. 164 p.

Le centième numéro des « Amis de Sèvres » est entièrement consacré à l'action culturelle à l'école.

« Ne pas enseigner autre chose, mais enseigner autrement » : tel est le premier volet de ce tableau.

Comment aborder la création ou l'initiation aux différents modes d'expression ? Pour réponses : des témoignages de créateurs (tel Catherine Dasté, Directrice de la Pomme Verte), des relations d'expériences d'éducation musicale, d'animations autour de la poésie, des arts plastiques.

Comment développer chez l'enfant, le goût de l'action et de la responsabilité ? L'école doit permettre à l'enfant de se situer dans un monde complexe, et par là de le mettre en mesure de se repérer en situation réelle. Dans ces perspectives, elle doit créer des occasions de rencontres avec le passé (étude du patrimoine), avec l'avenir (formation aux nouveaux media, initiation à l'informatique).

Le dernier chapitre définit les structures et les moyens de la politique d'action culturelle dans le milieu scolaire, sachant qu'elle ne doit être ni une action individualisée ou expérimentale, ni une action définie une fois pour toutes et figée.

ASSOCIATION ET BÉNÉVOLAT

CHAZAUD (Pierre). — **Les représentations sociales du bénévolat : de l'excellence à la marginalité.** — in :

« *Bulletin de psychologie* ». N° 347. XXXIII. 1979-1980, p. 957-967.

L'auteur a retenu cinq critères pour définir le bénévolat : il y a adhésion volontaire, non rémunérée, temporaire, action pour une amélioration ponctuelle, dans un organisme à but non lucratif.

Le bénévolat est très diversement apprécié par l'opinion publique : tel est le constat de départ de l'étude.

20 enquêtes procédant par entretien non directif ont servi à appréhender les facteurs essentiels de la représentation sociale du bénévolat.

La fonction bénévole est perçue comme positive. Personne ne remet en cause l'excellence intrinsèque de l'activité bénévole, pas même ses détracteurs qui contestent seulement l'utilisation de cette « excellence ». Toutefois un glissement de la représentation positive à la représentation négative est possible.

Il est également intéressant de savoir quelle catégorie sociale est attirée vers le bénévolat. Une hypothèse est que le bénévole adhère à cette idéologie de désintéressement et de dévouement pour en tirer une valorisation de soi, et se faire estimer.

ASSOCIATION ET HISTOIRE

PAQUIN (Claude). — **Approche historique de la F.F.M.J.C.** — in :

« *Les Cahiers de la F.F.M.J.C.* ». N° 4. Décembre 1980, p. 5-16.

Une approche historique de la F.F.M.J.C. ne peut être tentée sans donner des éléments d'histoire de l'Éducation Populaire. Dans l'éducation populaire s'affrontent jusque dans les années 1930 un courant confessionnel conservateur et un courant laïque républicain. Avec les années 30 de nouvelles conceptions émergent, redéfinissant le rôle de l'État. Dans ce nouveau contexte (interventionnisme accru de l'État, développement ou création dans l'après-guerre de nouvelles organisations de jeunesse). André Philip fonde effectivement en 1948 la F.F.M.J.C. qui trouve en partie ses fondements idéologiques dans « l'unanimité » de la libération.

Après des années de maturation des bases sur lesquelles la politique d'expansion du socio-culturel va se constituer, l'État va privilégier les M.J.C. comme mode d'intervention de sa politique socio-culturelle. En 1969, c'est la rupture entre la Fédération qui participe sans réserve à la politique de loisirs de l'État et les professionnels des M.J.C. (directeurs notamment).

En guise de conclusion Claude Paquin, permanent de la F.F.M.J.C., affirme qu'il n'est pas aberrant de constater que les « organisations agissant dans le secteur de

l'éducation populaire subissent aujourd'hui les contre-coups de la redistribution conflictuelle des rôles en matière de contrôle idéologique et social et d'inculcation de l'idéologie de l'intérêt général ».

INFORMATIQUE ET SOCIÉTÉ

GIRY (Marcel). — **L'Informatique au quotidien.** — in :
« *Pourquoi* ». N° 160. Décembre 1980. p. 37-47.

L'informatique : mot magique... ou terrifiant. Marcel Giry, Conseiller technique et pédagogique à l'Institut National d'Éducation Populaire nous livre ses réflexions, ses propositions et son... optimisme pour ce qu'il faut bien appeler l'informatisation de la société. Les 4 fonctions de l'ordinateur sont rapidement et clairement expliquées. L'« Histoire » de l'ordinateur est retracée. Les « générations » d'ordinateurs se sont succédées pour arriver aujourd'hui à l'ère du « micro-processeur », véritable ordinateur si réduit qu'il est surnommé la « puce ». La « puce » est la cause de l'informatisation de la société puisqu'elle nous introduit dans l'ère de l'informatique individuelle. Citons des expériences : Vidéotex à Vélizy touchant 2 500 familles, le projet CLAIRE à Grenoble (les terminaux ne sont pas installés chez les particuliers comme à Vélizy, mais chez des agents chargés d'information).

Ce qui semble actuellement certain c'est que, par opposition à l'informatique traditionnelle nettement centralisée, la micro-électronique permet la société de notre choix : centralisée ou pas. En dernier ressort, c'est à l'homme qu'appartient le choix du type de technologie et du type de structures sociales qui en découlent. C'est alors qu'intervient l'éducation populaire.

Les associations sont des lieux où peut s'expérimenter l'alternative : informatique répartie et informatique centralisée. Elles peuvent dès maintenant utiliser l'informatique (constitution de banques de données, de réseaux d'échanges entre les divers échelons de la fédération, modification à termes des pratiques centralisatrices...).

INNOVATIONS SOCIALES

Le devenir des innovations sociales. — in :
« *Informations sociales* » n° 9-10. 1980. p. 2-96.

En dix ans, une multitude d'expériences innovantes ont vu le jour dans tous les secteurs de la vie sociale. L'objectif de ce numéro est de livrer des témoignages, des réflexions propres à broser à grands traits « le visage de l'innovation sociale » : les ateliers communautaires de Cergy-Pontoise ; une crèche sauvage, les centres de jour pour personnes âgées ; les ateliers pour le développement d'alternatives ; un centre municipal de recherche et d'action sociale à la Rochelle. Le dossier se termine par un désopilant portrait de « l'innovateur social ».

LES LOISIRS DES ENFANTS

Le livre et l'enfant. — in :

« *L'Information municipale* ». n° 12. 1980.

L'édition de livres pour enfants semble bien se porter. Toutefois, une bibliothécaire pour enfants nous rappelle que « derrière un choix apparent de titres se cache une terrible uniformité de propositions » (multiplications de rééditions, adaptations des feuilletons télévisés au détriment d'authentiques créations). Aussi est-il indispensable que — grâce aux bibliothèques municipales — l'enfant puisse rencontrer le livre dans sa diversité.

Trois éditeurs de petites maisons d'éditions témoignent que — pour continuer à affirmer que le livre n'est pas une marchandise comme les autres — ... ils ont bien des difficultés à survivre.

Ce dossier se termine en signalant des initiatives de bibliothèques, de municipalités, d'associations pour créer et développer le désir de lire et... de bien lire chez l'enfant.

Les loisirs courts. — in :

« *Camaraderie* » n° 171. Décembre 1980. p. 4-16.

Les loisirs courts ? Entendons : le mercredi, les petites vacances, le matin avant l'entrée à l'école, le soir après la classe, soit un important nombre d'heures dans la vie de tous les enfants.

Le dossier de « *Camaraderie* » présente des compte-rendus d'expériences qui ne sont pas à prendre comme des modèles, des recettes pédagogiques, mais comme des tentatives de réponses à une réalité quotidienne nécessairement complexe et variée.

Ce dossier rappelle aussi que les centres de loisirs sont peu fréquentés. Une enquête de 1979 n'a-t-elle pas révélé que l'activité principale de loisir est la télévision : 81 % des enfants regardent la télévision, alors que 10 % fréquentent les centres de loisirs.

LOISIRS ET VACANCES

F.I.L. : France Information Loisirs. — in :

« *Regards sur ...* » n° 60. Décembre 1980. 16 p.

F.I.L. à Paris et ses vingt antennes en France répond — grâce à une documentation mise sur microfiches, et de mise à jour facile — aux questions les plus variées concernant les vacances, les loisirs, le tourisme. Le dossier replace la création de F.I.L. dans la politique du tourisme, rappelle ses structures (association créée dans le cadre de la loi de 1901). Des statistiques rassemblent le type de questions posées, définissant le type de demandeurs.

LES VACANCES DES JEUNES

Accueil et vacances autogérées d'adolescents : caravanes landaises et bases d'accueil. — in :

« *Revue de l'U.F.C.V.L.* » n° 179. Janvier 1981. p. 4-23.

Il s'agit d'une expérience d'accueil de groupes d'adolescents menée par l'U.F.C.V.L. en Aquitaine.

Au départ du projet, existe la prise en compte du désir des adolescents de vivre des vacances souples, itinérantes, d'être responsabilisés et écoutés. Les vacances sont aussi découverte d'un autre milieu.

Après deux étés de fonctionnement des « caravanes landaises », le projet pédagogique est comparé à la réalité des vacances. L'analyse porte essentiellement sur les relations adultes-enfants (intervention de l'animateur, exercice de la responsabilité de chaque adolescent).

Dans le cadre d'une pédagogie qui favorise l'autonomie des adolescents, l'U.F.C.V.L. a également mis en place des bases d'accueil : lieux d'étapes sur le chemin des vacances, structures légères pouvant être aménagées par les jeunes eux-mêmes. C'est un moyen pour s'essayer à la gestion de ses vacances. L'aménagement de la base d'accueil de Gruy est donnée à titre d'exemple.

Isabelle LOCHARD

INDEX DES REVUES CITÉES

- **Les amis de Sèvres.** Publication du Centre international d'études pédagogiques. 1, avenue Léon Journault 92310 SEVRES.
- **Atac Informations.** Publication de l'Association technique pour l'action culturelle. 19, rue du Renard 75004 PARIS.
- **Bulletin de psychologie.** Publication du groupe d'études de psychologie de l'Université de Paris. 17, rue de la Sorbonne 75005 PARIS.
- **Les cahiers de la F.F.M.J.C.** Publication de la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture. 15, rue de la Condamine 75017 PARIS.
- **Camaraderie.** Publication des Francs et Franches Camarades. 10-14 rue Tolain 75002 PARIS.
- **L'information municipale.** 20, rue Laffitte 75009 PARIS.
- **Informations sociales.** 23, rue Daviel 75634 PARIS Cedex 13.
- **Pourquoi.** Publication de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente. 3, rue Récamier 75341 PARIS.
- **Regards sur.** Publications du service de l'information du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Hôtel de Clermont, 69, rue de Varenne 75007 PARIS.
- **Revue de l'Union française des centres de vacances et de loisirs.** 54, rue du Théâtre 75015 PARIS.

DU NOUVEAU DANS LA PRESSE

— Troisième âge

150 000 personnes consacrent leur activité au secteur 3^e âge, qui concerne 9 millions de français.

La nouvelle revue « Profession 3^e âge » (1) voudrait :

- servir de lien entre ces professionnels qui viennent de divers horizons : médical, para-médical, social, sans oublier les bénévoles,
- faciliter les échanges d'expériences,
- fournir des informations intéressant les uns et les autres,
- être un lieu de rencontre entre tous ; et, par là, être un instrument de formation permanente dans un langage accessible.

Des journalistes et des responsables de formation sont à l'origine du projet.

Au sommaire du n° 1 (novembre-décembre 1980) on trouve, entre autres :

- Qui êtes-vous : « Hélène, assistante sociale »
- En vérité : « La mort des autres »
- A leur santé : « Les besoins alimentaires des personnes âgées en bonne santé »
- Portes ouvertes : Au ministère de la Santé, qui fait quoi ?

ainsi que des fiches de lecture, des fiches pratiques sur la vie associative, etc.

P.G.

— Jeunes

Bayard-Presses vient de sortir le 2 février un nouveau mensuel destiné aux lycéens de 14 à 18 ans « Phosphore » (2). Ce mensuel doit faciliter le travail des élèves et leur rendre service. Au centre de ce premier numéro, un grand dossier sur la violence, traité de façon interdisciplinaire, et qui sera suivi d'autres comme les origines de l'homme ou les Etats-Unis. Chaque livraison fournira des informations pratiques (sommés-nous malades de l'orthographe ? Comment organiser son emploi du temps ?). A noter aussi les fiches phosphore, cartonnées et détachables, interdisciplinaires, classées par niveaux et en fonction des programmes scolaires. Ce mois-ci la Commune de Paris, Milan, la mobylette en panne. Magazine éducatif, « Phosphore » se veut aussi journal d'actualité grâce à sa rubrique « Au jour le mois » qui en 16 pages veut donner des clés pour mieux comprendre l'événement.

Objectif : 50 000 exemplaires mais il existe déjà 30 000 abonnés, anciens habitués de « Record Dossier » qui laisse place à ce nouveau journal.

Après la disparition de Terminal et d'Antirouille, on peut espérer que ce nouveau mensuel pour adolescents prenne une place importante dans la presse des jeunes dont l'éventail se rétrécit dangereusement.

P.G.

(1) 3, rue Bayard - 75393 Paris Cedex 08. 5 numéros par an : 60 F pour les abonnés-fondateurs.

(2) Phosphore - 3, rue Bayard 75393 Paris Cedex 08. Mensuel, 20 F le numéro. Abonnement : 1 an : 220 F - 6 mois : 120 F.

— **Le sport à l'école**

E.P.S. 1 est le premier numéro d'une revue publiée par le comité d'études et d'informations pédagogiques de l'éducation physique et du sport (1). Elle « répond aux vœux de nombreux instituteurs et institutrices de l'école maternelle et élémentaire qui souhaitent pouvoir disposer, dans le domaine des activités physiques et sportives d'une information pédagogique spécialisée à tous ceux qui considèrent que l'école est un lieu privilégié de la création d'habitudes sportives éducatives ».

Au sommaire du numéro : Son et mouvement, le jeu de l'ours ; l'E.P.S. à l'école primaire en R.F.A. ; éducation en milieu aquatique...

I.L.

(1) E.P.S. 1, Education physique et sportive au 1^{er} degré : école maternelle, école élémentaire. 11, avenue du Tremblay 75012 PARIS.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE
INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR COMMUNITY DEVELOPMENT**

179, rue du Débarcadère - 6001 Marcinelle (Belgique)

Tél. (071) 36.62.73 – 43.29.20 – 43.29.21

1. HISTORIQUE

Créée en 1952 aux Etats-Unis, l'AIDAC a essentiellement œuvré jusqu'en 1960 en Amérique du Nord. De 1960 à 1970, pour répondre aux besoins des enseignants et des praticiens en développement communautaire, l'association a étendu son champ d'activité aux pays du Tiers-Monde. En s'installant en Belgique en 1977, elle a re-précisé ses objectifs et élaboré de nouvelles structures.

2. OBJECTIFS

Association internationale à buts scientifique et pédagogique, l'AIDAC a pour objet d'assurer, de promouvoir et de diffuser le développement communautaire dans le monde. Elle s'efforce d'atteindre ce but en prenant des initiatives dans trois domaines : l'action, l'éducation et la formation ainsi que la recherche, les publications et la documentation.

3. LES STRUCTURES

Les trois organes principaux sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le conseil exécutif. Le conseil d'administration réunit des personnalités venues de Belgique, Tunisie, Pays-Bas, U.S.A., Norvège, Israël, Irlande, Suisse, Italie, R.F.A., Ethiopie et France (*Mme G. Assathiany, directrice, service social d'aide aux émigrants, 72, rue Regnault, 75013 Paris et Mme C. Meynet, responsable, association lyonnaise pour le développement et l'enseignement du service social, 10, rue des Marronniers, 69002 Lyon*). Le Vice-Président actuel (janvier 1980) est M. Abdoulaye Sar, Directeur du développement communautaire à l'organisation mondiale du mouvement scout à Genève. L'assemblée générale est composée de personnes physiques et d'organisations des différents continents impliquées dans la promotion du développement communautaire et engagées dans des actions pertinentes de développement communautaire. Ces personnes sont choisies sur la base de leur expérience et de leurs compétences particulières et constituent, sur approbation du conseil d'administration, les membres associés de l'aidac. Ceux-ci s'engagent à promouvoir le développement communautaire dans leur milieu, à souscrire aux statuts de l'association et à répandre ses objectifs. En outre, ils acceptent de

faire bénéficier l'AIDAC de leur savoir et de leur science de toute manière possible, et notamment par leur collaboration à la publication des Newsletters. La cotisation annuelle est fixée à 10 É pour les personnes physiques et à 50 É pour les associations. En échange, les membres associés seront informés en permanence des programmes d'activités et de l'évolution de celles-ci. Ils participeront de droit aux assemblées de l'AIDAC et bénéficieront, prioritairement, des services et activités qu'elle organisera, soit, par exemple, en mettant à leur disposition du personnel enseignant, soit encore en choisissant le pays d'appartenance comme lieu d'expériences pilotes.

4. LES ACTIVITÉS

4.1. Réalisation de projets de développement communautaire

En matière d'action, l'AIDAC se réserve l'initiative d'élaborer seule ou de réaliser en collaboration et en liaison avec des gouvernements, agences et autres organisations, des projets de développement communautaire au profit des pays du Tiers-Monde. Toutefois, chaque projet doit nécessairement répondre à des critères bien définis.

Ainsi, le projet doit favoriser l'innovation et sa réalisation doit impliquer la participation de la population. En outre, le projet doit revêtir un aspect éducatif. Il doit être, dès le départ, pris en charge par la population pour être, ultérieurement, financièrement autonome ; il doit être inclus dans une action programmée ; il doit être régulièrement évalué sur place. Il doit, enfin, revêtir un aspect « pilote » : ceci signifie qu'il doit avoir un effet multiplicateur et cumulatif et doit pouvoir être répété dans le même pays.

4.2. Éducation et formation

L'AIDAC entend par **éducation** le développement des « talents » d'une population à travers trois types d'initiative : la diffusion des connaissances et des informations, la transmission du savoir-faire et la mise en valeur des potentialités humaines. L'éducation entendue dans ce sens, s'adresse au plus grand nombre.

Réservée, quant à elle aux cadres, la **formation** présente deux caractéristiques essentielles. Résidentielle d'une part, elle est organisée en faveur de groupes spécifiques, porte sur des thèmes bien précis et fait l'objet de sessions. D'autre part, après toute session, il est souhaitable qu'il y ait un suivi, traduit par une réflexion de la théorie sur l'action, sous forme de visites d'étude, éventuellement en collaboration avec d'autres institutions, favorisant l'échange d'informations et d'expériences.

Exemples : Sessions de formation :

<i>Tunis</i>	<i>15-27.07.1978</i>	<i>Le progrès social par le développement communautaire</i>
<i>Dakar</i>	<i>14-29.07.1979</i>	<i>Participation, développement et formation</i>
<i>Kigali</i>	<i>17-30.08.1980</i>	<i>Analyse du milieu en rapport avec les coopératives et le développement.</i>

4.3. Recherches, publications et documentation

Trois types de recherches peuvent être entreprises par l'association.

D'abord, les études penées à l'initiative d'un membre de l'AIDAC ou pour répondre à une demande extérieure, sur un sujet orienté vers des problèmes pratiques du Tiers-Monde ; ces études peuvent mener à l'élaboration de projets. Ensuite, des études plus théoriques. Enfin, des études d'évaluation (de séminaires ou d'actions réalisées par l'AIDAC ou d'autres institutions et organismes) qui se font sous forme « d'expertise ».

Par ses publications, l'AIDAC vise à diffuser le résultat de ses recherches et l'expérience de ses membres. Pour y parvenir, elle envisage deux canaux d'information : d'une part, la publication de « Newsletters » destinés principalement aux membres. D'autre part, l'insertion, dans des revues d'information sociale, d'articles consacrés à des problèmes sociaux du Tiers-Monde et à des projets de développement communautaire. Dans le domaine de la documentation, l'AIDAC s'attache à constituer une banque d'informations concernant les problèmes du Tiers-Monde, les projets en cours et les instituts de recherche orientant leurs activités vers les pays en voie de développement.

Exemples : 1. NEWSLETTERS 1980 - Double feuillet (anglais ou français)

Contenu : Nouvelles de l'AIDAC : un nouveau Vice-Président, statut consultatif d'ONG de l'AIDAC auprès du BIT ; visite d'étude de M. P. N'DOYE, Directeur du Centre d'Education Polyvalent des Adultes, Secrétaire d'Etat à la Promotion Humaine, Sénégal ; projet de programme 1981/1983.

Publications récentes en matière de développement communautaire et d'action sociale (16 titres).

Compte rendu du 5^e Congrès mondial de sociologie rurale, Mexico, août 1980, reproduction d'une intervention de M. Yair Lévi (Centre International de Recherches sur les communautés coopératives rurales, Tel Aviv, Israël).

Une information sur les « Industries du Peuple » par Mme Maria Luisa Tarrès (Centro de Estudios Economicos et Sociales del Tercer Mundo, Mexico).

Relation d'une expérience d'alternative d'éducation de base dans le milieu indien au Mexique par M. Severo Hernandez (Instituto Nacional Indigenista, Mexico).

Le développement communautaire au Canada par Dr Hubert Campfens (Community Development and Planning Studies, Waterloo, Ontario, Canada).

2. UNE PLAQUETTE PUBLIÉE EN 1980

Réflexions en matière de développement communautaire : I. Points de repères pour une définition.

3. PUBLICATION

Publication sous forme de feuillets ronéotés des communications

présentées lors de la session de 1980 au Rwanda : Analyse du milieu en rapport avec les coopératives et le gouvernement.

5. PROJETS 1981/1982/1983

1981 : Réunion des « Policy-Makers » en développement communautaire des pays africains ; suivi des sessions du Sénégal et du Rwanda.

1982 : Session sur « L'école comme centre de rayonnement en milieu rural » ; réunion des « Policy-Makers » en développement communautaire des pays d'Amérique Latine.

1983 : Session sur « L'exemple malien de participation » ; réunion des « Policy-Makers » en développement communautaire en Asie.

Jean-Marie Mignon

L'EDUCATION DES ADULTES ET L'EDUCATION COMMUNAUTAIRE EN GRANDE-BRETAGNE par Colin TITMUS

Document de l'I.N.E.P., numéro XX, réalisé par Claudine KRISHNAN, 1977

Ce document a été réalisé à partir des exposés qu'avait faits Monsieur Colin TITMUS, Professeur à l'Université de Glasgow ("Department of Extra-Mural and Adult Education"), au cours de journées d'études sur l'Education des Adultes en Grande-Bretagne, organisées en 1975 à l'Institut National d'Education Populaire. Outre les informations et les analyses concernant ce secteur important du système éducatif (et socio-éducatif) britannique que constitue l'Education des Adultes, quelques aspects de l'éducation communautaire en Grande-Bretagne sont également présentés.

Nous avons reçu en Service de Presse

Actions sociales collectives : méthodes et objectifs / 11^e séminaire Culture et Promotion. 1979. — 93 p.

L'Aménagement et la politique : le cas des villes nouvelles / par Monique Dagnaud. — Fondation des villes. 1979. — 254 p.

La Banlieue autrement / par Monique Dagnaud. — Fondation des villes. 1979. — 257 p.

Les cassettes dans les bibliothèques publiques / Discothèque de France. 1980. — 4 p.

Le Centre communal d'Action sociale : un outil social indispensable pour les communes / par François Lejeune. — Édition du Cosmos. 1978. — 220 p.

Centre de loisirs des jeunes : La Clef / par la Caisse d'allocations familiales de Tours. 1973. — 13 p.

Cent sujets de 1 000 chansons pour les enfants / Discothèque de France. 1979. — 93 p.

Cinéma et politique : de la politique des auteurs au cinéma d'intervention / actes des journées du cinéma militant. Maison de la culture de Rennes. 1980. — 367 p.

Le Défi des centres publics d'Aide sociale : étude publiée sous les auspices de l'institut européen interuniversitaire d'Action sociale. — Edition Labor. 1978. — 206 p.

Le Développement culturel de la France / Séminaire de l'École Nationale d'Administration. 1979. — 12 groupes de travail.

Economie des systèmes audio-visuels / Institut national de l'audio-visuel. 1978. — 147 p.

Enseignement sportif : recueil des textes... Brevets et diplômes d'Etat / Ministère Jeunesse, Sports et Loisirs. 1980. — 288 p.

Espaces verts et habitat / Colloque de Marly 8-9 mai 1979. — Centre de Recherche d'Urbanisme. 1980. — 138 p.

Les Femmes et l'espace quotidien / Colloque du 5 novembre 1980. — Délégation à la condition féminine de la Région Ile-de-France. 1980. — N.P.

Femmes et formation en région de l'Île de France / Actes du colloque du 13-14 nov. 1979. 1980. — 118 p.

Les Femmes et l'habitat / Actes du colloque du 24 avril 1979. — Ministère de l'environnement et du cadre de vie. 1979. — 92 p.

- 52 fiches de méthodologie du raisonnement par l'entraînement mental / Nicole Charlopeau, Jean-François Chosson. — Les éditions d'organisation. 1980. — 15 p.
- Le guide des choix professionnels de l'avant bac à l'après bac. Quels métiers ? Quelles formations ? Quels débouchés ? / Edition formation-carrières. 1980.— 240 p.
- Homo XX. Images du corps / Annales de l'Université de Toulouse. 1980. — 112 p.
- Karskaya. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques. 1980. — 55 p.
- Lorsque le théâtre rejoint la fête / Jean-Claude Baudoin, Arlette Pailly. — Les presses de l'Île-de-France. 1980. — 239 p.
- Manuel du discothécaire / Discothèque de France. 1979. — 133 p.
- La Nouvelle comptabilité nationale. — La documentation française. 1980. — 27 p.
- Rapport annuel de la commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de la radio-diffusion et de télévision / Premier Ministre, Hôtel de Clermont. 1980. — 21 p.
- Sociologie et compréhension du travail social / sous la direction de Jean-Marc Dutrénit. — Privat. 1980. — 296 p.
- Les terrains de sports : concevoir, réaliser, exploiter / par l'association française pour le développement des équipements sportifs et de loisirs. — Éditions du Moniteur. 1979. — 244 p.
- Le Tourisme culturel en France / par Martin Garay. — La Documentation Française. 1980. — 140 p.

RÉSUMÉS DES ARTICLES

J. LE MOUËL — « Le chômage-maladie » ou « chômage-banalisé » ?

Vivre un chômage, lorsqu'on est adulte, ce n'est pas facile et cela reste une épreuve traumatisante pour la majorité des travailleurs. En est-il de même pour les jeunes ? En raison du statut du chômeur dans notre société on pourrait en effet penser que le chômage produit une certaine homogénéisation des comportements et des attitudes. En réalité, il apparaît, chez les jeunes observés, que les vécus du chômage peuvent être très différents d'un individu à l'autre, allant du « chômage-maladie » au « chômage-banalisé ». Cet article s'attache à montrer que le fondement de cette diversité des vécus est à chercher dans les attitudes de ces jeunes à l'égard du travail.

P. MOULINIER — Aide à la création d'emplois d'utilité collective : un programme modeste mais révélateur.

Le gouvernement français a lancé en 1979 un programme de 5.000 emplois d'utilité collective (E.U.C.) ouvert aux associations et organismes privés qui s'offrent à salarier un chômeur dans une perspective d'innovations sociale et culturelle. Ce programme, dont a bénéficié en grande partie le secteur culturel et socio-culturel, est trop modeste pour provoquer une transformation du rapport au travail et pour rendre inutile aux associations. Il a eu surtout pour effet de « libérer des énergies » dans les organismes bénéficiaires et de révéler des besoins non satisfaits. Il prouve aussi que le secteur socio-culturel est un important « gisement d'emplois » qui devrait être pris en considération.

J.P. CALLEDE — Les activités sportives et d'expression corporelle dans les équipements socio-culturels.

Les activités sportives, de pleine nature et d'expression corporelle occupent une place importante dans l'animation des équipements socio-culturels. Or, bien peu d'analyses leur sont consacrées.

L'étude s'efforce d'abord de préciser les caractères spécifiques de ces activités et, par une méthodologie originale, les replace dans le champ social et institutionnel

des pratiques sportives. Enfin, une partie plus prospective dégage quelques orientations pour une recherche — action dans ce secteur d'animation qui se révèle particulièrement riche.

Une animatrice à l'hospice.

Madame E., va, armée de son seul bagage artistique et de ses louables intentions, devenir animatrice de Maison de Retraite, découvrir tous les écueils auxquels elle se heurtera : structure paralysante, administration indifférente, mauvaise utilisation des bonnes volontés, inertie des pensionnaires, difficulté de ne pas glisser dans la banalité, l'usure...

Tour à tour monitrice de handicapés mentaux, gentille animatrice de club, rédacteur de presse, coursier, démarcheur de prestations gratuites, confidente, elle modèle, dessine, chante, amuse, coud, tricote, promène, défend des causes, s'épuise et capitule.

J.M. MIGNON — Grande-Bretagne : de la vie communautaire aux fonctionnaires du travail social.

L'évolution du secteur de l'animation en Grande Bretagne depuis vingt ans reflète les programmes majeurs de la société britannique : crise économique — chômage — destabilisation culturelle. Une vie communautaire intense n'exclut pas des interventions étatiques. Face à 250.000 bénévoles, 4500 professionnels seulement : pourtant l'animation se professionnalise, la formation s'institutionnalise ; parallèlement à la construction d'équipements, des centres de formation s'ouvrent. L'animation perd peu à peu son caractère paternaliste pour se tourner vers la détection des besoins des jeunes et des adultes et relayer le travail social. Un nouveau visage de l'animation se dessine.

ENGLISH SUMMARIES

J. LE MOUËL — « Unemployment as illness » or « unemployment as the norm » ?

Living unemployment, when an adult, is not easy and remains a trying experience for most workers. Is the same true of young people ? Due to the status of the unemployed in our society, one could actually think that unemployment produces a certain homogeneity in the behaviour and attitudes of the unemployed. In fact, from the cases studied, it would seem that unemployment can be lived quite differently depending on the individual, from unemployment as illness to un-

employment as the norm. The aim of this article is to show that the basis of this difference in attitude towards unemployment is to be found in the relationship of these young people with work.

P. MOULINIER — Aid towards the creation of « socially useful » jobs : a modest, but revealing programme.

The French government launched in 1979 a programme for 5.000 « socially useful » jobs open to private associations and organizations ready to take on an unemployed person within the framework of social and cultural innovation. This programme which has largely benefited the cultural and socio-cultural sector is too modest to have caused a change in the attitude towards work and render useless public aid to associations. The main effect has been to « release energy » in benefiting organizations and bring to light unsatisfied needs. It also proves that the socio-cultural sector is a field rich in jobs, which ought to be taken in consideration.

J.P. CALLEDE — Sporting and bodily expression activities in socio-cultural equipment.

Sports, as open air activity and bodily expression, play an important part in socio-cultural equipment. However, hardly and research work has been devoted to them.

This study tries in the first place to clarify the specific aspects of these activities and, thanks to an original methodology, replaces them within the social and institutional context of sporting practices. Secondly, a more prospective part outlines some directions for research — action, in this field, which appears particularly rich.

Community work in a home for retired people.

Mrs E., armed only with her artistic abilities and good intentions, becomes a community worker in a home for retired people and discovers all the obstacles, she will have to face : paralysing structure, indifference of the public services, wrong use of good will, inertia of the retired people, difficulty of avoiding the routine...

In turn aid for mental disabled, nice club organizer, press correspondent, looking for free services, confident, she models, draws, sings, entertains, saws, knits, takes out for walks, defends causes, wears herself out and gives up.

J.M. MIGNON — Great Britain : from a communal life to state social workers.

The development fo the youth and community work sector in Great Britain for the last twenty years reflects the major problems of British society : economic crisis —

unemployment – cultural chaos. Intensive communal life does not exclude state intervention. Facing 250.000 voluntary workers, only 4.500 professionals : youth and community work nevertheless becomes professional and training, institutionalized ; along with the construction of equipment, training centers are being opened. Youth and community work is losing its paternalistic character and becoming more concerned with the real needs of youth and adults, – supplementing social work. Youth and community work is taking on a new face.

**INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE
PRIVAT - Collection SCIENCES DE L'HOMME**

ouvrage collectif

sous la direction de G. POUJOL et R. LABOURIE

LES CULTURES POPULAIRES

Maurice AGULHON – Michel BASSAND –
Jean-Claude BARTHEZ – Pierre BELLEVILLE –
Pierre BESNARD – Eve CERF – Michel de CERTEAU –
Andrée CHAZALETTE – Joffre DUMAZEDIER –
Walter J. HOLLENWEGER – Maurice IMBERT –
Raymond LABOURIE – Jean-Charles LAGREE –
Geneviève POUJOL – Evelyne RITAINE – Erica SIMOND –
Arlindo STEFANI – Catherine VINCENT –
Geneviève ZARATE

Institut National d'Education Populaire

Service des Publications

78160 MARLY-LE-ROI

*joindre à la commande un chèque
à l'ordre de Monsieur l'Intendant
de l'I.N.E.P. – Prix : 53 Francs.*

D.L. n° 3048 – 2^e trimestre 1981
Imprimerie Copédith
7, rue des Ardennes - 75019 Paris
CCP n° 604 AD

Exonéré de TVA : Décision N° 228 du 3.09.1974

unemployment - cultural clubs, informal education etc. does not include state intervention. Facing 250,000 unemployed, only 4,000 professional youth and community work co-operatives become professional and training institutions. Along with the construction of equipment, training centers are being opened. Youth and community work is losing its paternalistic character and becoming more concerned with the real needs of youth and adults. - supporting social work. Youth and community work is taking on a new face.

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE
PRIVAT - Collection SCIENCES DE L'HOMME

DL n° 2048 - 2e trimestre 1981
RUBENS LAZARUS
CP n° 604 AD

LES CULTURES POPULAIRES
Exonéré de TVA : Décision N° 258 du 3.09.1974

- Maurice AGILHON - Michel BASSAND
- Jean-Claude BARTHÉZ - Pierre BELLEVILLE
- Pierre BESNARD - Eve CERF - Michel de CERTEAU
- André CHAZALITTE - Joëlle DUMAZEDIERE
- Walter J. HOLLENWEGGER - Maurice IMBERT
- Raymond LABOURIE - Jean-Charles LAGREE
- Geneviève POUJOL - Evelynne RITAINÉ - Erica SIMOND
- Arlindo STEFANI - Catherine VINCENT
- Geneviève ZARATE

Institut National d'Education Populaire
Service des Publications
101-111 MARLY-LE-ROI

Joindre à la commande un chèque
à l'ordre de Monsieur l'Intendant
de l'I.N.E.P. - Prix : 33 Francs

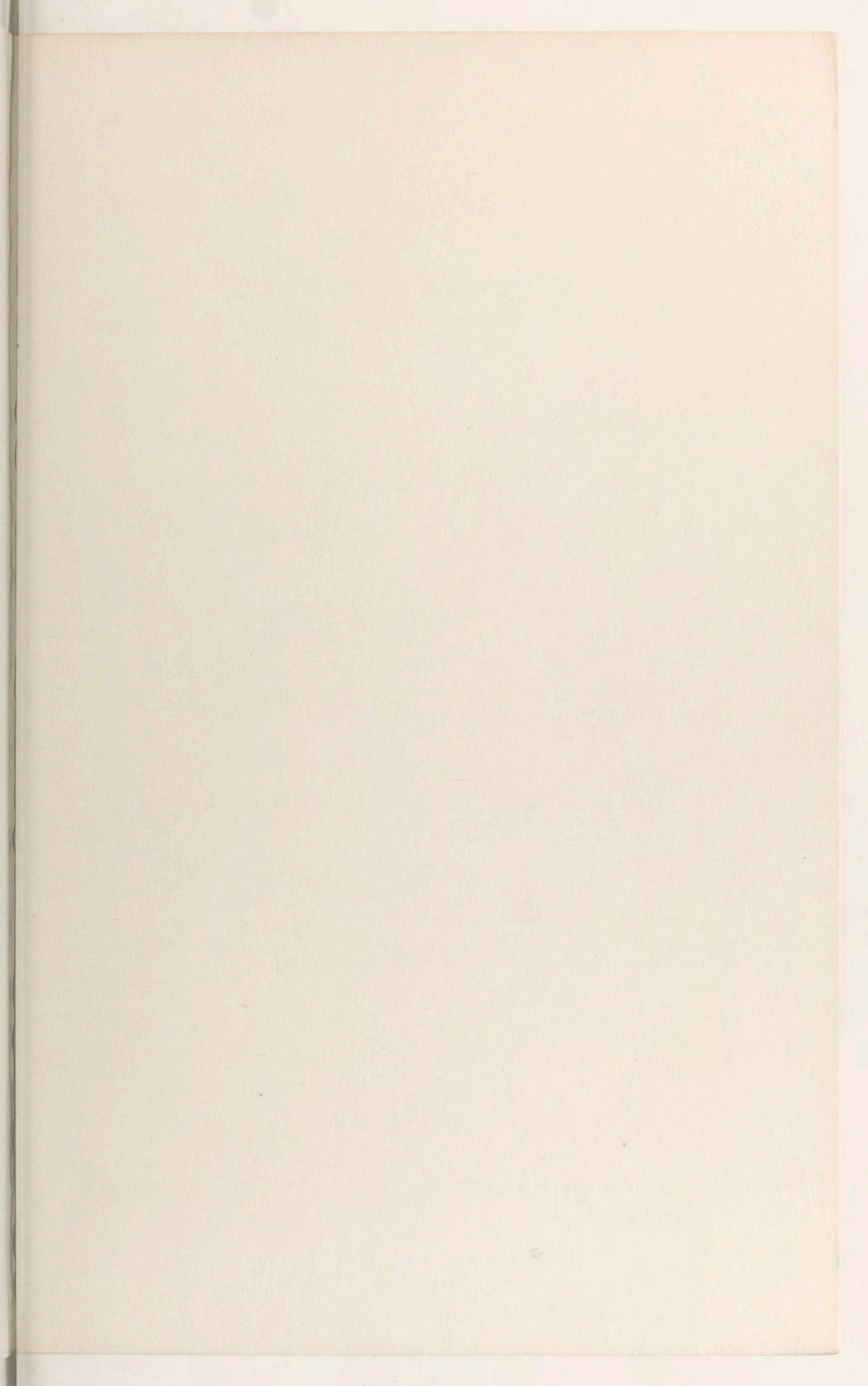


Table des matières

Renseignements, abonnements	I à VIII
– Jacques LE MOUËL : chômage - maladie ou chômage - banalisé	1
– Pierre MOULINIER : Aide à la création d'emplois d'utilité collective : un programme modeste mais révélateur	19
– Jean Paul CALLEDE : Les activités sportives et d'expression corporelle dans les équipements socio-culturels	27
– Une animatrice à l'hospice	45
– Odile TIMBART, Lydie BONNET : les dépenses culturelles des départements en 1975	53
– Jean-Marie MIGNON : De la vie communautaire aux fonctionnaires du travail social en Grande-Bretagne	63
– Un colloque sérigraphique à l'I.N.E.P.	71
 INFORMATIONS	
Vie des Associations : Colloque de la D.A.P. Grenoble – V ^e congrès de Peuple et Culture – Journées d'études I.N.E.P. sur « Associations et Municipalités » – Deux regroupements : l'UNAVAC et le CNPA	75
Animation – Formation – Profession : L'éducation des adultes au Conseil de l'Europe. Bilan de l'expérimentation des missions d'éducation permanente – A propos de la mise en place du D.E.F.A. : une étude de l'A.F.A.S. – Textes officiels : Chèques-formation – Contrôle des connaissances (D.E.F.A.)	85
Audio-visuel et animation : La formation des jeunes téléspectateurs – De la diapositive au diaporama – La production du cinéma (analyses d'ouvrages).	93
Notes documentaires : Analyse de revues et de livres	103
Organisations internationales	129
Résumés – Summaries	135

Vente au numéro à la librairie Le Divan - 37, rue Bonaparte 75006 Paris